



PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNE DE COISE (69)



PLU DE LA COMMUNE DE COISE • SOMMAIRE

PRESENTATION DU TERRITOIRE	1
Description.....	2
La hiérarchie des normes	4
LE CADRE PAYSAGER.....	7
La place de Coise dans le paysage du SCOT des Monts du Lyonnais	8
Les entités paysagères communales	10
Les séquences paysagères depuis les voies.....	16
La trame verte paysagère.....	19
Le patrimoine	23
Les principaux enjeux du paysage et du patrimoine.....	28
L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	29
Le contexte physique	30
La ressource en eau.....	32
Les espaces naturels et la biodiversité.....	37
LES RISQUES ET LES NUISANCES	50
Les risques naturels.....	51
Les risques technologiques et les nuisances	55
L'ENERGIE ET LA QUALITE DE L'AIR	57
Les documents supra-communaux.....	58
La qualité de l'air	60

Les émissions de gaz À effet de serre	61
L'ENVIRONNEMENT HUMAIN	68
La mobilité	69
Les déchets	77
Les réseaux.....	78
LES DYNAMIQUES URBAINES	86
Le développement urbain	87
Bilan du document d'urbanisme en vigueur avant la révision.....	91
Organisation urbaine.....	93
Les capacités de développement	97
LES ÉVOLUTIONS SOCIO-ÉCONOMIQUES.....	99
Un profil encore très familial en lien avec un habitat individuel prédominant	100
Quelques petites activités économiques	112
L'agriculture.....	115
La sylviculture.....	120
LES ENJEUX DU DEVELOPPEMENT COMMUNAL.....	123

PRESENTATION DU TERRITOIRE



Quelques données communales

Superficie : environ 9,103km²)

Population en 2017 : 769 habitants

Altitude : de 492 m à 770 m

Risques

- Risques de mouvements de terrain (étude Géotec)

Commune intégrée au territoire

- De la Communauté de communes des Monts du Lyonnais
- Du SCoT des Monts du Lyonnais

Ses limites territoriales sont définies par les communes suivantes :

- St Symphorien sur Coise au Nord
- St Denis sur Coise à l'Ouest
- Larajasse à l'Est
- Châtelus au Sud-Ouest,

DESCRIPTION

●●● La commune de Coise est située au cœur des Monts du Lyonnais, à une trentaine de kilomètres de l'agglomération de Saint-Etienne, et de l'agglomération lyonnaise

Présentation générale

Une commune rurale proche de bourgs centres

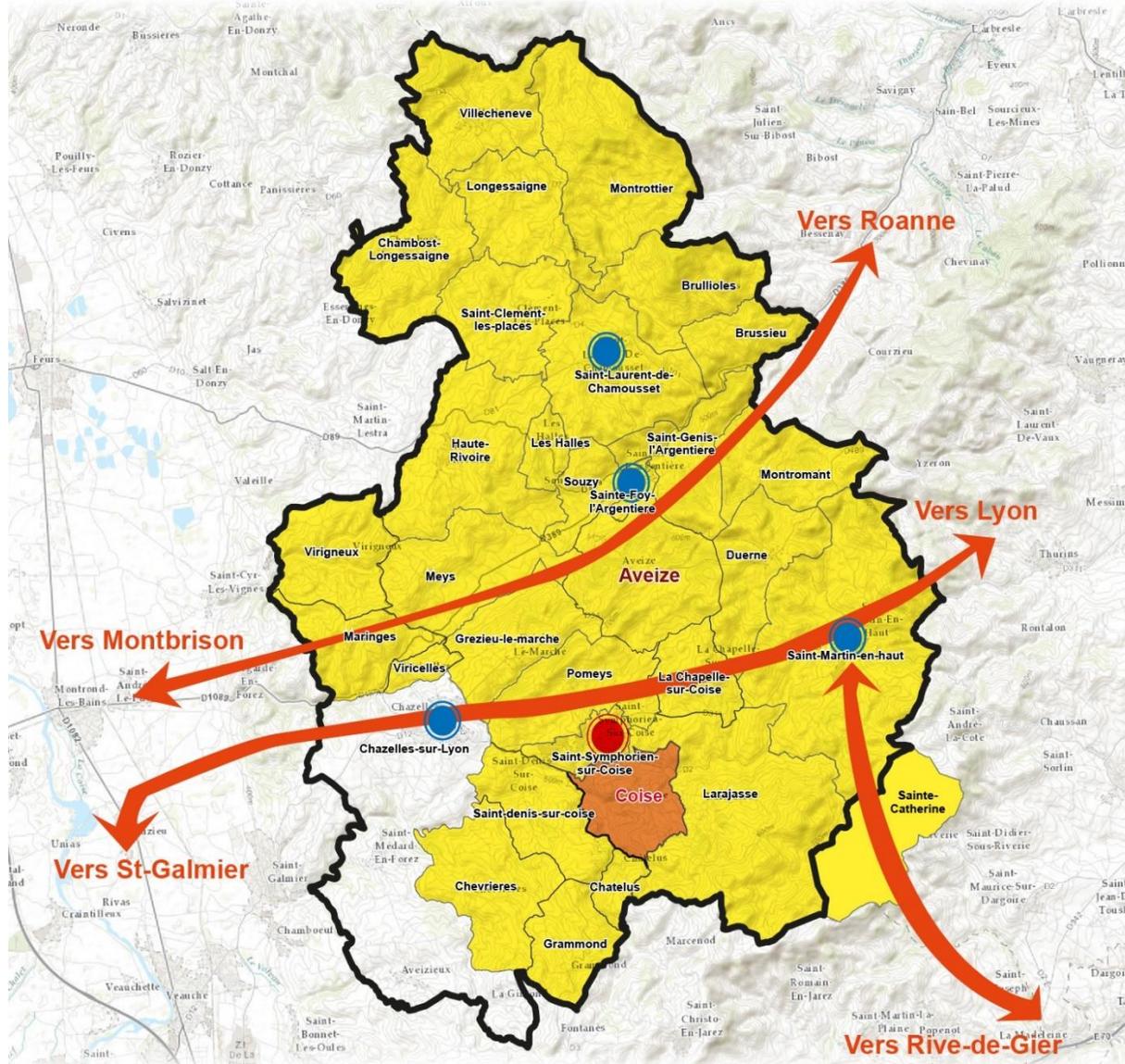
Limitrophe de St Symphorien sur Coise et proche de St Galmier, deux villes centres, la commune est desservie par plusieurs voies départementales :

L'accès de la commune s'organise à partir de :

- Les RD2 et RD311 qui permettent de relier St Martin en Haut à l'Est
- L'axe RD2/RD103 qui rejoint St Galmier à l'Ouest
- l'axe de la RD3 qui permet de relier la vallée du Gier au Sud

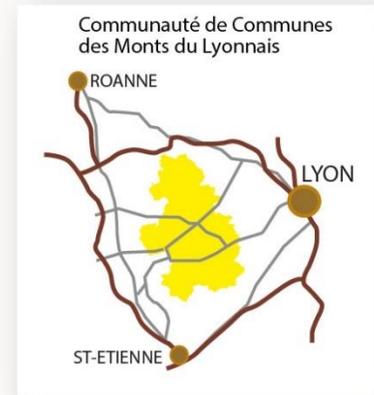
Bien que bien desservie par ce réseau viaire, la commune reste à l'écart des grands axes de communication. Elle est partagée entre les aires d'attraction des agglomérations de Lyon et de St Etienne et est attractive sur le plan résidentiel en raison de cette relative proximité.





PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

-  Périmètre du SCOT des Monts du Lyonnais au 13/01/2017
-  Communauté de Communes des Monts du Lyonnais au 01/01/2018
-  Pôle urbains principaux
-  Pôle urbain de proximité
-  Axes principaux d'échanges



Fond de plan : IGN par EsriFrance



●● Les documents à intégrer au PLU

La commune de Coise étant intégrée dans le territoire du SCOT des Monts du Lyonnais, relève du seul article L131-4 du code de l'urbanisme

Les autres documents supérieurs sont à intégrer par le SCOT. Le PLU ne justifie de sa compatibilité avec eux qu'en l'absence de SCOT.

En application de l'article L131-4 du Code de l'Urbanisme, « les plans locaux d'urbanisme et les documents en tenant lieu ainsi que les cartes communales sont compatibles avec :

- 1° Les schémas de cohérence territoriale prévus à l'article L. 141-1 ;*
- 2° Les schémas de mise en valeur de la mer prévue à l'article 57 de la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 ;*
- 3° Les plans de déplacements urbains prévus à l'article L. 1214-1 du code des transports ;*
- 4° Les programmes locaux de l'habitat prévus à l'article L. 302-1 du code de la construction et de l'habitation ;*
- 5° Les dispositions particulières aux zones de bruit des aérodromes conformément à l'article L. 112-4. »*

LA HIÉRARCHIE DES NORMES

		Plans et programmes	Concerné	SCOT intégrateur
Les documents de rang supérieur	LOIS	La loi SRU	Non concernée par l'art. 55	
		Les lois montagne et littoral	Loi montagne	
	RAPPORT REGLEMENTAIRE	Plan de prévention des risques	PPRI de la Coise	
		Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine ou Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain	NC	
	RAPPORT DE COMPATIBILITE	Directive Territoriale d'Aménagement	NC	
		SCOT intégrant DAC	SCOT Monts du Lyonnais approuvé	
		Le programme local de l'habitat	En cours : arrêté et non encore approuvé	
		La Charte du Parc Naturel Régional	NC	
		Le Plan de déplacement urbain	NC	
		Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux		SDAGE Rhône- méditerranée- Corse 2016-2021 SAGE « Loire en Rhône-Alpes » approuvé le 30 août 2014
	RAPPORT DE PRISE EN COMPTE	Le Schéma Régional Climat Air Énergie Rhône-Alpes		SRCAE arrêté le 24 avril 2014
		Le plan climat énergie territorial		PCET des Monts du Lyonnais engagé en 2012
		Le Schéma Régional Éolien		SRE Rhône-Alpes approuvé le 26 octobre 2012, mais abrogé en juillet 2015
		Le Schéma Régional de Cohérence écologique		SRCE Rhône Alpes (2014)
Les autres politiques publiques et territoires de projet	Schéma départemental des espaces naturels sensibles	NC		
	La communauté de communes	Communauté de communes des Monts du Lyonnais		
	Agenda 21	NC		



Le SCOT des Monts Du lyonnais

Le SCOT définit une armature urbaine avec plusieurs niveaux de polarités :

- Les bourgs (St Laurent De Chamousset, Ste Foy l'Argentière, St Martin en Haut, Chazelle sur Lyon, St Symphorien sur Coise).
- Les villages dont fait partie Coise.

Pour Coise, le SCOT prévoit :

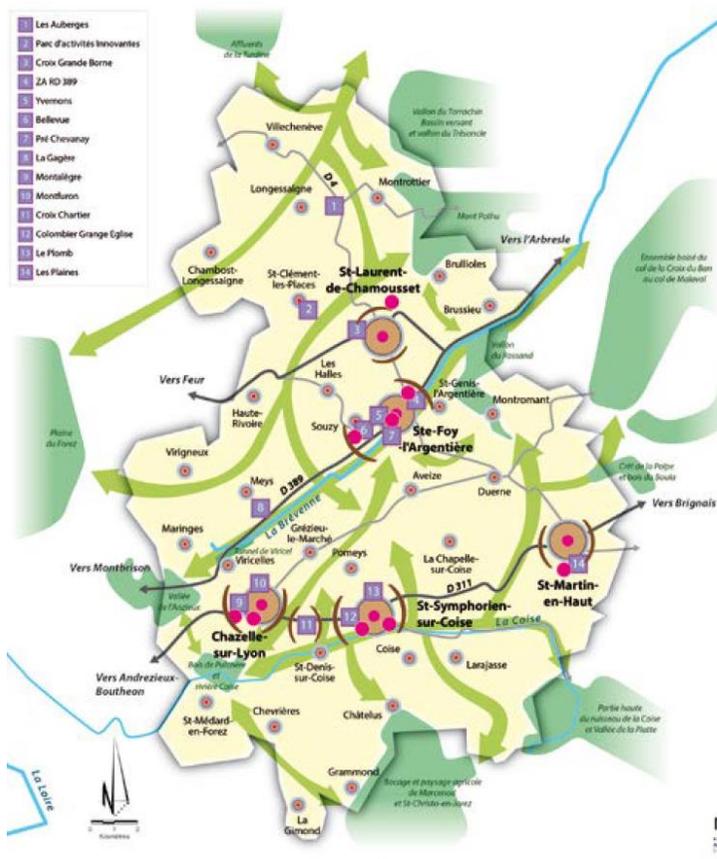
- Un plafond indicatif des logements à construire : 107 logements de 2017 à 2027 (soit 54 logements entre 2017 et 2027 et 53 logements entre 2027 et 2037).
- 5,34 ha de foncier pour le développement résidentiel dans la même période (soit 2,7 ha entre 2017 et 2027 et 2,7 ha entre 2027 et 2037).
- Une densité moyenne de 20 logts/ha, mais l'objectif est que toute opération d'ensemble réalisée dans les gisements de grande taille présente une densité moyenne d'au moins 12 logements par hectare.

Cette production de logements est calibrée pour un rythme de croissance démographique de 0,9%/an pour les villages.

Concernant la localisation des développements : seule la création de secteurs d'extension en continuité des centres-bourgs et des noyaux villageois et dans les hameaux bénéficiant d'un régime dérogoire est autorisée.

Dans l'enveloppe urbaine des hameaux de plus de 25 habitations, seules les densifications en dents creuses sont permises, dans la limite des capacités des réseaux (VRD) et équipements publics et collectifs d'assainissement existants et dans la limite de 10% du nombre d'habitations existantes du hameaux concerné. Dans les hameaux de plus de 25 habitations ci-après listés et dans la limite des capacités des réseaux et équipements d'assainissement actuels et dans la limite de 20% du plafond indicatif de logements à construire, les opérations de densification voire d'extension sont permises. Il s'agit de l'ancien Coise et La Grande Chazotte sur le territoire communal.

Sur le plan économique, aucune zone d'activités structurante n'est identifiée sur le territoire communal. Les zones d'activités à enjeu communal sont dédiées à l'accueil des activités, essentiellement artisanales, qui n'auront pu s'installer dans le tissu urbain.



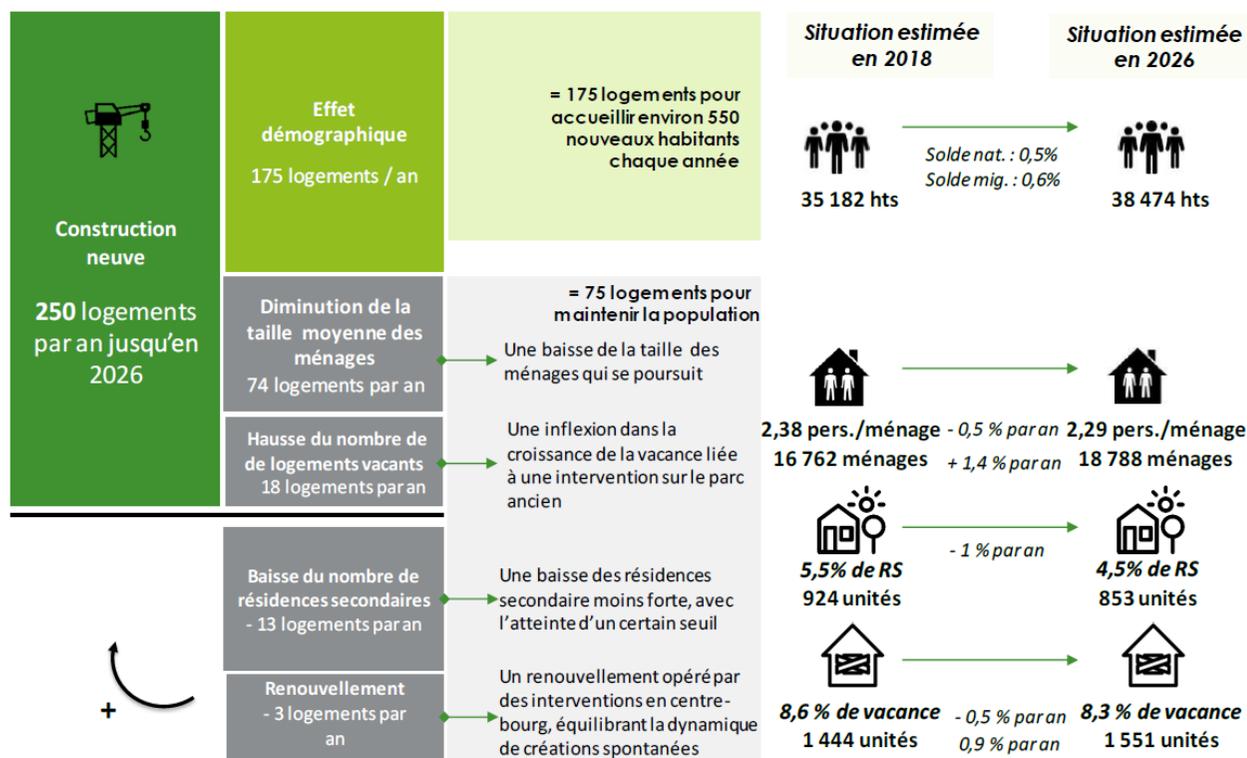
Le PLH des Monts du lyonnais

Les monts du Lyonnais se dotent d'un Programme Local de l'Habitat en cours de réalisation.

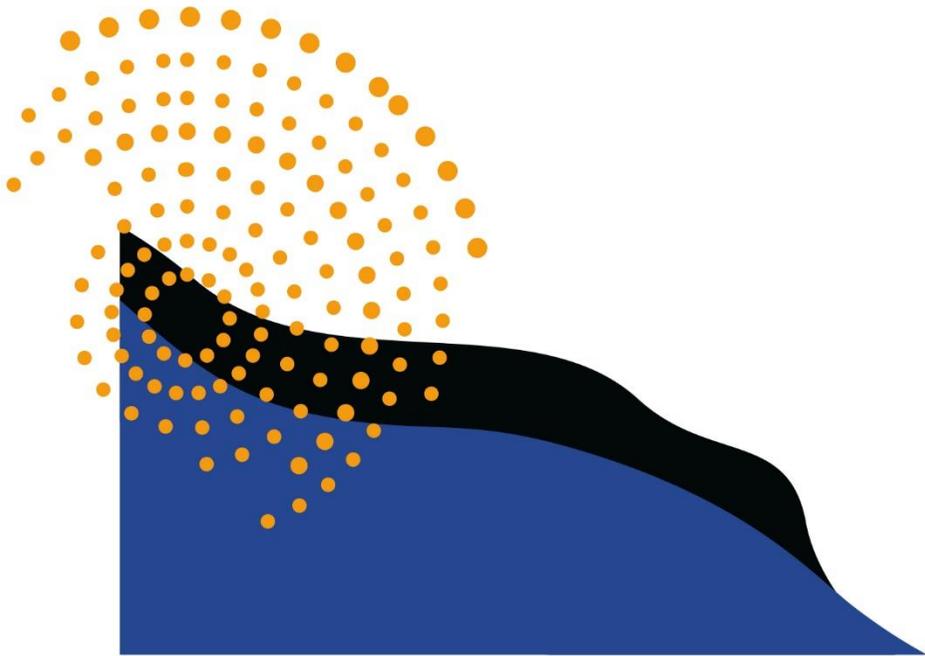
Il définit des objectifs à 6 ans. Pour Coise ces objectifs sont de 30 logements au total soit un rythme de 5 logements par an. Le PLH ne programme pas de logements sociaux sur la commune.

Les grands axes du PLH sont :

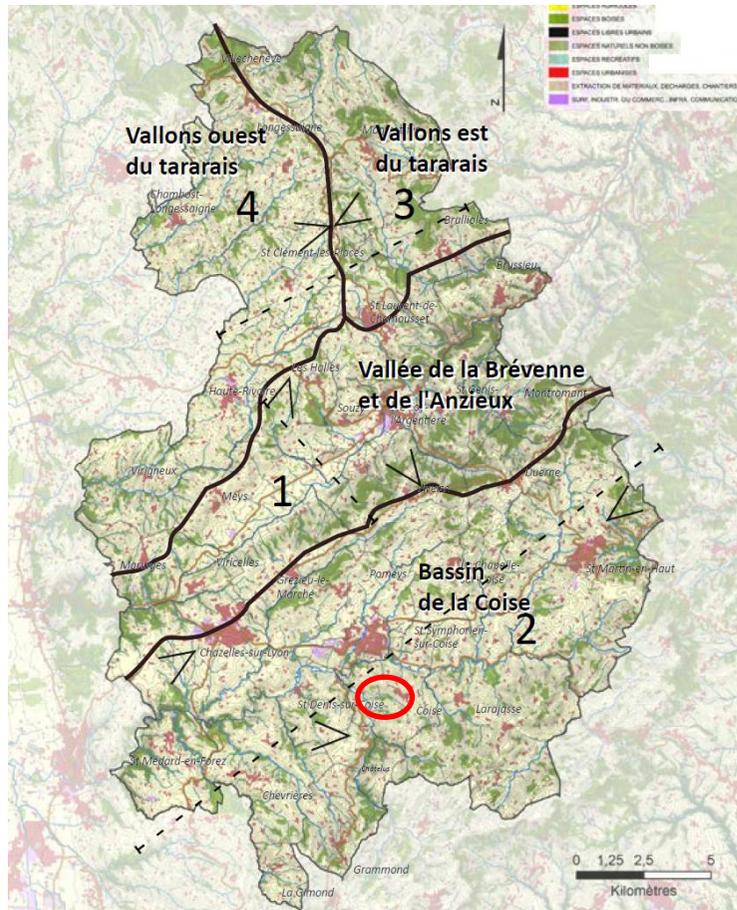
- Diversifier l'offre en logements pour répondre aux besoins de tous les ménages
- Faire de l'habitat un vecteur du développement des Monts du Lyonnais
- Développer un habitat performant, économe et durable



LE CADRE PAYSAGER



LA PLACE DE COISE DANS LE PAYSAGE DU SCOT DES MONTS DU LYONNAIS



Le SCOT a déterminé plusieurs entités paysagères. La commune est intégralement intégrée dans une entité paysagère « **Les vallons du bassin de la Coise : un plateau en cours de périurbanisation et « agri -alimentaire »** ».

Extrait du SCOT concernant cette entité :

« Ce vaste plateau ondulé accueille les méandres de la Coise. Si le relief est homogène, des sous-entités importantes se distinguent (vallées du Potensinet, de le Couzon et de la Gimond...). Des ripisylves continues suivent la Coise, colonne vertébrale sinueuse entaillant l'entité (et y prenant sa source). Le cœur de plateau est très peu boisé. Les horizons structurent une lecture du paysage parfois rendue complexe par l'entremêlement de lignes de crête secondaires et tertiaires.

Les bourgs sont perchés (Chazelles, St Symphorien, St Martin) et les villages sont de versant ou ponctuellement perchés (La Chapelle sur Coise). Les fermes, nombreuses sont très dispersées. Cœur laitier à dominante herbe, une diversification végétale existe néanmoins dans les assolements et les productions, particulièrement sur la frange Est du territoire (maraîchage et petits fruits, visibles par de nombreuses serres). L'entité se caractérise enfin par de nombreuses usines agro-alimentaires et zones d'activités très visibles par effets de co-visibilité.

Le Clocher de Coise fait partie des éléments identitaires de cette entité paysagère.

Entité soumise à de fortes pressions résidentielle, économique et agricole. Le développement résidentiel et l'essaimage des zones d'activités sont principalement liés au desserrement des trois bourgs. Une périurbanisation est tangible. Le remembrement semble très localisé mais conséquent, entraînant un agrandissement du parcellaire, une disparition quasi totale de la trame bocagère et des arbres isolés. La part de maïs est importante (stabilisation depuis 5ans). Le manque d'insertion paysagère des bâtiments agricoles (de plus en plus volumineux) est prégnant. On note une difficile reconversion du patrimoine industriel, néanmoins compréhensible en contexte rural »



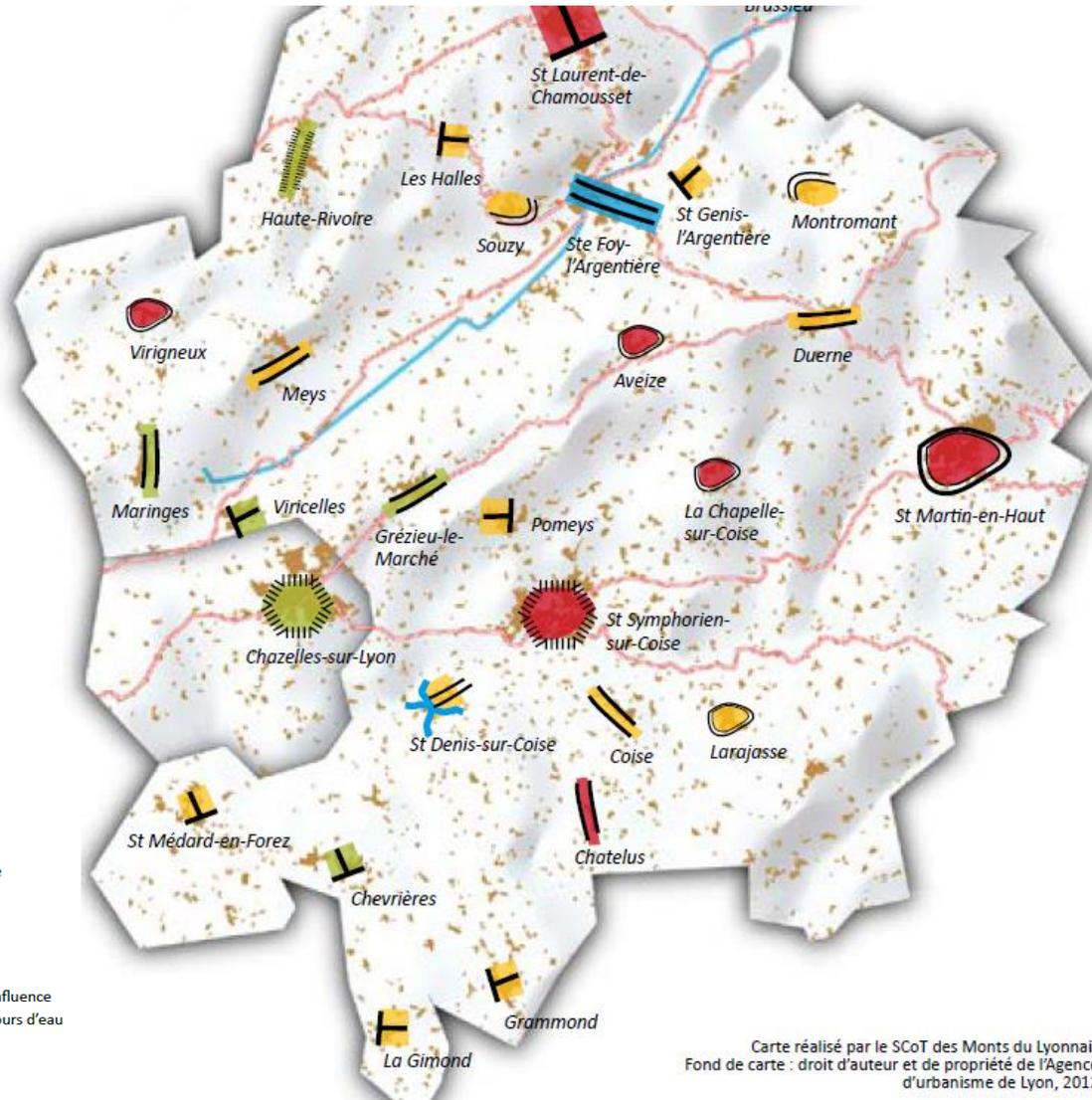
Selon le SCOT Coise est un village rue de versant :

IMPLANTATION DANS LE RELIEF
DES BOURGS ET VILLAGES

- Perché
- De versant
- De plateau
- De fond de vallée

FORME DU TISSU URBAIN

-  Village-carrefour (intersection)
-  De promontoire
-  En courbe (épousant la courbe de niveau d'un versant)
-  Village-rue
-  Fortifié
-  Village confluence de deux cours d'eau



Carte réalisée par le SCOT des Monts du Lyonnais
Fond de carte : droit d'auteur et de propriété de l'Agence d'urbanisme de Lyon, 2012



LES ENTITÉS PAYSAGERES COMMUNALES



●●● Les entités paysagères sont des ensembles présentant une unité paysagère liée à la fois au relief, aux différents motifs du paysage (végétation, espaces bâtis...) et activités humaines (agriculture, infrastructures ...)

On peut distinguer plusieurs entités particulières sur la commune

Deux entités majeures : les coteaux dégagés et les vallons bocagers ouverts

Ces deux entités sont intrinsèquement liées, et se répondent alternativement. Elles se caractérisent principalement par des espaces agricoles et boisés, avec de nombreuses prairies bocagères et vallons naturels ponctués de haies, de boisements en bosquets, de ripisylves qui viennent rythmer les perceptions. Ce paysage a été façonné par le réseau hydrographique, Il est vallonné et présente de nombreuses co-visibilités liées aux reliefs. Les routes sont à flanc de coteaux et permettent de percevoir par séquences, soit des perceptions plus « intimes » sur des paysages bucoliques, soit en très grand nombre, des ouvertures et des perceptions lointaines sur le grand paysage lointain. Il est aussi marqué par la présence d'un bâti traditionnel dispersé avec de nombreuses fermes caractéristiques des Monts du Lyonnais.

Le bourg de St Symphorien sur Coise et sa périphérie pavillonnaire étalée sont également perçus depuis plusieurs points de la commune.

Dans ces entités :

- La co-vision entre le bourg et l'ancien bourg est importante,
- Les coteaux sous le bourg avec au Nord une coulée verte qui vient s'arrêter sur la route du stade et au Sud un glacis verdoyant accompagnent la silhouette du bourg et les perceptions sur le village. Ces deux espaces apparaissent particulièrement sensibles.
- La chapelle est un repère omniprésent du paysage communal. Toutefois sa perception s'estompe depuis le nord de la commune en raison des boisements qui l'accompagnent. Il existe un enjeu à maintenir des fenêtres dégagées entre ces boisements permettant valoriser ce point de repère qualitatif.





La chapelle un repère qualitatif



Le glacis et la silhouette du bourg depuis le Sud



Une perception sur la chapelle qui s'estompe avec la présence des boisements



La coulée verte sous le bourg au Nord



Les principales entités bâties



Le mitage du paysage agro naturel à la Grande Chazotte

Un secteur de mitage : la grande Chazotte

Cette entité le long de la voie départementale 71 au sud du bourg en limite communale est marquée par un paysage en dynamique de banalisation liée à une urbanisation linéaire en rupture avec les implantations bâties historiques proches : implantations bâties discontinues, éloignées des voies et petites volumétries se confrontent aux anciens corps de ferme aux grandes volumétries, proches des voies.

Un secteur en forte dynamique d'expansion urbaine : l'ancien Coise

Ce quartier montre deux paysages : "

- Celui historique du Coise traditionnel au bâti compact, regroupé et aligné à la voie,
- Celui des expansions pavillonnaires récentes au bâti de petite volumétrie, mais formant une certaine épaisseur urbaine comparativement à la Grande Chazotte. L'avancée du bâti vers le sud, se rapproche de la RD2 et laisse percevoir un effet de crête depuis la voie sans accompagnement ou transition paysagère.



Effet de crête des avancées bâties récentes du vieux Coise vu depuis la RD2

Le bourg : un paysage structuré

La partie historique du bourg présente un paysage traditionnel d'ambiance plutôt minérale où les vues sont guidées par les fronts bâtis. Des fenêtres s'ouvrent ponctuellement latéralement et donnent à voir le grand paysage.



Les fenêtres sur le grand paysage depuis la rue principale





Le rapport à la rue est globalement minéral : murs et murets, façades.

Un rapport très fort du bâti par rapport à l'espace public du fait de son implantation



Murets traditionnels

Les espaces végétalisés sont le plus souvent en arrière du bâti. Toutefois quelques jardins traditionnels viennent ponctuer les perceptions et amènent une plus-value paysagère collective (en particulier le jardin en vis-à-vis de l'église qui dégage les perceptions et ouvre l'espace devant le monument).

Le traitement paysager de la rue (arbres d'alignement sur la place de l'église, plantations basses en accompagnement des stationnements) vient accompagner qualitativement l'espace bâti. Il faut aussi noter l'importance de la rupture bâtie entre le bourg et la zone d'activités qui assure une bonne transition paysagère en même temps qu'une ouverture sur le grand paysage.



Jardin traditionnel face à l'église



Plantations basses en accompagnement du bâti





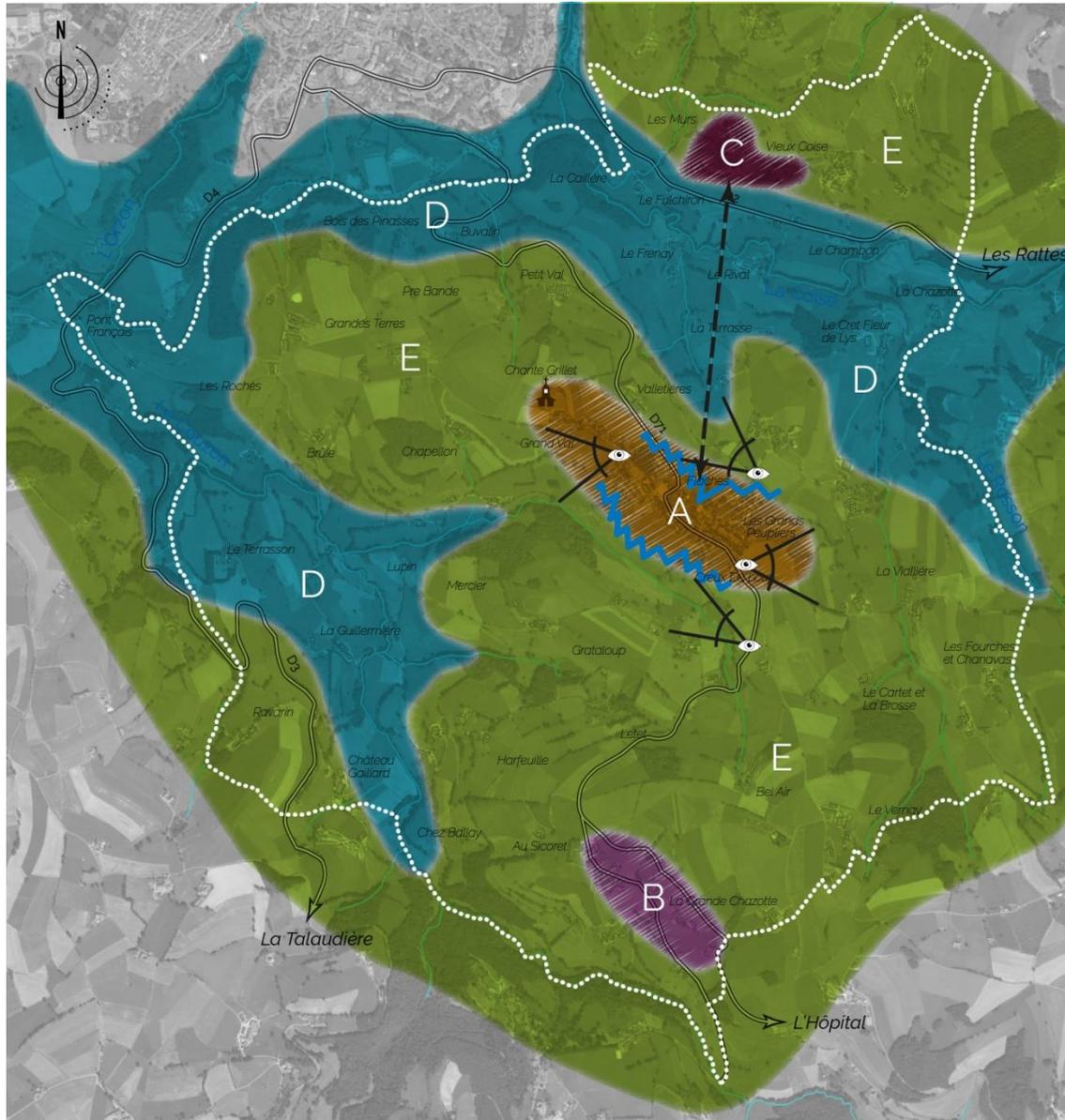
Paysage ouvert et qualitatif lié aux clôtures basses et aux plantations variées

Grace à la topographie, les quartiers résidentiels récents sont très peu perceptibles depuis l'espace traditionnel. Leur « langage paysager » récent plus standardisé n'est pas gênant, car la confrontation des deux paysages est faiblement perçue. Le paysage de ces quartiers est très verdoyant pour les plus anciens. De nombreuses clôtures sont basses, transparentes ou pour certaines constructions inexistantes. Cela permet ainsi de maintenir un espace public ouvert et qualitatif. Dans les lotissement plus récents, le rapport à la pente est plus difficile : quelques enrochements, exhaussements et talus viennent rompre l'harmonie. Globalement les couleurs d'enduits se rapprochent des couleurs de terre, de pierre ou de brique. Toutefois dans les constructions les plus récentes des bardages isolants avec des couleurs sombres viennent en déconnection de la colorimétrie générale.



La colorimétrie traditionnelle des façades vient harmoniser l'ensemble bâti récent





Entités paysagères

-  Élément repère
-  Silhouette sensible du bourg avec glacis
-  Covisibilité bâtie
-  Principales ouvertures paysagère depuis le bourg

Les entités paysagères

-  A La crête habitée
-  B Le coteau mité
-  C Paysage bâti historique en forte dynamique urbaine
-  D Les vallons bocagers ouverts
-  E Les coteaux vallonnés



Fond de plan : IGN par EsriFrance



LES SEQUENCES PAYSAGÈRES DEPUIS LES VOIES

L'étude des paysages par le biais des axes principaux permet de qualifier un certain nombre de séquences aux ambiances marquées (séquence boisée, agricole, urbaine...) et de points importants de la commune (entrées de territoire, entrées de ville) qui sont des lieux d'identification du territoire.

Les entrées de bourg

Des vues lointaines sur le grand paysage et des vues préservées sur la silhouette du bourg

L'urbanisation du bourg s'est globalement réalisée en épaisseur en dehors du quartier de La Valetière. Ce développement a permis de maintenir une certaine qualité aux deux entrées principales par la RD71.

L'entrée nord du bourg

En venant depuis St Symphorien sur Coise, la perception en arrivant au bourg est marquée par le paysage remarquable de la coulée verte qui va jusqu'à la rue du stade. L'espace est dégagé, le paysage agro-naturel ponctué des haies est très qualitatif.

Le village n'est vraiment perçu qu'au dernier moment en entrant dans l'espace bâti. L'esplanade/parking de traitement simple et non bitumé permet d'assurer une transition entre le bâti historique dans l'axe de vision et les extensions pavillonnaire récentes latérales finalement peu perceptibles.

L'entrée sud du bourg

Si la première séquence avant le bourg permet par la topographie de crête de bénéficier d'un champ de vision très ouvert et lointain, la séquence plus rapprochée est beaucoup moins qualitative. La première construction perçue est économique avec des stockages et stationnements non accompagnés de plantations.



La coulée verte perçue en entrée Nord du bourg



L'entrée sud marquée par les stockages et stationnements



Le paysage traversé

L'étude des paysages par le biais des axes principaux permet de qualifier un certain nombre de séquences aux ambiances marquées (séquence boisée, agricole, urbaine...) et de points importants de la commune (entrées de territoire, entrées de ville) qui sont des lieux d'identification du territoire.

On traverse la commune par différentes voiries départementales, les séquences paysagères sont relativement homogènes le long de ces voies. Elles sont majoritairement agro-naturelles et pour une grande majorité offrent de points de vue variés et de longues perspectives par des voies en balcons.

La carte ci-après permet de localiser ces séquences pour les deux axes principaux de la RD71 et de la RD2.



Séquence agro-naturelle et perception sur le grand paysage depuis la RD 71

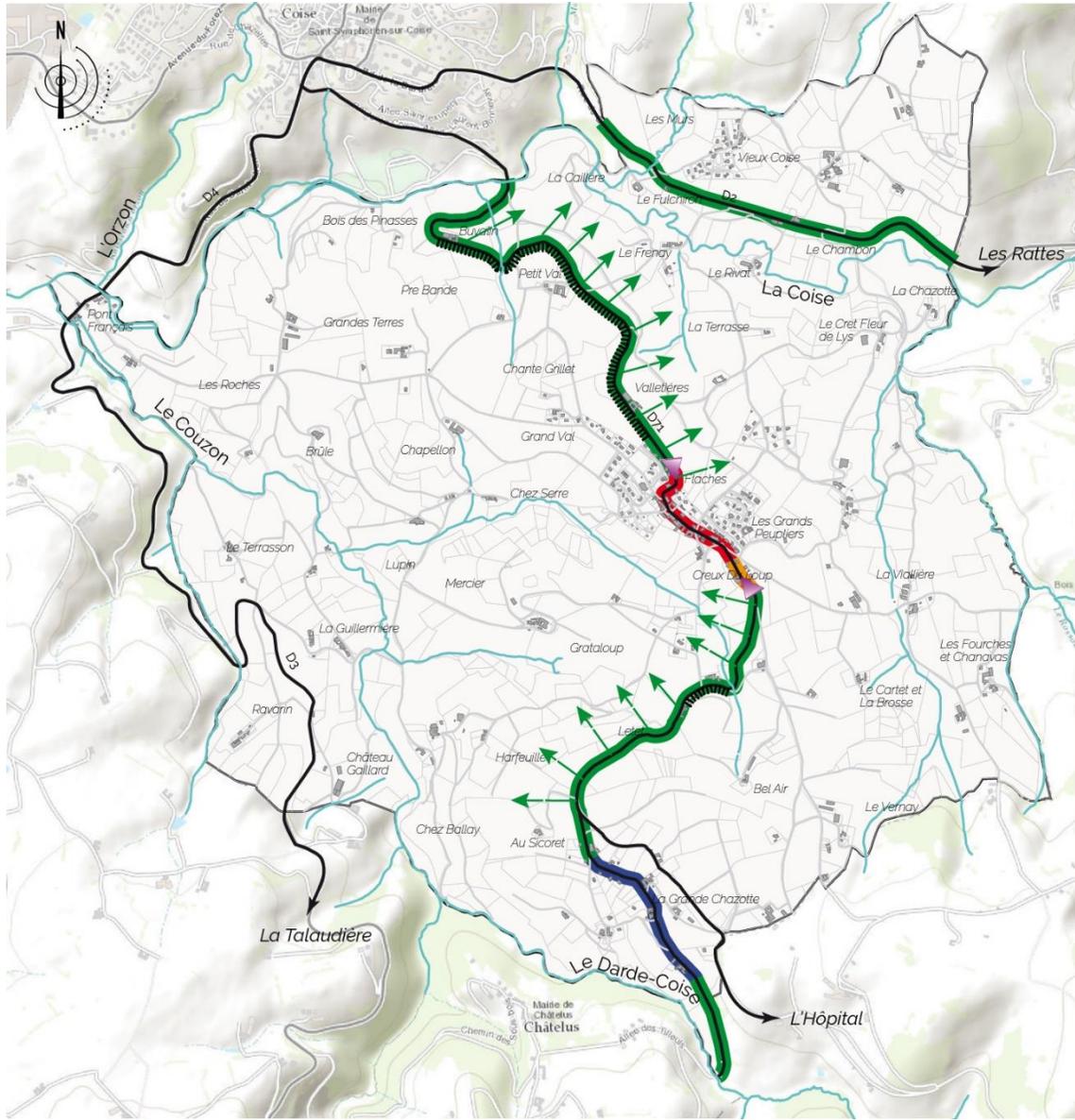


Séquence agro-naturelle et vue sur la Coise depuis la RD2



Le grand paysage perçu depuis la RD71 au Sud du Bourg





LE PAYSAGE TRAVERSÉ

- Séquence villageoise
- Séquence péri-urbaine
- Séquence en dynamique péri-urbaine
- Séquence agro-naturelle
- Perceptions lointaines
- Paysage fermé (côteau)
- Entrée de bourg



Fond de plan : IGN par EsriFrance





Les petits massifs boisés qui ponctuent l'espace



La ripisylve de la Coise qui souligne le vallon



La mosaïque formée des prairies bocagères et des terres cultivées où les haies ont disparu

LA TRAME VERTE PAYSAGERE

La trame verte paysagère peut s'identifier à deux échelles :

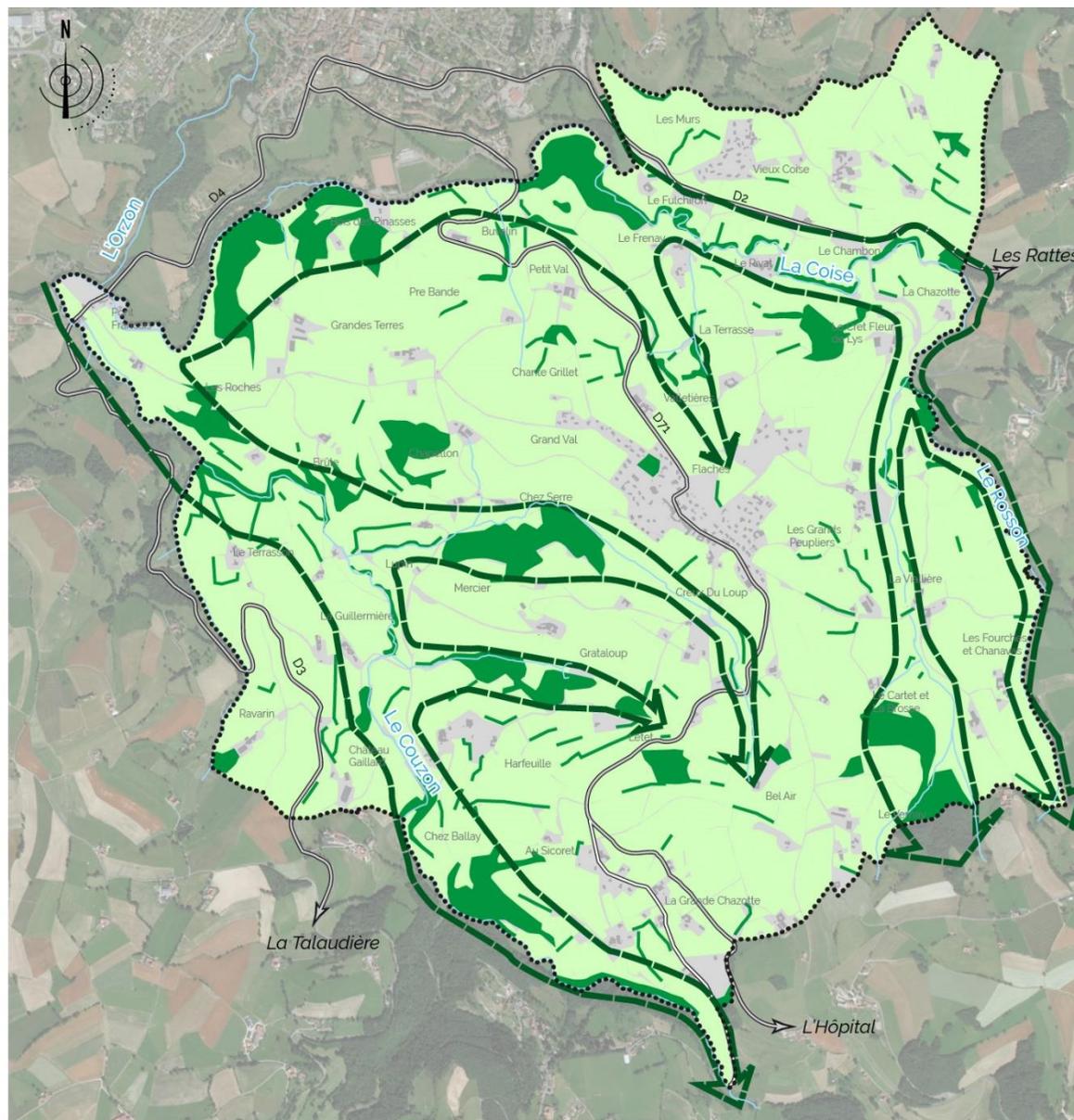
- Celle du territoire communal où elle est constituée des massifs boisés, haies, ripisylves ;
- Celle du bourg où on peut identifier un patrimoine végétal plus ponctuel.

La trame verte paysagère à l'échelle communale

Les grands ensembles végétaux marqueurs du paysage sont constitués :

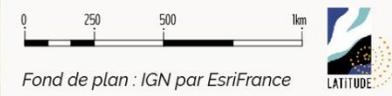
- Des boisements : généralement d'essences variées, avec peu d'enrésinement, ils forment des petits massifs voire des bosquets qui accompagnent les coteaux ou couronnent les collines. Ils constituent de véritables repères du paysage sans « l'étouffer » par leur masse
- Les ripisylves en particulier celle assez continue de la Coise, soulignent les vallons.
- Les haies : elles sont très présentes sur le territoire communal et jalonnent les prairies, le réseau apparaît encore relativement dense.
- La mosaïque agricole : les paysages verdoyants des prairies bocagères qui dominent avec ponctuellement les grandes terres labourées ou de culture, au paysage plus ouvert où les haies ont disparu.





La trame verte paysagère à l'échelle de la commune

-  Coulée verte paysagère
-  Boisement
-  Haie
-  Mosaïque d'espaces agricoles bocagers



La trame verte du bourg

À l'échelle du bourg la trame verte paysagère est constituée ;



La perception sur le clos et ses cèdres sous l'église

- Des alignements arborés des espaces publics. Ces alignements sont assez peu nombreux : alignements récents place de l'église ;
- Les arbres « de parcs » : situés en arrière du bourg sous l'église dans la zone de loisirs, on les perçoit depuis l'espace public par les houppiers qui dépassent les constructions avoisinantes (grands cèdres, ...). Ils amènent une véritable plus-value paysagère au centre en apportant un îlot vert contrastant avec la relative minéralité du bourg ;
- Les jardins traditionnels du bourg. Ces jardins ont une valeur paysagère particulière. Ils sont situés le plus souvent en arrière du bâti en transition entre le bourg et les espaces agro-naturels ou avec les secteurs de lotissement. Ils sont plus rares donnant sur la rue du bourg.
- Le bois de la Valletière. Sa densité boisée, et son positionnement en limite entre le cimetière et les espaces d'extension urbaine viennent constituer une transition paysagère de valeur dans l'espace bâti.
- Les jardins plus récents des lotissements. Cette végétation aujourd'hui bien développée dans les lotissements les plus anciens participe aussi à une certaine qualité de l'espace urbain. Il apparaît important de préserver cette trame en évitant son « colmatage » par une densification résidentielle.
- Les plantations basses d'accompagnement de l'espace public viennent accompagner la minéralité du bourg historique.

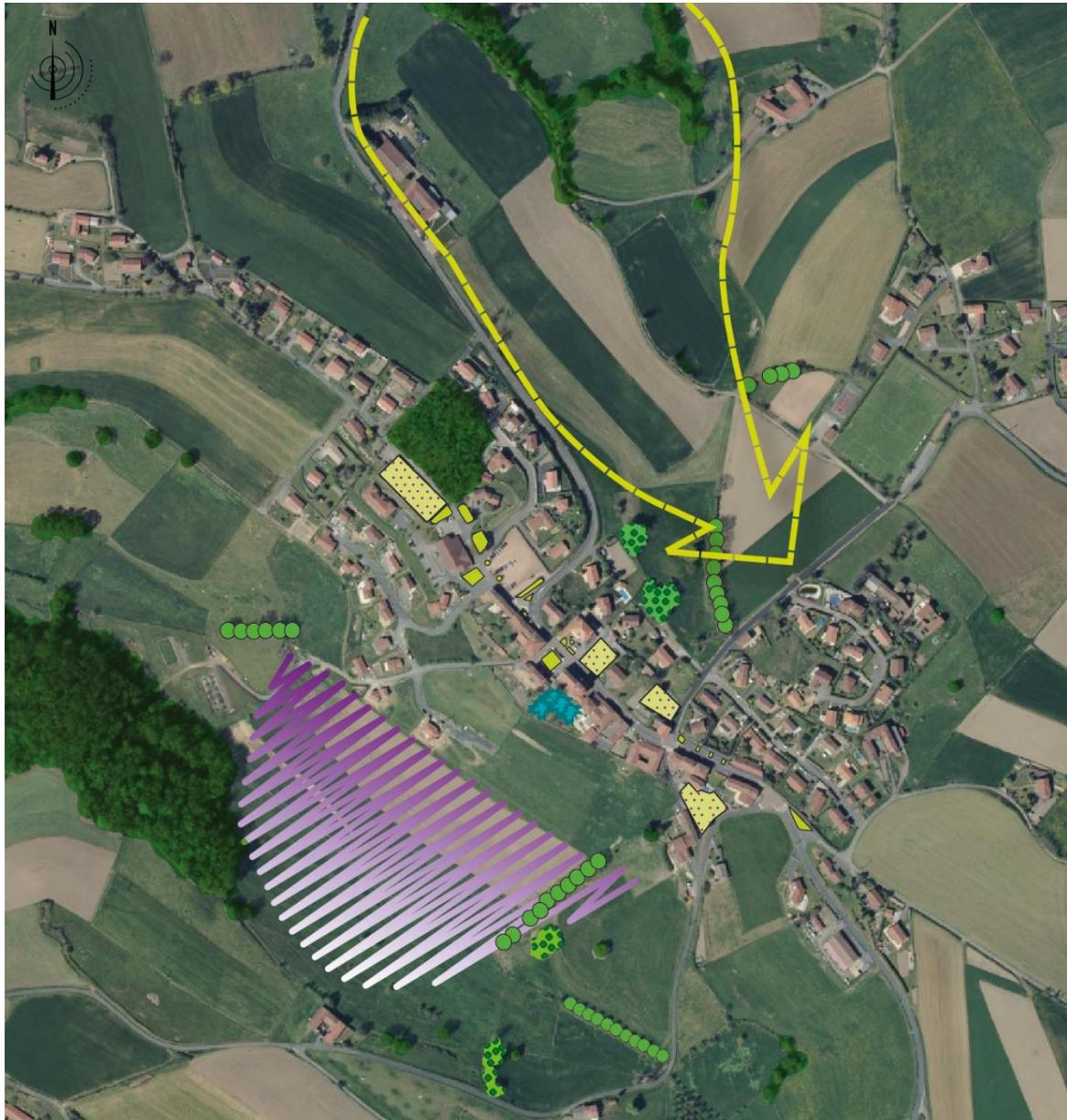


Le vis-à-vis qualitatif entre le bois de la Valletière et le mur traditionnel du cimetière



La végétalisation des lotissements





La trame verte paysagère à l'échelle du bourg

-  Coulée verte paysagère
-  Boisement et arbre isolé
-  Haie et arbre d'alignement
-  Bosquet
-  Arbres de parc (cèdre)
-  Espace végétalisé
-  Jardin traditionnel
-  Glacis principal valorisant la silhouette villageoise



geoportail.gouv.fr/photographies-aeriennes





La chapelle



L'église

LE PATRIMOINE

Le patrimoine emblématique

L'église et la chapelle constituent les deux monuments emblématiques de la commune.

La chapelle est plus connue et constitue un point d'attractivité. Elle signale la présence d'un site marial, consacré à la Vierge. L'inauguration de la chapelle remonte à l'an 1875. Hantée par la peur de perdre leur fils, lors du conflit franco-prussien de 1870, une famille de Coise fit le vœu, si celui-ci leur était gardé, d'élever un monument de reconnaissance à Notre Dame de la Salette. Sous l'impulsion du curé Oriol toute la paroisse participa à son édification. Le motif premier de cette construction ayant été la peur, on se mit à appeler cette chapelle « la Chapelle de la Peur ».

Le patrimoine du bourg

Les maisons du bourg sont caractérisées par leurs volumétries relativement importantes, leurs façades de pierre enduite ou non, les encadrements de pierre ou de briques, la régularité des percements en façades. Les plus cossues sont couronnées de corniches ou de génoises.



La régularité des percements selon les axes verticaux



Les corniches traditionnelles en couronnement





La ferme des Monts du Lyonnais

Le patrimoine rural le plus emblématique est celui de la ferme des Monts du Lyonnais. Ces fermes revêtent des formes diverses selon les époques de construction, la situation foncière et la propriété.

Les éléments de description suivants sont extraits de l'ouvrage « *La Mémoire domestique. La maison rurale des Monts du Lyonnais* (French Edition . Presses universitaires de Lyon de Michel Rautenberg. Cet ouvrage réalise une monographie de l'habitat rural sur Coise.

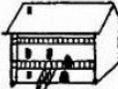
Les typologies bâties traditionnelles

Avant la Révolution, quatre formes principales de groupements sont à distinguer ; chacun correspond à un type de propriété, et de situations sociales et professionnelles particulières dans la vie communautaire :

- Le hameau, dense ou lâche, qui est l'organisation paysanne de base, rassemble un petit nombre de maisons et de fermes. On y trouve des paysans propriétaires, des artisans, des ouvriers agricoles et parfois des cloutiers ;
- Le domaine, ferme isolée au centre de son exploitation, appartient généralement à un marchand, un noble ou un forain d'origine urbaine ;
- Le petit groupe de quelques maisons où logent et travaillent des artisans, des journaliers, et surtout des cloutiers ;
- Une quatrième forme est celle que nous pouvons appeler du « préhameau ». Autour d'une ferme unique, quelques petites maisons sont construites, où logent des artisans ou des ouvriers, qui peuvent être apparentés aux propriétaires de la ferme. C'est ce qu'on trouve à la Petite Chazotte, à Chanavas, au Vernay. En 1822, ces lieux seront catalogués sur le cadastre sous le terme de hameau. Dans le détail, d'autres modalités de groupement peuvent être décrites. Ainsi, à Grataloup et à la Petite Val, on trouve certainement, dès le début du XVIIIe siècle, des fermes « doubles », côte à côte, mais sans murs mitoyens.



Les matériaux de construction

	a	b	c	d
I				
II				
III				
IV				
V				

Les fermes les plus anciennes, qui sont encore debout, sont presque entièrement construites en pierres. À partir de la deuxième moitié du XVIII^e siècle, le pisé apparaît quelquefois, puis il est de plus en plus employé, d'abord pour les bâtiments d'exploitation, puis pour tous les bâtiments. Au milieu du XIX^e siècle, dans certaines communes, la plupart des fermes sont en terre (ce qui n'est pas le cas pour les maisons de village, par exemple à Coise). Dès 1875/1880, l'emploi de la pierre revient à peu près partout, et s'applique progressivement à tous les types de bâtiments. Le pisé reste utilisé pour bâtir quelques granges, étables et hangars, quand il n'est pas remplacé par le mâchefer.

La toiture

La plupart des fermes anciennes qui sont restées dans leur état d'origine ont des toits à quatre pans avec croupes. Au XIX^e siècle, alors que le nombre d'exploitations augmente rapidement, les toitures à deux pans simples sont de plus en plus nombreuses, et les pans coupés deviennent exceptionnels au début du XX^e siècle.

Une nette distinction est faite entre toitures des bâtiments d'habitation, souvent pourvus d'une croupe sur le côté opposé au hangar, et toitures des bâtiments d'exploitation, où elles sont rares. Un lien existe également entre la taille de la ferme (donc la richesse de son propriétaire), et la fréquence des croupes sur la toiture.

Les 5 grands types de ferme

1. Les granges d'origine médiévale (type I) Ce sont certainement les fermes les plus anciennes de la région. Les bâtiments sont disposés autour d'une vaste cour fermée qui dépasse les 1 000 m². Au centre, il y a souvent un puits. Sur deux des côtés, on trouve l'habitation et les étables. L'unique portail d'entrée est souvent surmonté de mâchicoulis. Dans un angle, une tour ronde dépasse légèrement les toitures, c'est le pigeonnier. Ces granges étaient nombreuses autour de Saint-Symphorien

2. Les maisons-blocs à trois niveaux (type II) Il s'agit du type de ferme le plus ancien après la grange, puisqu'il est probable qu'on le trouve dès la fin du XVI^e. Le modèle ancien est caractérisé par sa forme plutôt carrée et par la spécialisation précise des trois niveaux. Le rez-de-chaussée, légèrement en-dessous du sol de la cour, est formé de la cave et de l'étable, dont la faible hauteur fait penser qu'elle devait abriter plutôt des moutons que des bovins. Au-dessus, une ou deux vastes pièces d'habitation et un petit local, probablement un débarras. Sous le toit à quatre pans, un grenier. Les deux niveaux supérieurs sont accessibles par des galeries, les aîtres.





Photo 16. Ferme en U

Construite en 1800, cette ferme est caractéristique des « grosses » fermes élevées depuis le dernier tiers du XVIII^e siècle qui annoncent le modèle en U du XIX^e siècle. Le portail, au premier plan, est le portail annexe, ouvert il y a moins de cent ans
Coise, mars 1987

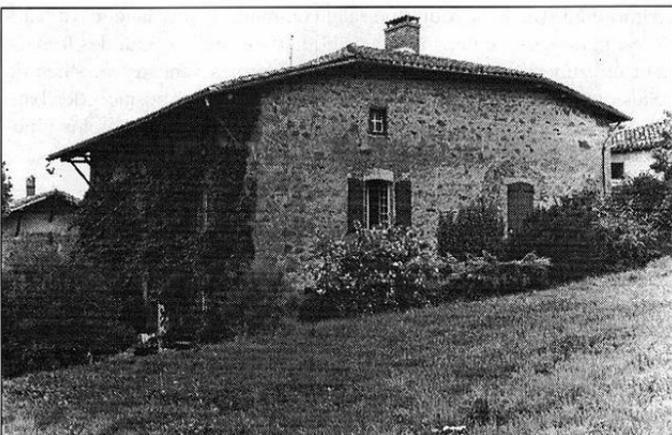


Photo 17. La plus belle maison de la commune

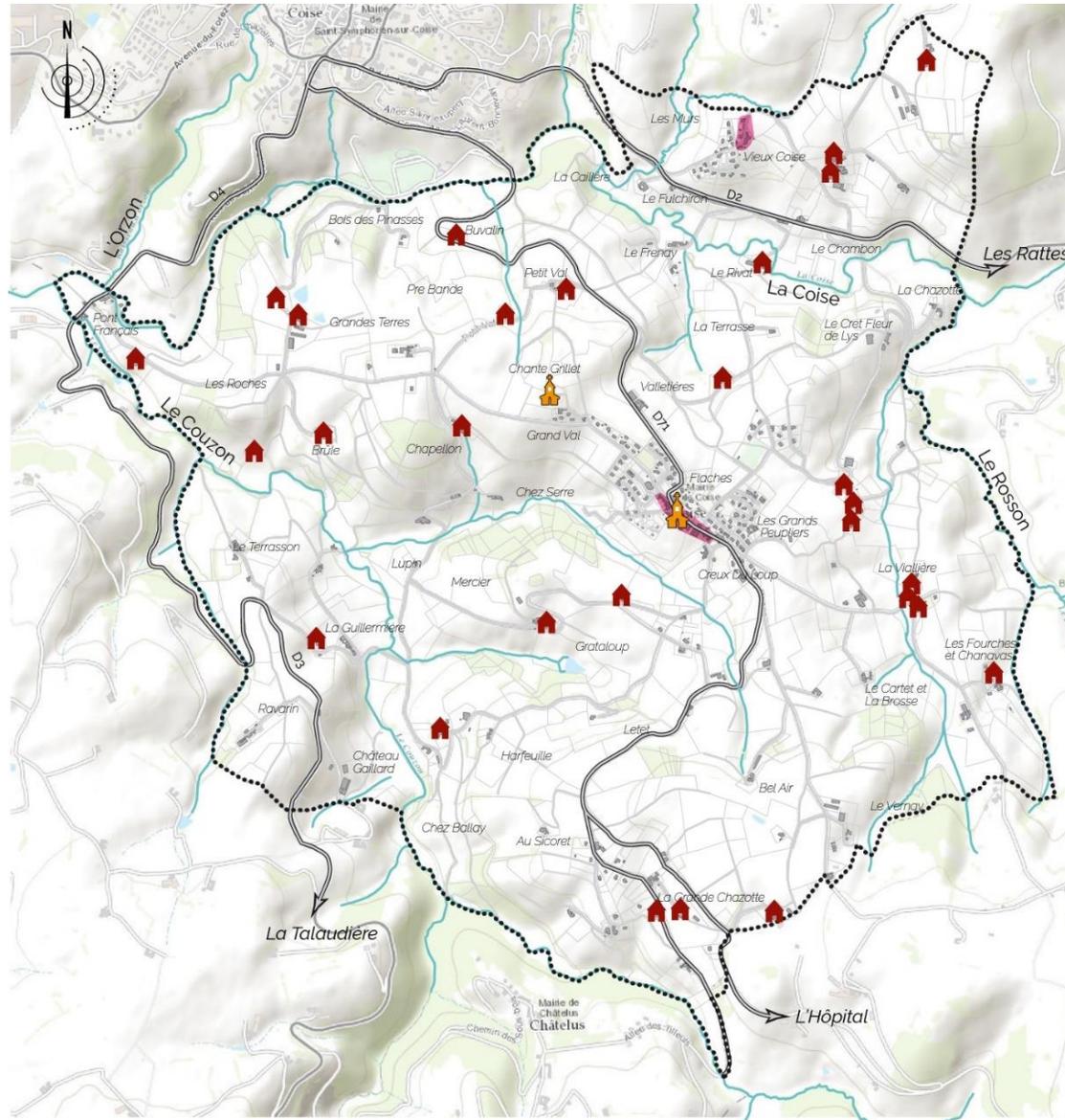
Construite vers 1690, elle appartenait alors à une riche famille de laboureur/marchand. Elle est la seule maison de la commune à posséder une cave à vin
Coise, juillet 1986

3. La maison à deux corps et sans cour des petites exploitations (type III). Les deux bâtiments sont généralement de dimensions à peu près égales, de forme carrée ou légèrement allongée. L'un comprend la cave, l'unique pièce d'habitation et un grenier auquel on accède par une échelle. L'autre, l'étable et le fenil ouvert sur un côté. L'entrée de l'étable est normalement protégée par un chapit qui relie les deux bâtiments s'ils sont séparés, ou qui sert d'auvent s'ils sont contigus et décalés. Le fenil s'ouvre également sous le chapit. Par contre, dans la plupart des cas, la porte de la maison, en façade, est juste protégée par la saillie du toit. On y accède par des aîtres.

4. Les fermes à cour fermée (type IV) Les deux bâtiments principaux, l'habitation et l'étable/grange, sont généralement disposés perpendiculairement, de chaque côté de la cour. Ils sont réunis d'un côté par un vaste hangar, sous lequel se trouve la porte cochère, de l'autre par un simple mur d'enceinte, souvent percé d'une petite porte (ou d'un second portail plus petit que le premier). Les toits ont des croupes importantes. Les murs sont en pierre, bien que parfois le haut d'un pignon donnant sur la cour soit en pisé. Les cours sont pentues, et parfois au nombre de deux, une haute et une basse, séparées par un mur de soutien. La grange s'ouvre toujours en haut de la cour, le plus souvent sous le chapit, et les portes de l'étable sont toujours plus basses que celles de la grange par rapport à la pente de la cour. Dans ce schéma général, les variations sont nombreuses. Au milieu du XVIII^e siècle, une disposition nouvelle apparaît. La grange et l'habitation sont face à face de chaque côté de la cour et non plus perpendiculaires.

5. La ferme U du XIX^e siècle (type V) Le type de ferme en U est caractérisé par quatre groupes de traits invariables. Il comprend au moins trois corps de bâtiments couverts, disposés toujours de la même façon, autour d'une cour en pente : les bâtiments d'habitation et d'exploitation se font face, et sont réunis en haut de la cour par un hangar ; les quatre côtés sont construits à angles droits, ce qui donne à l'ensemble une forme rectangulaire qui était rare dans les grandes fermes plus anciennes ; Le bâtiment d'exploitation comprend au premier niveau, dans la partie basse de la cour, une étable appelée écurie et, au second niveau, une grange. La première des variations est l'adjonction d'une quatrième aile bâtie, qui est toujours un second hangar. Il est rare que ce hangar soit prévu dès le départ. Il s'agit plus souvent d'une construction datant de la fin du XIX^e siècle, au moment où l'outillage et les véhicules se sont multipliés dans les fermes. Souvent, contre ce mur, au bas de la cour, on bâtit des écuries à cochon, qu'il y ait ou non un chapit. Le bâtiment d'habitation est le plus typique, bien qu'il soit celui qui ait le plus changé avec les époques et les lieux.





Le patrimoine bâti

- Forme urbaine historique groupée
- Typologie bâtie de la ferme des monts du Lyonnais
- Eglise / Chapelle

0 250 500 1000 m
 Fond de plan : IGN par EsriFrance



LES PRINCIPAUX ENJEUX DU PAYSAGE ET DU PATRIMOINE



Atouts

- Un paysage rural très préservé offrant de nombreux points de vue et des perceptions lointaines.
- Une silhouette de bourg remarquable encadrée de coulées vertes.
- De nombreux espaces de transition végétale dans le bourg.
- Des fenêtres sur le grand paysage depuis le bourg.
- Un patrimoine bâti rural à forte typicité.



Points de vigilance

- Une entrée de bourg au sud qui ne valorise pas le village.
- Des transformations des anciennes fermes des Monts du Lyonnais qui tendent à banaliser leur caractère architectural.
- Une dynamique urbaine sans lien avec le contexte paysager à la Grande Chazotte et au vieux bourg.
- Un langage architectural, des implantations dans les pentes et une colorimétrie qui ponctuellement sont inadaptés au paysage de moyenne montagne.

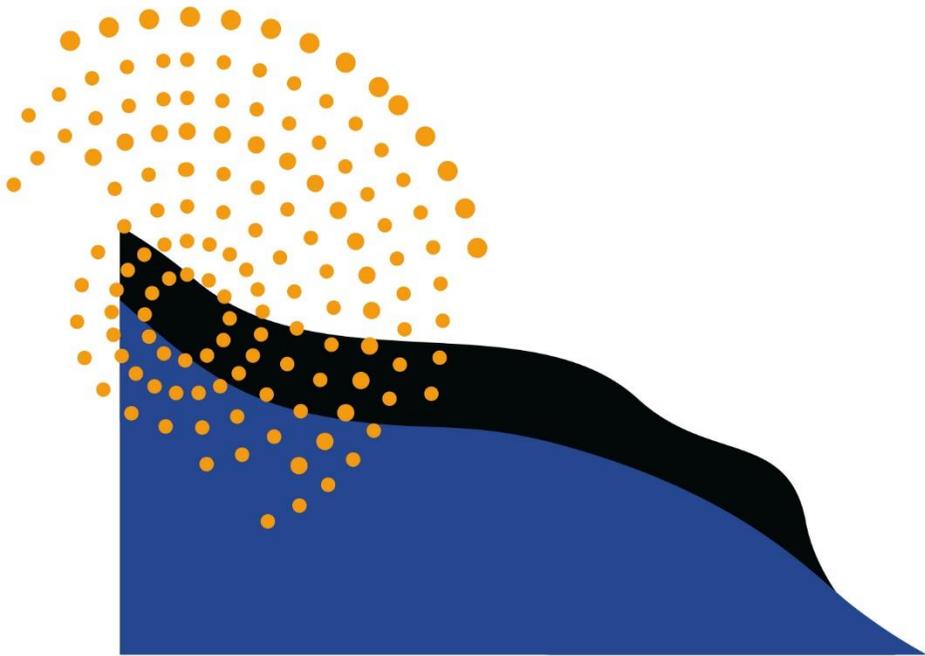


Enjeux

- Le maintien des motifs du paysage rural : haies, boisements.
- L'encadrement de la qualité des réhabilitations du bâti historique.
- La cohérence architecturale, l'harmonie des couleurs et l'intégration dans la topographie des nouvelles constructions.
- Le traitement des avancées bâties sur l'espace rural.
- Le maintien des glacis valorisant la silhouette villageoise.
- La qualité de l'entrée de bourg sud dans le cadre du confortement de la zone d'activités.



L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT



LE CONTEXTE PHYSIQUE

Climatologie

La commune de Coise est positionnée au carrefour de diverses influences climatiques : son appartenance aux Monts du Lyonnais lui confère un climat montagnard avec à l'Est une influence continentale et, au Sud, une légère influence méridionale.

La commune est donc soumise à un type de climat continental tempéré de moyenne montagne.

L'air humide, venant de l'Ouest, déclenche les principaux épisodes pluvieux.

D'après les relevés effectués à Soucieu-en-Jarrest (station la plus proche), les précipitations se répartissent de façon relativement homogène sur l'année. La pluviométrie annuelle est de l'ordre de 878 mm d'eau avec un minimum mensuel de 54 mm en février et deux mois pluvieux avec 93 et 96 mm en mai et juin.

La température minimale est en moyenne de 0,1°C en janvier et la température maximale de 17,5°C en juillet.

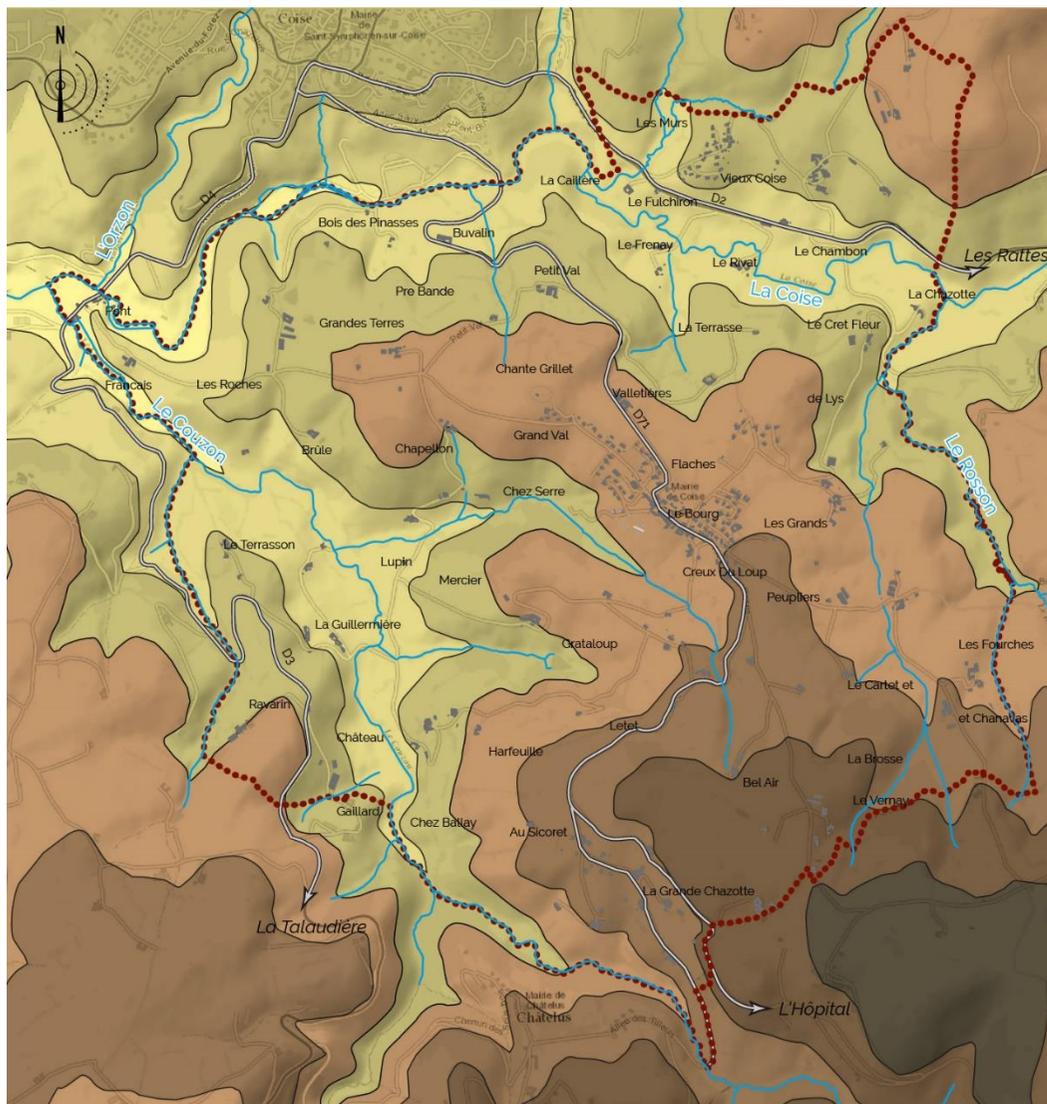
Notons que les températures sont tributaires de l'altitude, les parties élevées à l'Ouest subissent des hivers plus rigoureux et, le plateau à l'Est bénéficie de conditions plus favorables.

La neige est parfois abondante sur les parties sommitales.

Les vents dominants proviennent essentiellement du Nord et du Sud et sont parfois puissants, du fait de la situation de la commune en ligne de crête.

En saison froide, des brouillards se forment et stagnent dans les fonds de vallées. Ces formations sont dues à des inversions de température.





CONTEXTE PHYSIQUE

— Cours d'eau

Topographie

- inférieure à 500 m
- de 500 à 550 m
- de 550 à 600 m
- de 600 à 650 m
- de 650 à 700 m
- de 700 à 750 m
- supérieure à 750 m

0 250 500 1000 m

Fond de plan : IGN par EsriFrance



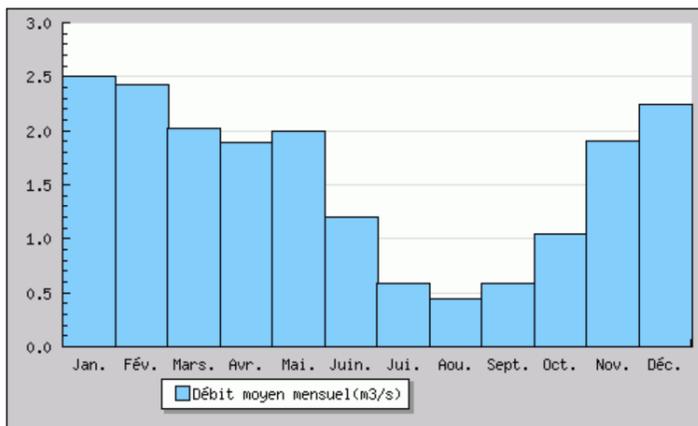
Topographie

Les Monts du Lyonnais appartiennent à la partie des piémonts orientaux du Massif Central, vaste plateau hercynien fortement érodé au cours des âges successifs, et dont la formation résulte des contrecoups du plissement alpin à l'Ère tertiaire.

Elle est constituée de collines au relief adouci, d'une altitude variant de 492 m en limite communale Nord le long du Couzon, à 770 m au Sud du Vernay.

Le relief vallonné est une composante majeure du paysage. Les variations du relief offrent des points de vue lointains et une perception en co-visibilité entre les versants des collines.





Débit moyen mensuel de la Coise calculé sur 59 ans
Saint-Médard-en-Forez (bassin versant de 181 km²)

LA RESSOURCE EN EAU

Le réseau hydrographique et la qualité de l'eau

Le réseau hydrographique et qualité de l'eau

La commune est intégrée au bassin hydrographique de la Coise, sous bassin du bassin Loire-Bretagne.

La commune de Coise est traversée par trois principaux cours d'eau :

- La Coise
- Et ses affluents le Rosson et le Couzon

La Coise

La longueur de son cours est de 49,6 km et la surface de son bassin versant de 350 km². Elle prend sa source dans le département de la Loire, sur la commune de Saint-Romain-en-Jarez, puis elle entre dans le département du Rhône où elle traverse cinq communes avant de revenir dans le département de la Loire où elle se jette dans le fleuve la Loire à Montrond-les-Bains. Son débit moyen mensuel à Saint-Médard-en-Forez est de 1,57 m³/sec.



La Coise - commune de Coise



La qualité de l'eau du bassin versant varie selon les saisons :

- En période d'étiage ou de basses eaux, la qualité est dans l'ensemble moyenne car elle est altérée par les rejets et notamment les rejets domestiques.
- En période hivernale, les nitrates deviennent le principal facteur limitant de la qualité de l'eau ; la qualité de l'eau est médiocre. Pour les pesticides, des matières actives ont été quantifiées, essentiellement de la famille des herbicides sur l'ensemble des cours d'eau du bassin versant.

Etat écologique = 1 : très bon état ; 2 : bon état ; 3 : moyen, 4 : médiocre ; 5 : mauvais

Niveau de confiance = 1 : faible ; 2 : moyen ; 3 : élevé

Nom de la masse d'eau	MASSE D'EAU : ETAT ECOLOGIQUE					MASSE D'EAU : BIOLOGIE		
	Etat Ecologique	Niveau de confiance	Etat Biologique	Etat physico-chimie générale	Etat Polluants spécifiques	IBD	IBG	IPR
LA COISE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SAINT-GALMIER	4	3	4	3	2	4	3	3

Qualité de la Coise – données SDAGE

Le Rosson

Le ruisseau du Rosson est un affluent en rive gauche de la Coise. Il prend sa source vers 750 à 800 m d'altitude. Il est situé à l'Est de la commune.

Le Couzon

Il s'agit d'un des principales affluents rive gauche de la Coise. D'une longueur de 11 kilomètres, il conflue avec la Coise au Sud-Ouest de Saint-Symphorien-sur-Coise



Le SDAGE

Les actions du programme de mesures 2016-2021 s'inscrivent dans six grands domaines d'action :

- **Le domaine « agriculture »** comprend les opérations de lutte contre les pollutions d'origine agricole ;
- **Le domaine « assainissement »** comprend les opérations de lutte contre les pollutions d'origine domestique et des industries raccordées à un réseau public ;
- **Le domaine « industrie »** comprend les opérations de lutte contre les pollutions des établissements industriels non raccordés à un réseau collectif d'assainissement. Sont pris en compte les pollutions organiques et les micropolluants ;
- **Le domaine « milieux aquatiques »** comprend les opérations de restauration de la morphologie des cours d'eau et d'amélioration de leur continuité. Il comprend aussi des actions de restauration et de gestion foncière des zones humides ;
- **Le domaine « quantité d'eau »** comprend les opérations permettant d'améliorer les conditions hydrologiques indispensables au bon fonctionnement des milieux aquatiques (limitation des prélèvements en période d'étiage notamment) ;
- **Le domaine « connaissance »** comprend des études générales d'amélioration de la connaissance et des mesures de planification locale.

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) pour les années 2016 à 2021 a été adopté par le comité de bassin Loire-Bretagne le 4 novembre et publié par arrêté préfectoral du 18 novembre 2015.

Les orientations fondamentales déclinées dans ce document sont les suivantes :

2. Réduire la pollution par les nitrates
3. Réduire la pollution organique et bactériologique
4. Maîtriser et réduire la pollution par les pesticides
5. Maîtriser et réduire la pollution dues aux substances dangereuses
6. Protéger la santé en protégeant la ressource en eau
7. Maîtriser les prélèvements d'eau
8. Préserver les zones humides
9. Préserver la biodiversité aquatique
10. Préserver le littoral
11. Préserver les têtes de bassin versant
12. Faciliter la gouvernance locale et renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques
13. Mettre en place des outils réglementaires et financiers
14. Informer, sensibiliser, favoriser les échanges

Notamment, le SDAGE fixe pour chaque masse d'eau des objectifs d'atteinte du bon état des eaux superficielles et souterraines. L'objectif sur la commune de Coise apparaît dans le tableau suivant

Masse d'eau	Bon état écologique	Bon état chimique
FRGR0167a - LA COISE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SAINT-GALMIER	2021	ND



Le SAGE

Le SDAGE se décline en Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Ils ont pour vocation de coordonner au niveau local, l'ensemble des actions des pouvoirs publics envers les usagers de l'eau afin de parvenir à une gestion équilibrée de la ressource en eau, et ce pour tous les milieux aquatiques : superficiels ou souterrains, d'eaux douces, d'eaux saumâtres, ou d'eaux marines.

La commune de Coise est concernée par :

- Le SAGE Loire en Rhône Alpes : d'une superficie d'environ 4 000 km², il s'étend sur 4 départements : Loire (240 communes), Rhône (35 communes), Haute-Loire (13 communes) et Puy de Dôme (2 communes), soit 290 communes

Les SAGE définissent comme le SDAGE mais à leur échelle des enjeux pour leur territoire.

Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable du SAGE se structure autour de 6 enjeux, 22 objectifs généraux et 91 dispositions pour améliorer la qualité des eaux. Approuvé pour une durée de 6 ans en 2014, sa mise en œuvre s'effectue par une programmation pluriannuelle des actions à conduire, qui se décline annuellement sur les champs suivants :

- **Les études, recherche et développement, observatoire** : évaluation des incidences des captages de source et retenues collinaires sur l'hydrologie des cours d'eau, reconquête qualité eaux Grangent, mise en place d'un observatoire de l'eau, études et suivis sur le fleuve Loire ;
- **L'appui à la maîtrise d'ouvrage locale** : faciliter l'application du SAGE LRA par les maîtres d'ouvrage, que ce soit en matière de gestion des zones humides, de réhabilitation de gravières en bords de Loire, de continuité écologique, d'économies de la ressource, etc ;
- **L'émergence et l'aide à la structuration de maîtrise d'ouvrage** : faciliter l'émergence d'une gestion concertée de la ressource en eau à l'échelle des bassins versants ;
- **Les actions de communication et de sensibilisation** : zones humides, économie d'eau, déchets et bords de Loire et animation scolaires.



Le contrat de rivière de la Coise

Un contrat de rivière est un instrument d'intervention à l'échelle d'un bassin versant. Comme le SAGE, il fixe pour cette rivière des objectifs de qualité des eaux, de valorisation du milieu aquatique et de gestion équilibrée des ressources en eau et prévoit de manière opérationnelle (programme d'actions, désignation des maîtres d'ouvrage, du mode de financement, des échéances des travaux, etc.) les modalités de réalisation des études et des travaux nécessaires pour atteindre ces objectifs. Contrairement au SAGE, les objectifs du contrat de rivière n'ont pas de portée juridique.

L'objectif d'un contrat de rivière est de mettre en œuvre sur un bassin versant un programme d'actions concertées et coordonnées visant à restaurer et revaloriser les rivières.

Le contrat de rivière s'appuie sur un accord technique et financier signé entre les communes et les structures intercommunales du bassin versant de la Coise et les partenaires : État, Région Rhône Alpes, Départements de la Loire et du Rhône, Agence de l'Eau Loire Bretagne et Chambre d'Agriculture de la Loire et du Rhône.

Le contrat de rivière de la Coise est porté par le Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Aménagement de la Coise et de ses affluents. Entre 1996 et 2005, dans une première démarche de contrat de rivière, les actions ont concerné l'amélioration de la qualité de l'eau à travers des opérations portées par les communes, l'entretien des berges et du lit des cours d'eau et la mise en valeur des milieux aquatiques. La démarche engagée depuis le 27 février 2009 dans un deuxième contrat de rivière, prend en compte de nouvelles problématiques comme les pollutions diffuses d'origine agricole ou domestique et le suivi des débits des cours d'eau en période de basses eaux.



LES ESPACES NATURELS ET LA BIODIVERSITÉ

Cadre général et réglementaire

Natura 2000

La commune de Coise n'est pas concernée par la présence de sites Natura 2000.

Les Zones Naturels d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Les Zones Naturels d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) sont de deux types :

- Les zones de type I sont des secteurs d'une superficie généralement limitée, caractérisés par la présence d'espèces remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional. Ces zones sont particulièrement sensibles aux aménagements ou des transformations même limitées.
- Les zones de type II sont des grands ensembles naturels (massif forestier, vallée, plateau...) riches et peu modifiés ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Dans ces zones, il importe de respecter les grands équilibres écologiques, en tenant compte notamment, du domaine vital de la faune sédentaire ou migratrice.

La commune est couverte par la **ZNIEFF de type 1 ruisseau du Rosson**. Le secteur délimité intègre le Rosson et également une partie de la Coise, de l'aval du Rosson jusqu'au Pont français (confluent avec le ruisseau de Couzon). Il englobe principalement des milieux ouverts vallonnés, avec quelques bosquets de feuillus à mi-pente et à proximité des cours d'eau. La ripisylve est peu développée. La bonne qualité de l'eau et du milieu (en zone à Truite fario) qui s'est maintenue sur un linéaire de l'ordre de vingt-cinq kilomètres est une aubaine pour l'Écrevisse à pattes blanches. Outre cette écrevisse indigène, le ruisseau du Rosson abrite des espèces qui pour être moins spectaculaires, n'en sont pas moins intéressantes.

La valeur juridique des ZNIEFF

- La délimitation d'une zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) relève d'une démarche objective d'inventaire des richesses naturelles.
- L'inventaire n'a pas, en lui-même, de valeur juridique directe et ne constitue pas un instrument de protection réglementaire des espaces naturels. Il contribue à l'amélioration de la connaissance des milieux naturels. L'inventaire n'est donc pas un outil de contrainte mais d'appréciation, ou d'aide à la décision.



Écrevisse à pattes blanches



Les zones humides

En occupant une position particulière entre terre et eau, les zones humides sont source de qualité et diversité biologique et elles jouent un rôle essentiel dans le cycle de l'eau (régulation hydrologique, écrêtement des crues, épuration des eaux...). Ainsi une zone humide peut être définie comme une « infrastructure naturelle » en raison des fonctions hydrologiques et écologiques assurées, des valeurs ou services rendus estimés et par les avantages économiques, et culturels dont bénéficient les populations locales.

- Le critère végétation : espèce floristique ou habitats naturels ;
- Le critère pédologique : présence de traces d'hydromorphie dans le sol.

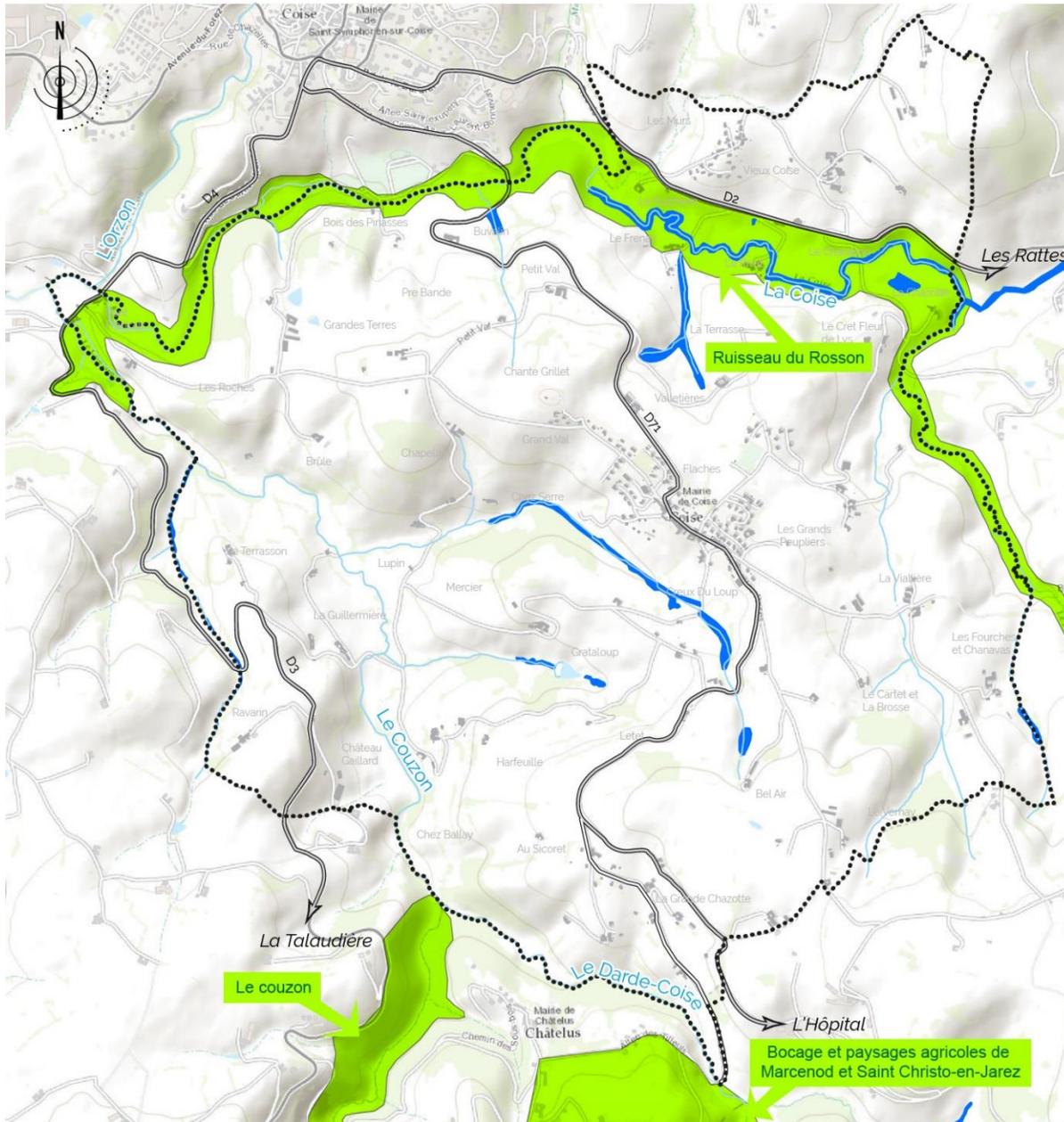
Les zones humides

Selon le code de l'environnement, les zones humides sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». (Art. L.211-1). Ces zones sont protégées par la réglementation française.

De nombreuses zones humides ont été identifiées sur la commune dans le cadre de l'inventaire départemental.

Ces zones humides sont associées principalement aux vallons.





CONTEXTE NATUREL

- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1
- Zone humide (inventaires du conseil départemental)

0 250 500 1000 m

Fond de plan : IGN par EsriFrance



Méthodologie

Prise en compte des études sur les fonctionnalités écologiques réalisées à une échelle supra-communale : éléments du SRCE et du SCoT.

Identification des corridors biologiques

Dans un premier temps, les éléments de perturbation des écosystèmes ont été identifiés. Il s'agit des principaux effets de coupures qui contraignent la libre circulation des espèces (infrastructures, zones urbaines denses, projets d'aménagements...). Au sein de ces espaces relativement contraints, l'identification de « coulées vertes » et de « trames vertes urbaines » (parcs, les jardins, les arbres remarquables dans le milieu urbain) a été réalisée. Ces espaces sont à préserver et à valoriser en priorité, car ils permettent à la faune (micro et macrofaune) de circuler au sein d'espaces relativement contraints.

Identification des corridors paysagers

- [Identification des sous-trames et des réservoirs de biodiversité](#)

Suite à la réalisation d'une carte d'occupation du sol précise, identification des sous-trames liées aux milieux suivants : milieux ouverts, milieux boisés, pelouses sèches et cours d'eau/zones humides.

Dans un second temps, identification des réservoirs de biodiversité : prise en compte des zonages existants de type zones Natura 2000, ZNIEFF, ENS, zones humides... et relevés complémentaires de terrain afin d'affiner ces secteurs.

- [Définition des corridors paysagers à l'échelle communale](#)

Une interprétation cartographique et visuelle (sur carte topographique, occupation du sol, orthophotographie, terrain...) a été réalisée afin de relever et localiser, sous-trame par sous-trame, les éléments qui relient entre les réservoirs, qui guident et orientent le passage des espèces, qui servent de relais...

La trame verte et bleue

Principes

La Trame Verte Bleue (TVB) est un outil d'aménagement du territoire qui vise à maintenir et à reconstituer un réseau d'espaces et d'échanges pour les milieux naturels et les espèces animales et végétales. Les continuités écologiques constitutives de la TVB se composent des éléments suivants :

- Les réservoirs de biodiversité (périmètres réglementaires et autres sites à enjeux) et leurs zones périphériques ou zones « tampons » ;
- Les corridors paysagers : trame de grands boisements, haies bocagères continues... ;
- Les corridors biologiques : corridors écologiques contraints. Il s'agit de la trame verte urbaine et des coulées vertes dans l'espace urbanisé... ;
- La trame bleue : cours d'eau, secteurs de zones humides.

Au sens le plus strict, un corridor écologique est un lieu précis de passage de faune, qui n'existe que parce que l'espace est physiquement contraint ou entouré de milieux répulsifs : on parlera alors de corridor biologique. Sur le terrain, cela se traduit par une « coulée verte » : couloir d'espaces naturels entre deux fronts d'urbanisation, des traces de passages (coulées, empreintes...), des sites d'écrasements ou de collisions qui matérialisent une intersection entre un corridor et un élément faisant obstacle (route, voie ferrée, câble aérien, pylône...).

À l'opposé, les liaisons entre réservoirs peuvent être formées par de grands ensembles, des « continus » de milieux naturels dont la fonctionnalité écologique est suffisante pour que les espèces s'y déplacent sans contrainte. On parlera alors de corridors paysagers, principalement liés à des mosaïques de structures paysagères variées, le bocage en particulier.

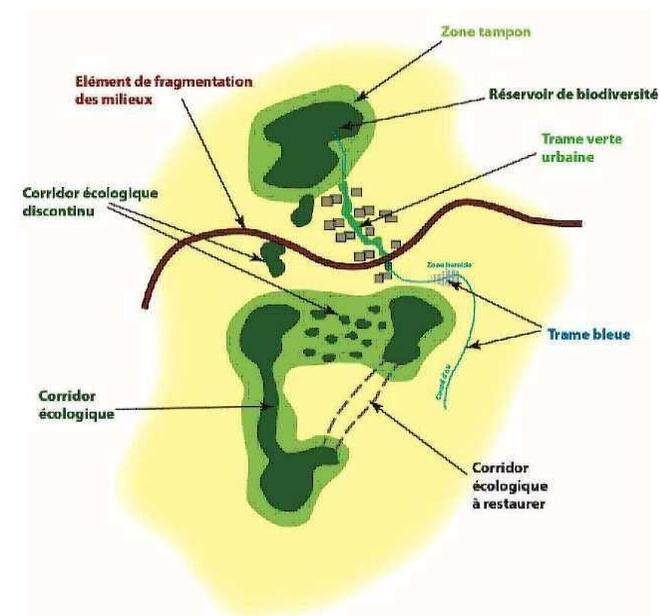


Schéma de principe de la trame verte et bleue





Les milieux naturels et agricoles présents sur la commune

Les prairies et les cultures

Hormis les espaces de cultures (maïs, céréales, blé tendre et prairies artificielles), on rencontre de nombreuses prairies naturelles sur le territoire.

Les prairies sont étendues dans les fonds de vallon et sur les versants des vallées. Ces différents milieux sont occupés par une végétation à dominante herbacée, qui, si elle est peu entretenue, permet le développement d'une flore diversifiée. Ces espaces enherbés peuvent jouer le rôle favorable pour des espèces des milieux herbacés dans la mesure où leur entretien reste extensif (un fauchage tardif par an).



Le bocage

La structure dite bocagère, éléments du paysage des Monts du Lyonnais, est encore présente sur le territoire. Cet aménagement dans l'espace agricole joue plusieurs rôles. Le réseau de haies accueille de multiples espèces végétales et animales qui y trouvent refuge, habitat, lieux de reproduction et de nourriture. Les haies sont également utilisées comme axe de déplacement par la faune. Mais les haies permettent aussi de réguler les écoulements des eaux, en stockant une partie de l'eau et en favorisant son infiltration. Elles protègent les sols de l'érosion et contribuent également à stabiliser les sols le long des cours d'eau.

La forme traditionnelle de l'agriculture, organisée autour de petites et moyennes exploitations a progressivement disparu au profit d'agriculture spécialisée. Le bocage a évolué sous l'effet de la mécanisation de l'entretien des haies, du non-remplacement des arbres morts ou abattus et de l'agrandissement des exploitations agricoles. Les haies basses se sont de plus en plus développées au détriment de haies hautes.

La simplification des réseaux bocagers (continuité, présence d'une seule strate...) limite le déplacement des espèces, qui se servent des haies comme corridor écologique.

Malgré ces faits constatés, les haies ont été préservées sur de nombreux secteurs et gardent un fort intérêt. La grande longueur de haies conjuguée à l'occupation du sol (importante surface en prairie) limite l'érosion, préserve la biodiversité et permet la circulation des espèces animales et végétales.





Les boisements

Les boisements constituent des réservoirs de biodiversité pour les espèces. Les petits et grands mammifères, les oiseaux forestiers (rapaces, pics, passereaux arboricoles) et les insectes utilisent les boisements comme refuges, zones de chasse ou gîtes. D'autre part, ces milieux ont une fonction de protection des sols et de régulation du régime hydrologique des cours d'eau en retenant une partie des eaux de ruissellement.

Sur la commune de Coise, souvent situés sur les flancs de collines ou le long des vallons, les boisements sont de petite taille et peu nombreux : au niveau du Vernay, Gros four, Lupin, Chapelon, Grand Moulin.

Ils sont principalement constitués de chênaies-charmaies avec des secteurs où le Châtaignier est bien représenté. Ces boisements représentent à chaque fois quelques dizaines d'ha mais ne constituent pas des massifs d'enjeu économiques sur la commune, ce qui a permis pour l'instant d'éviter un enrésinement massif.



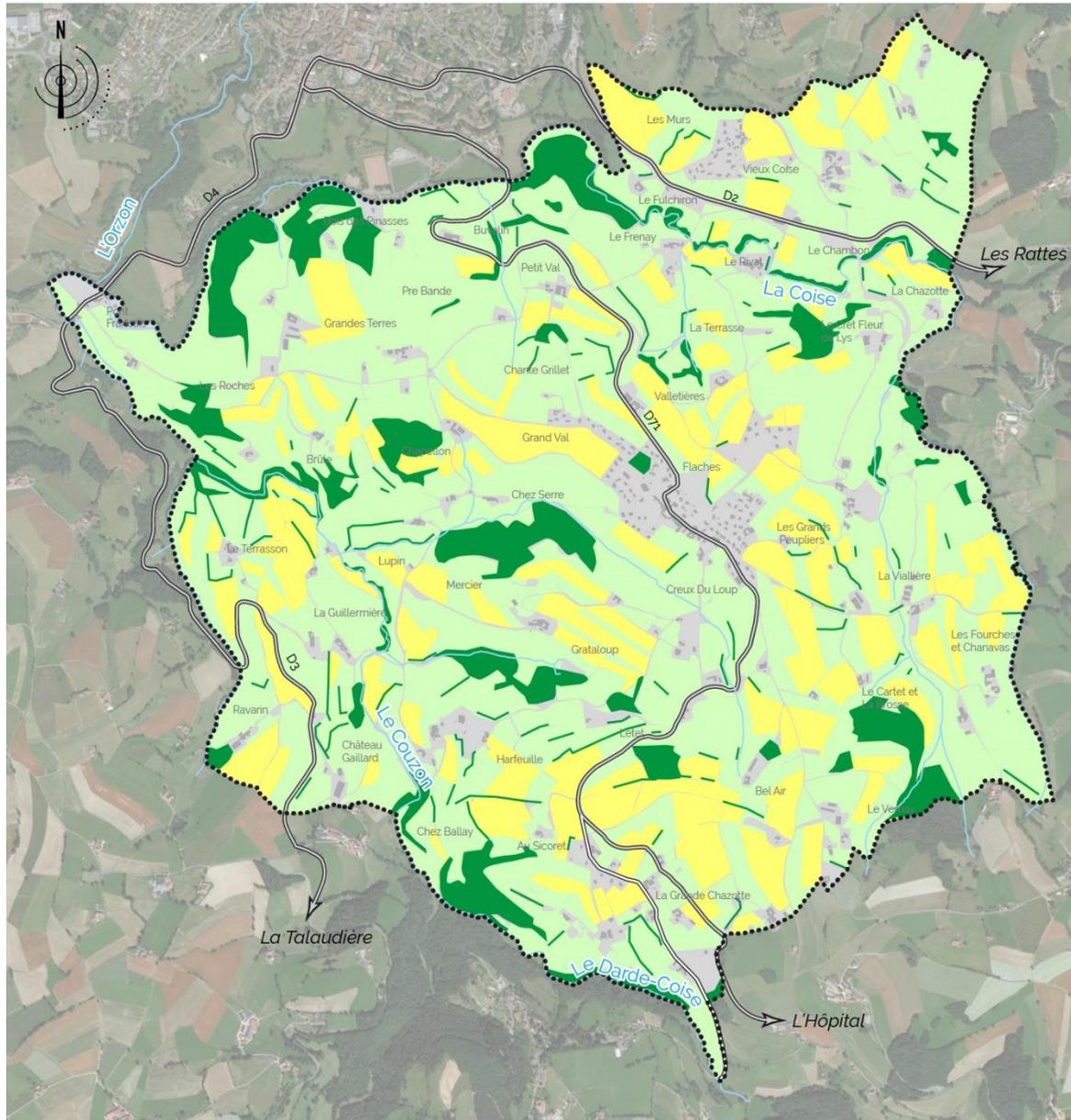
Les ripisylves

Les ripisylves sont des milieux annexes aux cours d'eau et très perméables aux déplacements de la faune. Ces milieux humides généralement linéaires qui accompagnent les berges des cours d'eau sont formés par des arbres de haut jet (aulnes glutineux, peupliers noirs, saules), dont la silhouette est très présente dans le paysage. Cette végétation favorise l'existence d'un biotope particulier, la présence d'espèces animales rares et protégées, joue également un rôle de régulateur dans la filtration des nitrates, et autres pollutions présentes dans les eaux de ruissellement et corridors écologiques. Les boisements riverains naturels sont constitués de différentes espèces : l'Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*), de Frêne commun (*Fraxinus excelsior*), de Scrofulaire noueuse (*Scrophularia nodosa*), de la Berce commune (*Heracleum sphondylium*), de Benoîte commune (*Geum urbanum*) ... Associées aux bandes enherbées, et aux zones de prairies humides, elles forment des zones bocagères qui ont un rôle important de corridor écologique pour de nombreuses espèces animales. Cette végétation, lorsqu'elle est suffisamment développée, accueille des populations intéressantes d'oiseaux : dortoir de plusieurs espèces, nidification...

Les alignements d'arbres et arbres isolés

Isolés ou en petits groupements, les arbres remarquables constituent des refuges et des habitats pour la petite faune (chouettes, écureuils, chauves-souris, etc.).





Occupation du sol

- Boisement
- Haie
- Culture
- Prairie
- Tache urbaine



Fond de plan : IGN par EsriFrance





Pie-Grièche écorcheur



Chevêche d'Athéna

La faune

Les données suivantes sont issues de la base de données de la LPO Rhône.

Les oiseaux

Au total, 77 espèces d'oiseaux ont été recensées sur la commune depuis 2010.

La présence de boisements permet à l'avifaune de s'y réfugier. Ces milieux, bien que morcelés et relativement absents sur le territoire communal, constituent des zones de quiétude pour les rapaces nicheurs et les passereaux cavernicoles. Le cortège classique des passereaux forestiers (mésanges, pinsons, merle) a été recensé. Les boisements sont les milieux de prédilection des pics qui nichent dans des cavités arboricoles. La présence d'arbres âgés et d'arbres morts sur pied dans la forêt, ainsi que la diversité des essences présentes est favorable à la plupart des pics dont le Pic épeiche bien présent. Le Pic noir, protégé par la Directive Oiseaux, a été observé par les associations.

Dans les milieux ouverts, des espèces comme l'Alouette lulu, la Chevêche d'Athéna, la Perdrix rouge ou le Pie-grièche écorcheur sont recensées. Ce cortège est typique d'un milieu agricole au parcellaire en mosaïque, riche en prairies et avec des éléments paysagers tels que des haies, buissons, bâti rural ancien. Ces espèces sont protégées à des degrés différents (Directive Oiseaux, protection nationale).

Les mammifères

6 espèces de mammifères ont été recensées sur le territoire communal : chevreuil, écureuil, fouine, lapin de garenne, lièvre et taupe. La présence de ces espèces dépend du maintien des zones de tranquillité et des corridors écologiques.

Les chiroptères n'ont pas fait l'objet d'étude particulière. Cependant, les divers habitats sont particulièrement intéressants pour ces espèces. Le maillage bocager dense est un axe préférentiel de chasse des chiroptères. La présence de vieux arbres à cavités est également favorable au gîte de certaines espèces. Les boisements et les cours d'eau attirent des insectes, source d'alimentation pour les chauves-souris. De fait, il est fort probable que plusieurs espèces soient présentes sur le territoire.





Alyte accoucheur

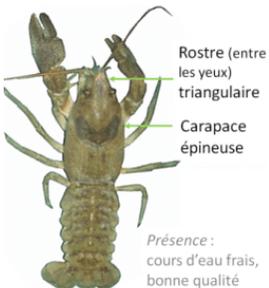
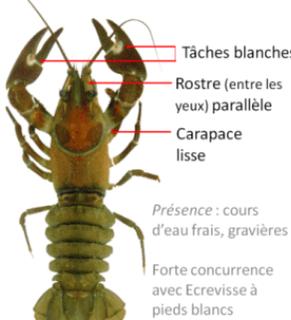
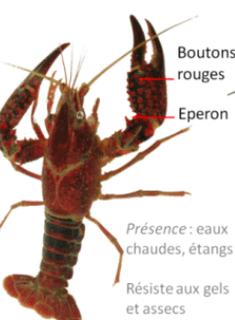
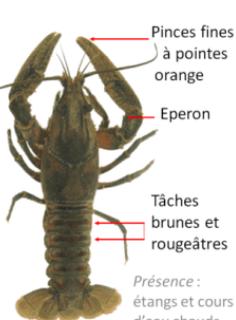
Les amphibiens et reptiles

4 espèces de reptiles sont recensées sur la commune : le Lézard des murailles, le Lézard à deux raies, la Couleuvre à collier et la Couleuvre verte et jaune. Une espèce d'amphibien a également été recensée sur la commune : l'Alyte accoucheur.

Les insectes

Les prairies et les espaces le long des cours d'eau de la commune offrent aux papillons de jour et aux odonates (libellules) des milieux pour se développer. 5 espèces de papillons de jour et 2 espèces d'odonates sont actuellement répertoriées sur la commune. Ces espèces ne sont pas protégées à l'échelle nationale ou européenne. Différentes espèces d'hyménoptères relativement communes sont également présentes sur le territoire communal (guêpes, abeilles, fourmis..)

Les écrevisses

<p>ECREVISSE PROTÉGÉE</p> <p>Ecrevisse à pieds blancs</p>  <p>Rostre (entre les yeux) triangulaire Carapace épineuse</p> <p>Présence : cours d'eau frais, bonne qualité</p> <p>Pêche interdite</p>	<p>ECREVISSE NUISIBLE</p> <p>Ecrevisse Signal, de Californie</p>  <p>Tâches blanches Rostre (entre les yeux) parallèle Carapace lisse</p> <p>Présence : cours d'eau frais, gravières</p> <p>Forte concurrence avec Ecrevisse à pieds blancs</p>	<p>ECREVISSE NUISIBLE</p> <p>Ecrevisse de Louisiane</p>  <p>Boutons rouges Eperon</p> <p>Présence : eaux chaudes, étangs</p> <p>Résiste aux gels et assècs</p>	<p>ECREVISSE NUISIBLE</p> <p>Ecrevisse américaine</p>  <p>Pincers fines à pointes orange Eperon Tâches brunes et rougeâtres</p> <p>Présence : étangs et cours d'eau chauds</p>
<p>Interdiction de les introduire dans les rivières et de les relâcher après capture</p>			

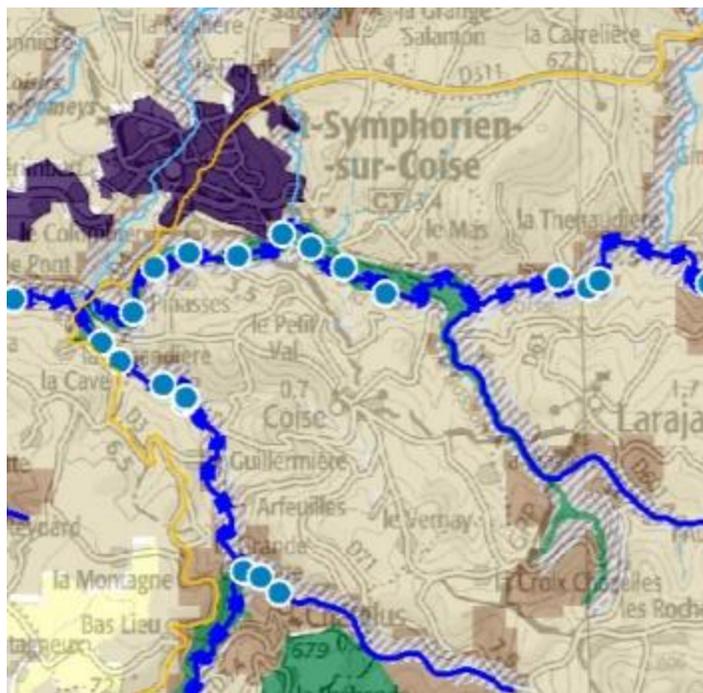
L'écrevisse aux pieds blancs a été recensée au sein de la ZNIEFF de type 1 associée au vallon du Rosson. Comme les autres espèces d'écrevisses autochtones de l'ouest de l'Europe, elle est en rapide et constant recul depuis plusieurs décennies, en raison de pressions anthropiques comprenant le braconnage, la pêche intensive, la dégradation de la qualité de l'eau et de l'habitat, ainsi que la concurrence des espèces introduites. L'Écrevisse à pieds blancs est protégée par la directive Habitats (annexe 2 et 5) et par l'arrêté ministériel du 21 juillet 1983 interdisant d'altérer ou de dégrader sciemment les milieux particuliers aux écrevisses autochtones.

L'écrevisse californienne a également été recensée sur la Coise. L'Écrevisse californienne, espèce exogène se retrouve dans les cours d'eau à partir des plans d'eau dans lesquels elle est introduite et peut représenter une menace pour l'Écrevisse autochtone.



Les fonctionnalités écologiques

A une échelle supra-communale

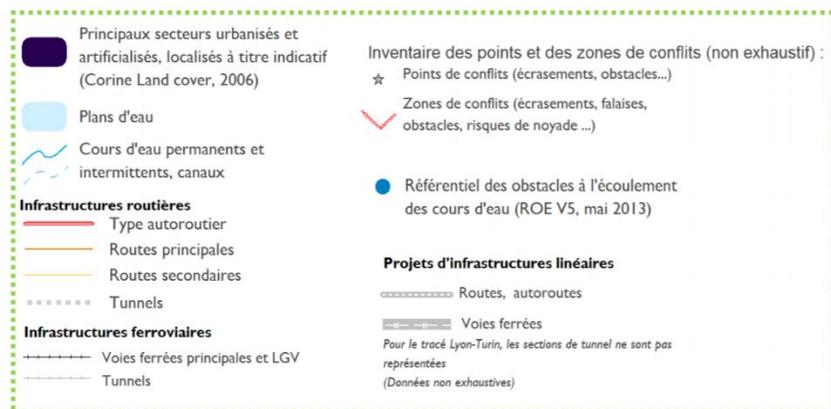


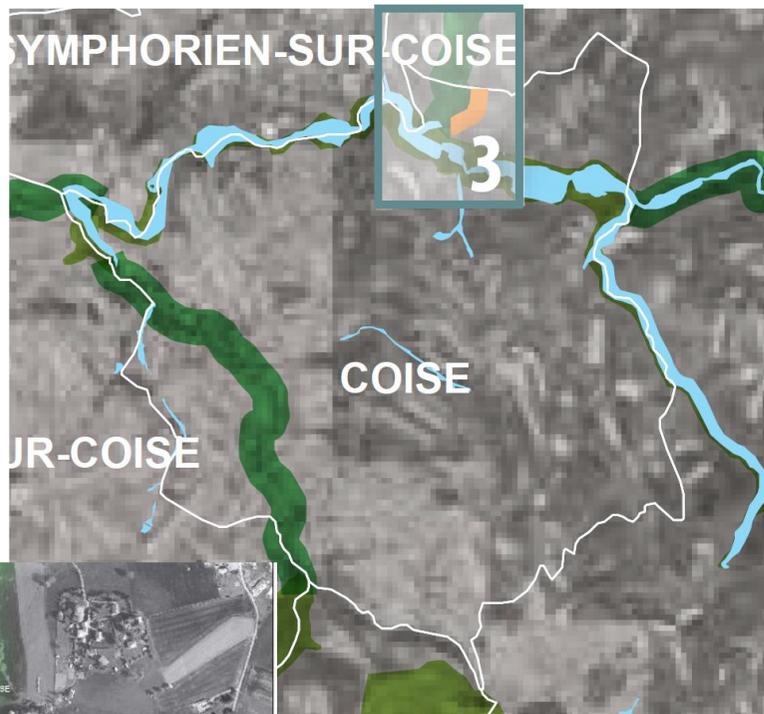
Le **Schéma Régional de Cohérence Écologique** est élaboré conjointement par l'État et la Région, avec l'assistance technique de réseaux d'acteurs régionaux. Le SRCE porte sur les enjeux régionaux relatifs à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques. Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique Rhône-Alpes a été adopté par délibération du Conseil régional du 19 juin 2014 et par arrêté préfectoral du 16/07/2014, n° 14-155 publié au recueil des actes administratifs Rhône-Alpes le 18 juillet 2014.

Le plan d'action de la région est organisé autour de plusieurs orientations :

- Prendre en compte la Trame Verte et Bleue dans les documents d'urbanisme et dans les projets d'aménagement ;
- Améliorer la transparence des infrastructures et ouvrages vis-à-vis de la Trame Verte et Bleue ;
- Préserver et améliorer la perméabilité des espaces agricoles et forestiers ;
- Améliorer la connaissance ;
- Mettre en synergie les politiques publiques et favoriser leur cohérence.

Ce schéma a cartographié les enjeux relatifs aux continuités écologiques en utilisant les éléments établis par le RERA (Réseaux Écologiques Rhône-Alpes), des diagnostics territoriaux et des réunions partenaires.





Des corridors schématiques ont été identifiés dans le DOO du SCOT dans le but d'assurer des connexions entre les réservoirs de biodiversité du territoire, mais aussi en lien avec ceux des espaces limitrophes.

L'Ouest de la commune est concerné par la présence d'un corridor écologique.

Les abords du Rosson et de la Coise sont identifiés comme réservoir de biodiversité et corridors écologiques.

Une limite d'urbanisation a été définie entre le vieux Coise et Saint-Symphorien sur Coise.



- Réservoir de biodiversité d'échelle Monts du Lyonnais
Espaces protégés
- Réservoir de biodiversité d'échelle Monts du Lyonnais
Espaces préservés
- Corridor écologique d'échelle Monts du Lyonnais
(largeur indicative)
- Limite à l'urbanisation
- Zones humides de plus de 1 ha

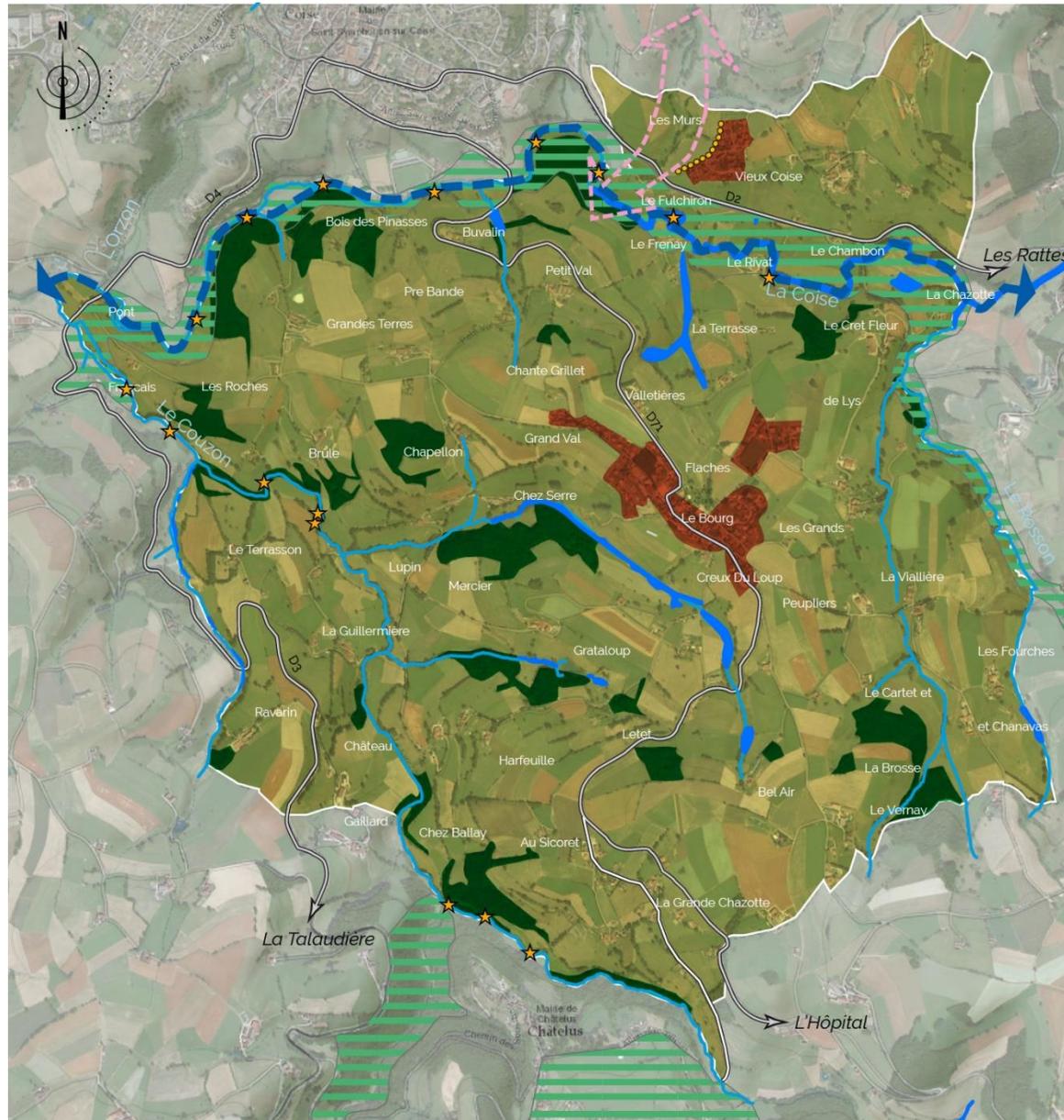


A une échelle communale

- La commune est couverte par un réservoir de biodiversité d'enjeu supra-communal associé au vallon du Rosson et à la vallée de la Coise.
- Les boisements résiduels constituent des réservoirs de biodiversité d'enjeu secondaire lieu de vie et de reproduction pour de nombreuses espèces.
- Le territoire est globalement perméable aux déplacements de la faune, les zones de contraintes liées à l'urbanisation ne sont pas impactantes sur la fonctionnalité écologique au regard du faible développement urbain. Les principales contraintes sont liées aux axes des voies départementales, mais elles ne constituent pas un facteur de dégradation important de la fonctionnalité écologique, le risque de collision étant relativement faible au regard du trafic routier.
- Les cours d'eau et zones humides associées constituent des axes de déplacement privilégiés pour les espèces d'autant plus que les ripisylves sont encore présentes sur la commune. En effet, la faune et la flore aquatiques se servent du flux hydraulique pour se déplacer, trouver de nouveaux habitats de vie et se reproduire, la faune terrestre, elle, utilise les berges. De nombreux mammifères longent les cours d'eau : loutres, castors, musaraignes, loirs, hérissons... Certains reptiles, amphibiens et oiseaux tels que les couleuvres à collier et vipérine, le sonneur à ventre jaune, le triton crêté, le martin-pêcheur ..., utilisent également les berges et les milieux annexes comme lieux de vie et de déplacements.

De nombreux obstacles à l'écoulement avaient été recensés, sur le Couzon et la Coise. Mais la majorité a été supprimée. Il reste un seuil sur la Coise au niveau du Rivat.





FONCTIONNALITÉS ÉCOLOGIQUES

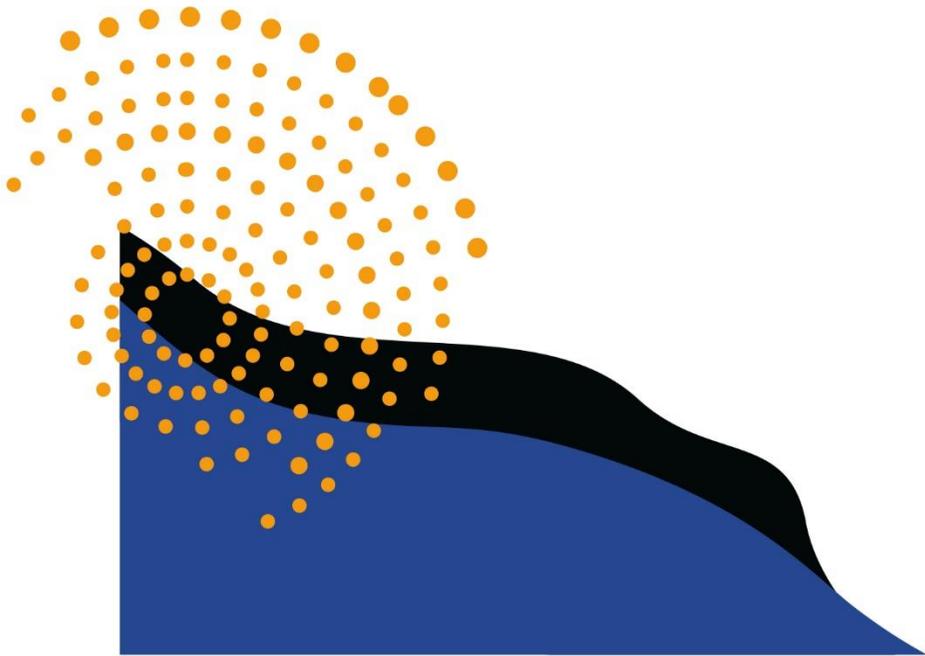
-  Réservoir de biodiversité d'enjeu supracommunal associé à la vallée de la Coise et au vallon de Rosson
-  Les boisements : des réservoirs de biodiversité d'enjeu local
-  Les zones agricoles : des espaces perméables aux déplacements de la faune
-  Les zones urbanisées : des contraintes aux déplacements des espèces
-  Limite d'urbanisation définie par le SCOT
-  Rupture d'urbanisation à maintenir entre St-Symphorien-sur-Coise et le vieux Coise (corridor identifié par le SCOT)
-  Trame bleue d'enjeu primaire
-  Trame bleue d'enjeu secondaire Associée au cours d'eau
-  Les zones humides : des réservoirs de biodiversité associés à la trame bleue
-  Les obstacles à l'écoulement des eaux (source : ROE)



Fond de plan : IGN par EsriFrance



LES RISQUES ET LES NUISANCES



LES RISQUES NATURELS

Inondation

La directive 2007/60/CE du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et la gestion des risques d'inondations détermine un cadre et une méthode pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques de gestion des risques d'inondations.

Le PGRI : Plan de Gestion des Risques d'Inondation

Le plan de gestion des risques d'inondation est l'outil de mise en œuvre de la directive inondation. Il vise à réduire les conséquences dommageables des inondations. Il encadre les documents d'urbanisme, les outils de la prévention des risques d'inondation (PPRI, PAPI, Plan Rhône, PCS...). Il affiche des objectifs prioritaires ambitieux pour les TRI.

Le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) Loire-Bretagne est le document de référence de la gestion des inondations pour le bassin et pour la période 2016-2021.

Il a été élaboré par l'État avec les parties prenantes à l'échelle du bassin hydrographique dans le cadre de la mise en œuvre de la directive "Inondations".

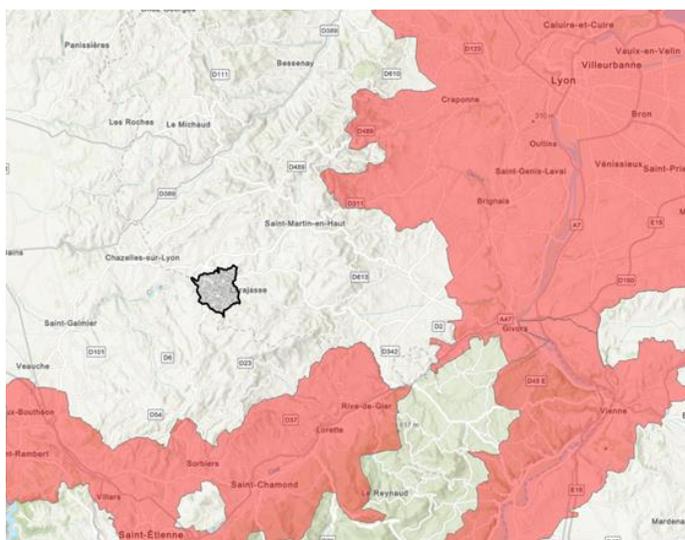
Ce document fixe les objectifs en matière de gestion des risques d'inondations et les moyens d'y parvenir, et vise à réduire les conséquences humaines et économiques des inondations.

Le PGRI est opposable à l'administration et à ses décisions. Il a une portée directe sur les documents d'urbanisme, les plans de prévention des risques d'inondation, les programmes et décisions administratives dans le domaine de l'eau.

Le TRI : Territoire à Risques Importants d'Inondation

L'identification de TRI permet une priorisation des actions et des moyens apportés par l'État dans sa politique de gestion des inondations. À cet effet, le préfet coordonnateur de bassin Rhône-Méditerranée a arrêté 31 TRI. Les TRI doivent être pris en compte dans les stratégies locales, déclinées dans les PAPI. Ils ne s'imposent pas au PLU.

La commune n'intègre pas de TRI.



Le PPRI (plan de prévention des risques d'inondation)

La commune est concernée par le PPRI de la Coise.

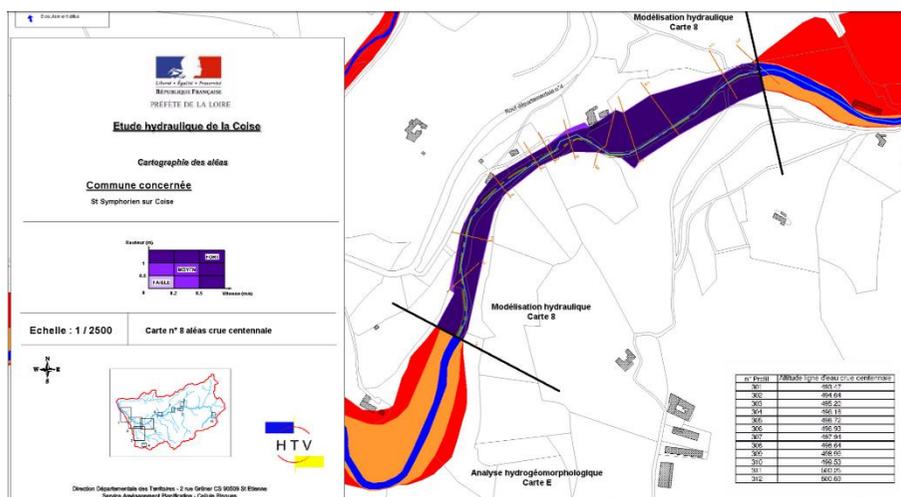
Le 2 octobre 2014 un arrêté inter-préfectoral prescrivant l'élaboration le Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'Inondation (PPRNPI) de la rivière la Coise ses affluents a été signé par les préfets du Rhône et de la Loire. Cet arrêté concerne :

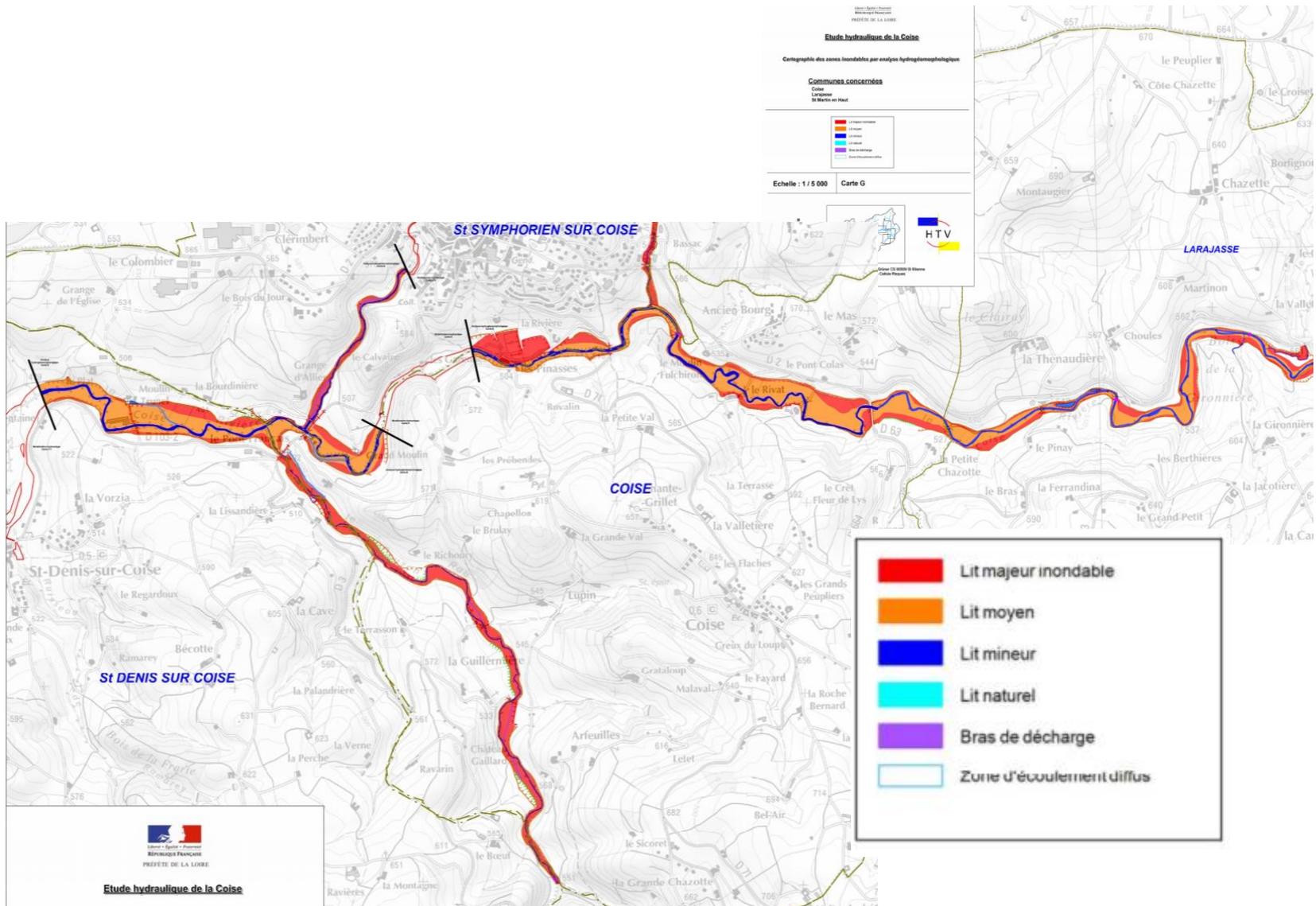
- Communes du département de la Loire : St Galmier, Montrond-les-Bains, Cuzieu, Chazelles-sur-Lyon, St Médard-en-Forez, St Denis-sur-Coise, Veauche, Chambœuf, Chevrières et St Bonnet-les-Oules.
- Communes du département du Rhône : Ste Catherine, St Symphorien-sur-Coise, Coise, Pomeys, St Martin-en-haut, Larajasse.

Les cartographies disponibles sont actuellement lacunaires à l'échelle parcellaire sur la commune. En effet la commune de Coise est concernée par 2 méthodes d'analyse : une analyse hydrogéomorphologiques et une carte d'aléa d'inondation (sur une petite portion de la Coise sur la commune)

Le PPRI est une servitude d'utilité publique qui s'impose directement aux autorisations d'urbanisme, quel que soit le PLU. Le PPRI une fois approuvé sera annexé au PLU.

Sur la commune les aléas d'inondation concernent essentiellement des espaces agricoles et naturels sans enjeux de développement.





Cartographie d'aléas de versants

Conformément aux exigences des services de l'état, une étude de cartographie des aléas de versants et de constructibilité a été réalisée sur la commune.

Un zonage a été établi selon la nature du risque (glissement de terrain, chute de blocs et coulées de boue) et son niveau estimé.

À mettre à jour une fois la réalisation de l'étude

Sismicité

Un zonage sismique est en vigueur. Ce zonage est défini d'après l'annexe des articles R.563-1 à R.563-8 du Code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et n°2010-1255 du 22 octobre 2010 et l'arrêté du 22 octobre 2010.

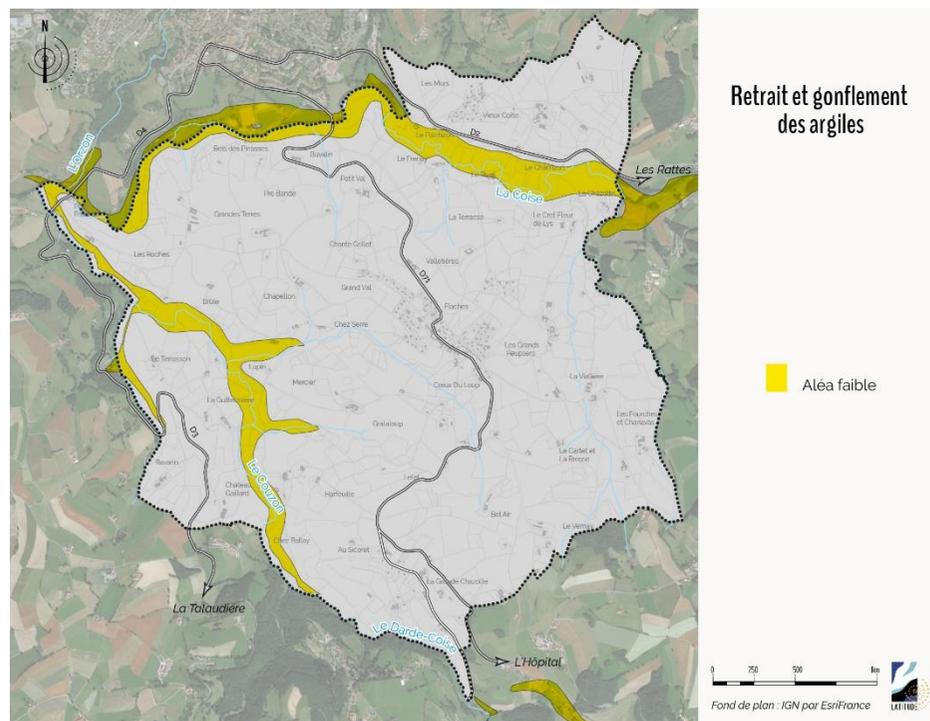
La commune est en zone de sismicité 2 (faible) imposant des règles de construction parasismique applicables aux nouveaux bâtiments et aux bâtiments anciens dans des conditions particulières.

Aléa lié au retrait et gonflement des argiles

La variation de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produit des gonflements (périodes humides) et des tassements (périodes sèches) qui peuvent avoir des conséquences sur les bâtiments n'ayant pas pris en compte cet aléa dans leur conception.

Il existe un risque sur la commune, identifié le long de la Coise et du Couzon.

Les dispositions préventives généralement prescrites pour construire sur un sol argileux sujet au phénomène de retrait-gonflement obéissent à quelques principes. Leur mise en application peut se faire selon des techniques différentes dont le choix reste de la responsabilité du constructeur. Ces principes concernent la profondeur et les ancrages des fondations, la rigidité de la structure, la régulation de la teneur hydrique du sol entourant la construction, etc. Des études de sols spécifiques relevant de la responsabilité du constructeur doivent être menées pour tout projet. Ces principes ne relèvent pas des règles d'urbanisme et n'entrent pas dans le champ réglementaire du PLU.



Autres risques naturels

Selon la base de données Géorisques, l'état des autres risques suivants est :

- Cavités ; Néant
- Feux de forêt ; Néant
- Mines ; Néant
- Radon : potentiel de catégorie 3. Les communes à potentiel radon de catégorie 3 sont celles qui, sur au moins une partie de leur superficie, présentent des formations géologiques dont les teneurs en uranium sont estimées plus élevées comparativement aux autres formations. Sur ces formations plus riches en uranium, la proportion des bâtiments présentant des concentrations en radon élevées est plus importante que sur le reste du territoire. Les résultats de la campagne nationale de mesure en France métropolitaine montrent ainsi que plus de 40% des bâtiments situés sur ces terrains dépassent 100 Bq.m⁻³ et plus de 10% dépassent 300 Bq.m⁻³. Il faut noter que la prise en compte de ce risque ne relève pas du champ de l'urbanisme, mais des modes de construction et des modes d'habiter.
- SIS (secteur d'information sur les sols) : Néant

LES RISQUES TECHNOLOGIQUES ET LES NUISANCES

Les risques de transport de matières dangereuses

Le risque de transport de matières dangereuses, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières par voie routière, voie ferroviaire, voie d'eau ou canalisations. Les conséquences possibles d'un accident TMD sont de trois types : explosion, incendie, dégagement de nuage toxique.

La commune n'est pas concernée par ce risque d'après les données géorisques.



Les installations classées pour la protection de l'environnement

Une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) est une installation qui peut présenter des dangers ou des nuisances pour la commodité des riverains, la santé, la sécurité, la salubrité publique, l'agriculture, la protection de la nature et de l'environnement, la conservation des sites et des monuments.

La commune n'est pas concernée par ce risque d'après les données géorisques.

Sites et sols pollués_ anciens sites industriels

La commune n'est pas concernée par ce risque d'après les données géorisques.

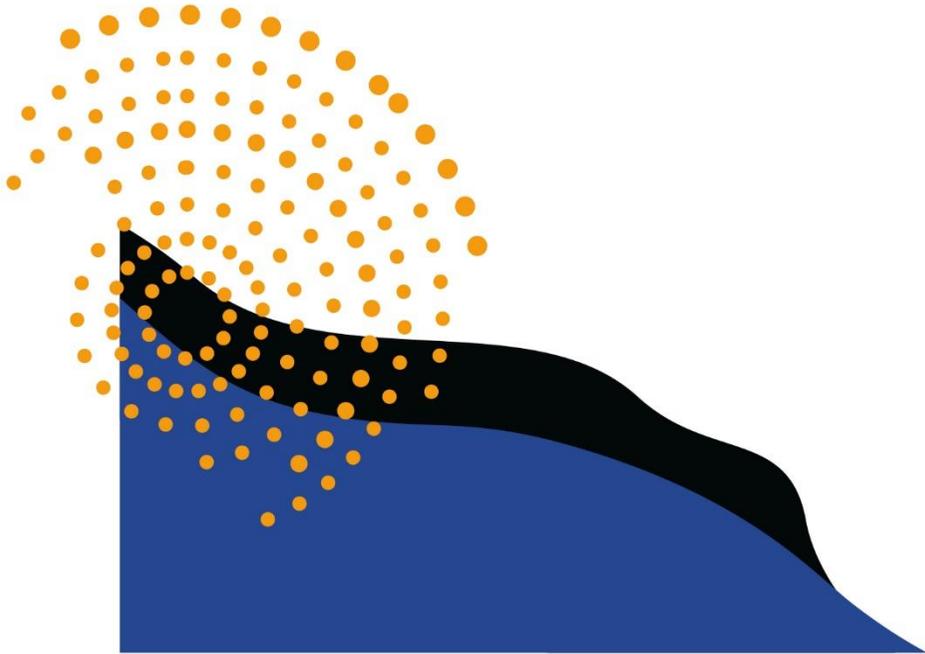
Les nuisances sonores liées aux infrastructures routières

En application de l'article 13 de la loi n° 92 1444 du 31 Décembre 1992, les infrastructures de transports terrestres sont classées en 5 catégories selon le niveau de bruit qu'elles engendrent, la catégorie 1 étant la plus bruyante. Un secteur affecté par le bruit est défini de part et d'autre de chaque infrastructure classée et mesuré depuis la chaussée. La largeur maximum de cette zone est de 300 mètres. La largeur du secteur dépend de sa catégorie (300 m en catégorie 1, 250 m en catégorie 2, 100 m en catégorie 3, 30 m en catégorie 4 et 10 m en catégorie 5).

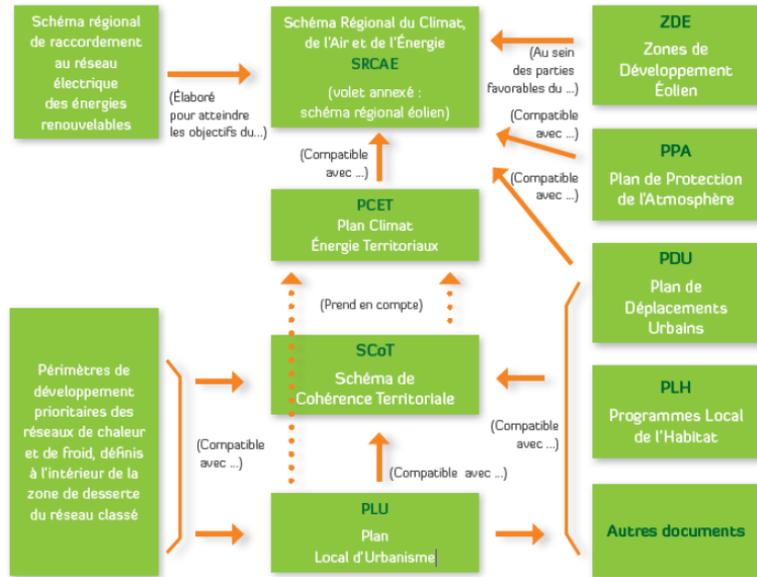
La commune n'est pas concernée par ces nuisances.



L'ENERGIE ET LA QUALITE DE L'AIR



LES DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX



Le Schéma Régional Climat-Air-Energie Rhône-Alpes

Considéré comme un outil de programmation stratégiques à l'échelle des régions, le Schéma Régional Climat-Air-Energie (SRCAE) intègre des enjeux de société particulièrement forts dans les domaines de la dépendance énergétique de notre économie et de nos modes de vie, de la préservation de notre santé au regard des émissions dues aux énergies carbonées et de notre sécurité face au changement climatique (conséquences en termes de risques naturels).

Le SRCAE (en cours d'intégration dans le SRADDET), vise à donner un cadre d'actions à la mobilisation des différents acteurs concernés afin que la Région apporte sa contribution aux réponses globales à apporter.

Coordination du SRCAE avec les démarches territoriales (source : CERTU RMM – SRCAE)



Une communauté de communes engagée dans la transition énergétique

Plan Climat Energie Territorial (PCET) en 2012

Suite à la réactualisation de la charte de territoire début 2012, en lien avec l'élaboration du Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes, le défi énergétique et climatique a été identifié comme un enjeu prioritaire pour le territoire des Monts du Lyonnais. Dès lors, les élus ont décidé d'engager une réflexion plus approfondie sur cette thématique pour répondre à cet enjeu et mettre en cohérence la diversité d'actions en cours à l'échelle du territoire. En Septembre 2012 une délibération a été votée par le Comité Syndical du SIMOLY pour officialiser le lancement d'une démarche de Plan Climat Energie Territorial (PCET) afin d'élaborer une véritable politique énergétique et climatique locale.

Territoire à énergie positive (TEPOS) en 2013

Par la suite, les élus du SIMOLY chargés de mettre en œuvre le projet ont proposé au Comité Syndical de viser, via la démarche PCET, **l'objectif de devenir un Territoire à Energie Positive (TEPOS) à horizon 2050**, qui a voté à l'unanimité, en **Février 2013**, une délibération officialisant l'engagement dans cette démarche. Les Monts du Lyonnais ont été reconnus TEPOS en 2013 par la Région Rhône-Alpes en partenariat avec la délégation régionale de l'ADEME. Le Plan Climat énergie territoire - TEPOS des Monts du Lyonnais vise à définir :

- Les objectifs stratégiques et opérationnels du territoire afin d'atténuer le réchauffement climatique et s'y adapter, et de s'engager dans la transition énergétique
- Le programme des actions à mettre en œuvre pour remplir ces objectifs, et notamment améliorer l'efficacité énergétique, développer les énergies renouvelables, réduire l'impact des activités en termes d'émissions de gaz à effet de serre, et sensibiliser, informer et former les acteurs du territoire.
- Un dispositif de suivi et d'évaluation du plan d'action.

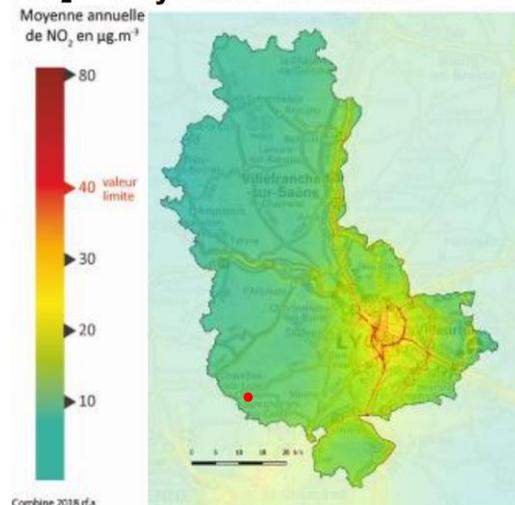
Le diagnostic ainsi que le scénario à horizon 2020, réalisé par H3C (Aide à maîtrise d'ouvrage), ont été validés par les élus en 2014.

Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) en 2015

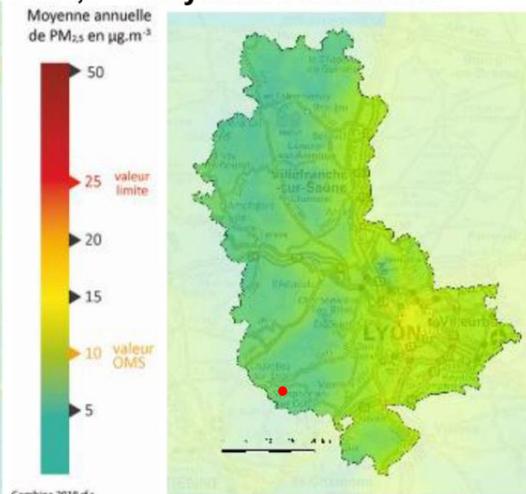
Le SIMOLY a été déclaré lauréat de l'appel à projets « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » de l'Etat, le 9 février 2015 et bénéficie à ce titre d'un appui financier spécifique pour l'accompagner dans son projet.



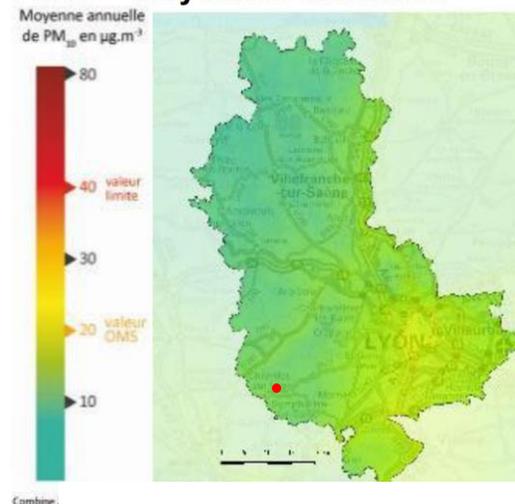
NO₂ – Moyennes annuelles



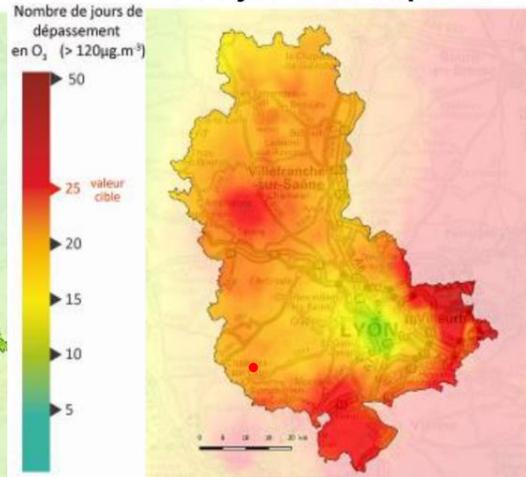
PM_{2,5} – Moyennes annuelles



PM₁₀ – Moyennes annuelles



Ozone – Nb de jours de dépassement



Qualité de l'air dans le Rhône en 2018 au regard des principaux polluants
Point rouge : commune de Coise

LA QUALITÉ DE L'AIR

Les directives européennes ont été conçues en tenant compte des recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) qui détermine des seuils à ne pas dépasser pour une vingtaine de polluants en fonction de leurs impacts sur la santé humaine. L'ensemble de ces valeurs a été repris dans le droit français.

Air Rhône-Alpes est l'observatoire agréé par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie pour la surveillance et l'information sur la qualité de l'air en Rhône-Alpes.

Bilan de la qualité de l'air dans le Rhône

Même si les niveaux des différents polluants diminuent, en 2018, le territoire du Rhône reste concerné par des problèmes réglementaires :

- Dépassement de la valeur limite annuelle en NO₂ (qui est égale au seuil OMS), principalement sur la Métropole de Lyon aux abords des voiries principales : 13 700 personnes exposées sur le Rhône (dont 13 400 habitants dans la métropole de Lyon).
- Dépassement de la valeur cible pour la santé en Ozone (en zones de fond périurbain et rural) : 75 000 personnes exposées sur le Rhône (48 000 dans la métropole de Lyon)
- Dépassement de la valeur cible pour la végétation en Ozone (en zones de fond périurbain et rural).
- Par ailleurs, une partie de la population du Rhône reste exposée à des niveaux de particules supérieurs aux valeurs recommandées par l'OMS :
- 162 000 habitants pour les PM₁₀ (niveaux >20 µg/m³ en moyenne annuelle).
- 1 400 000 habitants pour les PM_{2,5} (niveaux >10 µg/m³ en moyenne annuelle).
- La grande majorité de ces personnes résident dans la Métropole lyonnaise.



LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

51,5
MteqCO₂

-11% vs 1990
-15% vs 2005



65% des émissions de GES
sont dues aux énergies fossiles

11,1% des émissions
de GES françaises ³



35% des émissions de GES
sont dues aux transports

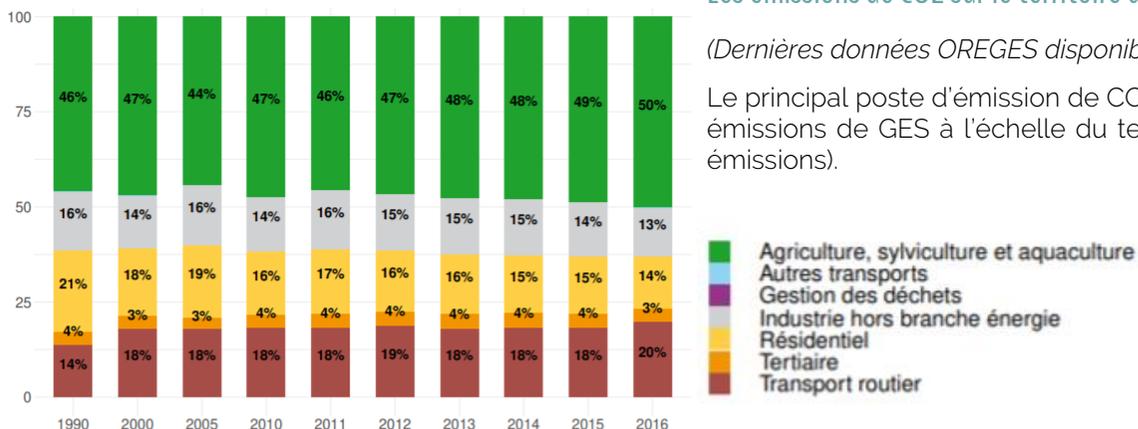
Les principaux gaz à effet de serre responsables du réchauffement climatique sont :

- Le dioxyde de carbone (CO₂), émis principalement suite à l'utilisation de combustibles fossiles et à la déforestation. Il représente plus de 75 % de l'impact anthropique sur l'effet de serre en 2004. Son pouvoir de réchauffement global (PRG) est de 1 par définition, le PRG d'un gaz étant calculé relativement au CO₂.
- Le Méthane (CH₄). Ses émissions sont dues pour 40 % à l'agriculture et représentent environ 15 % des émissions anthropiques mondiales de GES. Son PRG est de 25.
- Le protoxyde d'azote (N₂O) est le produit de l'oxydation dans l'air des composés azotés, essentiellement d'origine agricole. Il représente 8 % des émissions anthropiques de GES, mais son PRG est de 298.

Les émissions de CO₂ sur le territoire des Monts du Lyonnais

(Dernières données OREGES disponibles)

Le principal poste d'émission de CO₂ sur le territoire est l'agriculture qui représente environ 50% des émissions de GES à l'échelle du territoire. Arrive en seconde position le transport routier (20% des émissions).

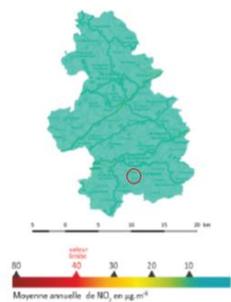


Evolution de la part de chaque secteur dans les émissions de GES

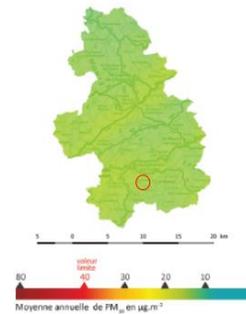


Cartographies annuelles de concentrations de polluants dans l'air 2016

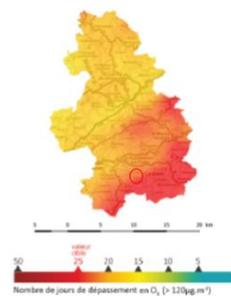
Dioxyde d'azote - NO_2
Moyenne annuelle en $\mu g/m^3$



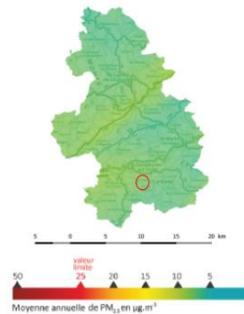
Particules - PM10
Moyenne annuelle en $\mu g/m^3$



Ozone - O_3
Nb de jours avec dépassement de $120 \mu g/\Delta$



Particules - PM2.5
Moyenne annuelle en $\mu g/m^3$

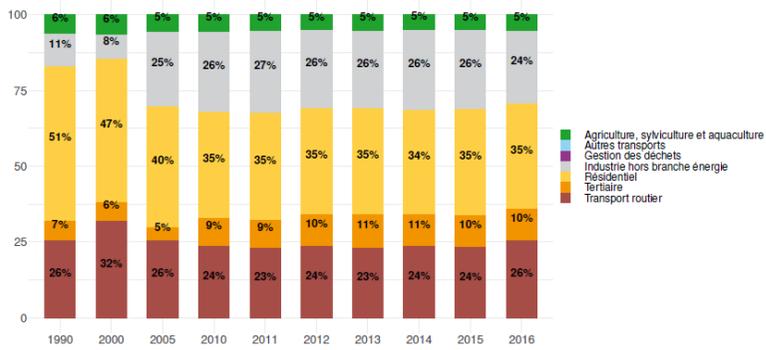


Une population non exposée au dioxyde d'azote, et très peu exposée aux particules fines (moins d'une centaine d'habitants exposés à l'échelle de la communauté de communes).

Une exposition importante à l'ozone (8% de la population exposée à l'échelle de la CC vs 4% à l'échelle du département).



Évolution de la part de chaque secteur dans la consommation d'énergie finale



La consommation d'énergie sur le territoire des Monts du Lyonnais

Les sources de consommation d'énergie sont principalement liées à l'électricité (le secteur résidentiel représente 35% de la consommation d'énergie à l'échelle de la CC).

Consommation d'énergie finale par secteur et par énergie(en GWh)

	Chauffage et froid urbain	CMS	Déchets	Electricité	ENRt	Gaz	Organo-carburants	PP	Toutes énergies
Résidentiel	0	0	0	99	75	32	0	76	282
Tertiaire	0	0	0	61	2	10	0	12	84
Industrie hors branche énergie	0	0	0	49	1	S	0	S	195
Gestion des déchets	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Transport routier	0	0	0	0	0	0	15	194	209
Autres transports	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agriculture, sylviculture et aquaculture	0	0	0	11	0	1	2	27	41
Tous secteurs hors branche énergie	0	0	0	220	78	S	17	S	812
Branche énergie	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Il s'agit du premier poste de consommation énergétique sur le territoire. Le poids important de ce secteur dans le bilan énergétique s'explique par les besoins énergétiques importants d'un logement: chauffage, eau chaude sanitaire, électricité... Ces consommations divergent cependant d'un logement à l'autre ; la date de construction, les modes de vie ou encore l'environnement climatiques sont en effet des paramètres qui influencent de manière notable les besoins énergétiques d'un logement.

Les 1^{ères} normes énergétiques sont entrées en vigueur en 1975. La mise à niveau énergétique va représenter un enjeu important pour les prochaines décennies. Il faut noter au niveau national que les ménages qui déclarent souffrir du froid occupent plus souvent des logements construits entre 1949 et 1975.



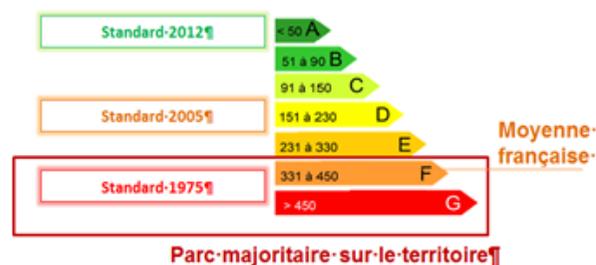
Le diagnostic de performance énergétique

- Prise en compte des études sur les fonctionnalités 0 - 50 classe A. Les maisons neuves les plus performantes ; difficilement atteignable en rénovation, mais accessible pour la construction neuve au logement conforme au label réglementaire « Bâtiments basse consommation ».
- 51 - 90 classe B. Atteignable en construction neuve à condition de disposer d'un système de chauffage et d'ECS performant (pompe à chaleur, chaudière à condensation, système solaire...). Atteignable en rénovation. Concerne certaines constructions neuves conformes au label réglementaire « Très Haute Performance Énergétique »
- 91 - 150 classe C. Standard dans la construction neuve des maisons chauffées au gaz en France (la RT 2005 impose par exemple à Paris au maximum 130 kWh-ep/m²/an).
- 151 - 230 classe D. Standard dans la construction neuve des maisons chauffées à l'électricité en France (la RT 2005 impose par exemple à Paris au maximum 250 kWh-ep/m²/an) Standard des années 80 et 90 pour les chauffages à combustibles. Des améliorations substantielles sont facilement atteignables notamment par le remplacement de chaudière et l'isolation des combles et fenêtres, ou par le passage à une pompe à chaleur pour les systèmes électriques.
- 231 - 330 classe E. Des logements avant le premier choc pétrolier ou des logements anciens chauffés à l'électricité.
- 331 - 450 classe F. Des logements anciens généralement construits entre 1948 et 1975. Les économies réalisables sont très importantes, le rendement économique (retour sur investissement) est évident.
- 451 -... classe G : Épave thermique, logement ancien construit sans isolation à rénover en priorité

Dans le cadre des réhabilitations, il s'agira de favoriser cette requalification (isolations par l'extérieur, utilisation des énergies renouvelables) dans le parc ancien qui concentre les logements les moins performants sur le plan énergétique. L'enjeu est de favoriser l'accès à l'énergie des habitants, dans un contexte où la production neuve de logements répond à des critères de performance énergétique (nouvelle réglementation environnementale entrant en vigueur en 2020 par exemple).

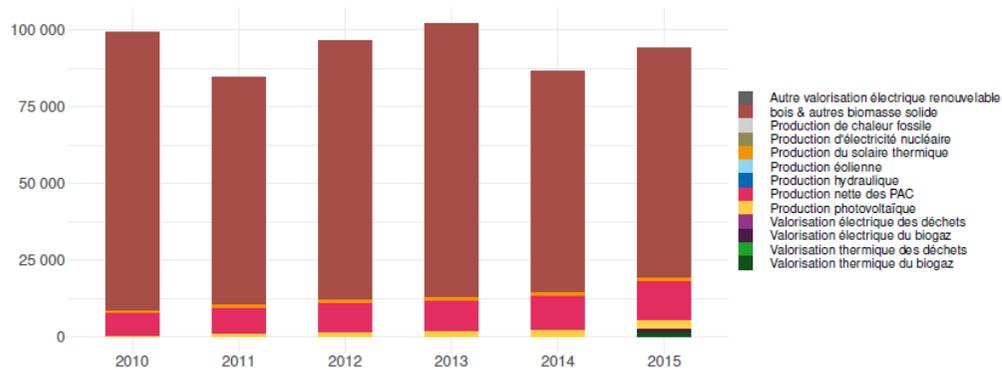
La moyenne française pour les dépenses énergétiques est d'environ 700 € par personne et par an, mais elle inclut les logements collectifs des grandes villes (qui sont bien moins énergivores que les maisons individuelles).

Au total, près de 15 % des ménages français ont un taux d'effort énergétique dépassant 10 % : ils dépensent plus de 10 % de leurs revenus pour se chauffer.



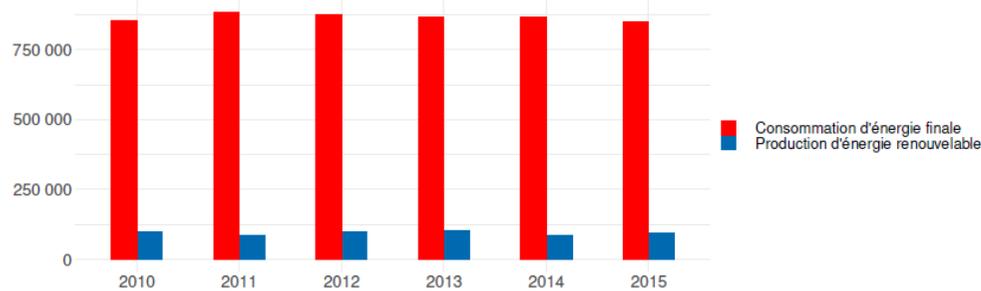
La production d'énergie sur le territoire des Monts du Lyonnais

Evolution de la production d'énergie sur le territoire (en MWh)



La principale source d'énergie sur le territoire est la filière bois énergie. La production totale d'énergie renouvelable est relativement stable depuis 2010.

Évolution comparée de la consommation d'énergie finale et de la production d'énergie renouvelable locale (en MWh)

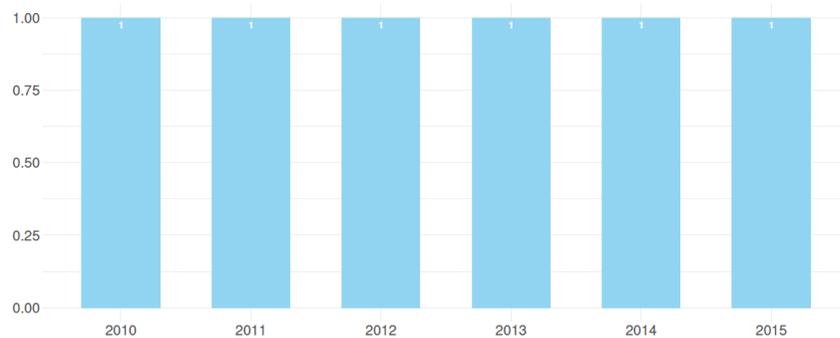


Les productions d'énergies renouvelables ne représentent qu'une très faible part de la consommation d'énergie totale à l'échelle du territoire



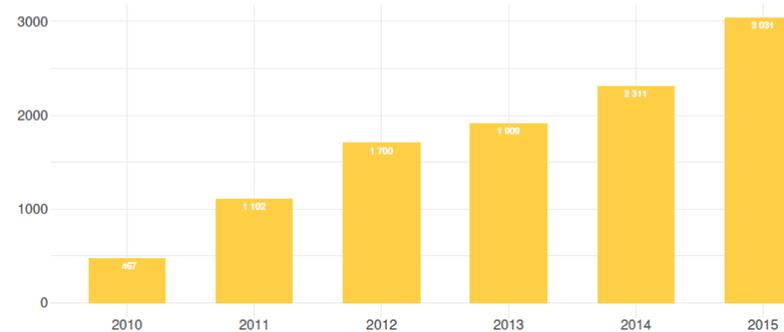
PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE ÉLECTRIQUE - ÉOLIEN

Production estimée (en MWh)



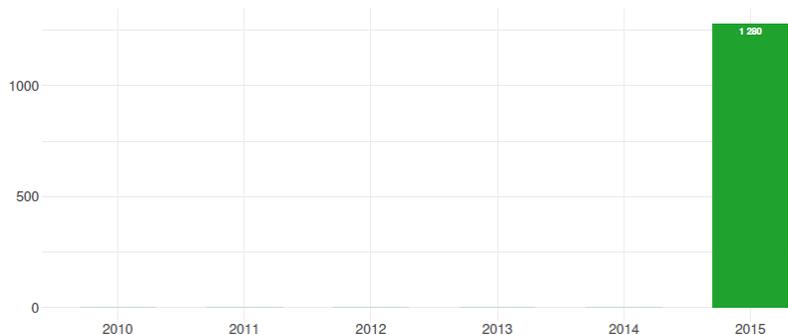
PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE ÉLECTRIQUE PHOTOVOLTAÏQUE

Production estimée (MWh)



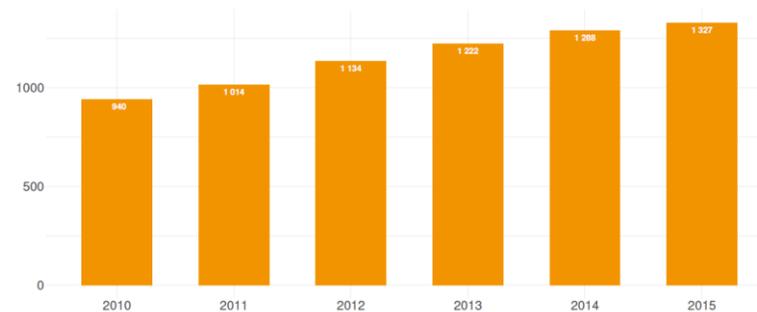
PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE ÉLECTRIQUE BIOGAZ

Valorisation estimée (MWh)



PRODUCTION DE CHALEUR RENOUVELABLE - SOLAIRE THERMIQUE

Production estimée (MWh)

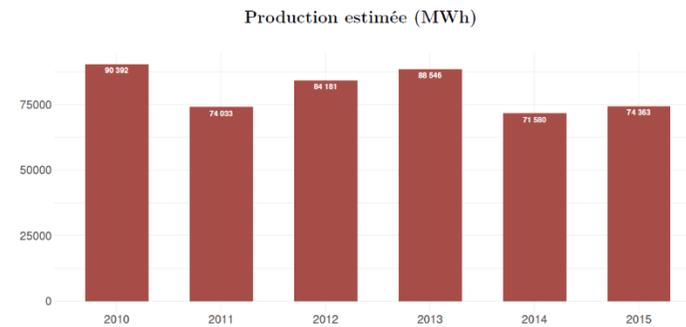


Les filières de production d'énergie renouvelable tels que le photovoltaïque, le solaire thermique, et les pompes à chaleur tendent à se développer alors que la production de bois énergie (source de production d'énergie renouvelable la plus importante sur le territoire) tend à diminuer.

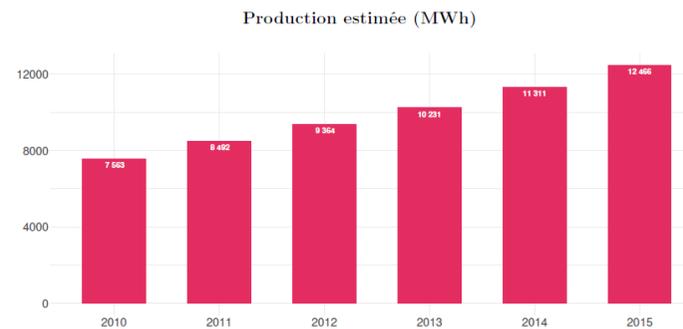
La production d'énergie éolienne est stable.

Enfin, différentes unités de méthanisation se sont créées sur le territoire des monts du Lyonnais ces dernières années.

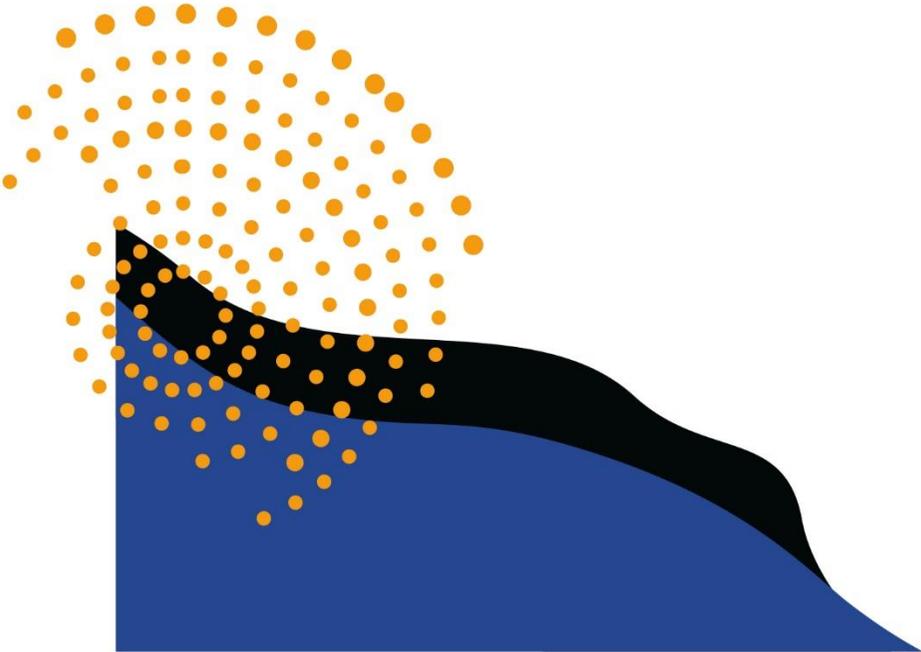
PRODUCTION DE CHALEUR RENOUVELABLE - BOIS ÉNERGIE ET AUTRES BIOMASSES SOLIDES



PRODUCTION DE CHALEUR RENOUVELABLE - PAC



L'ENVIRONNEMENT HUMAIN





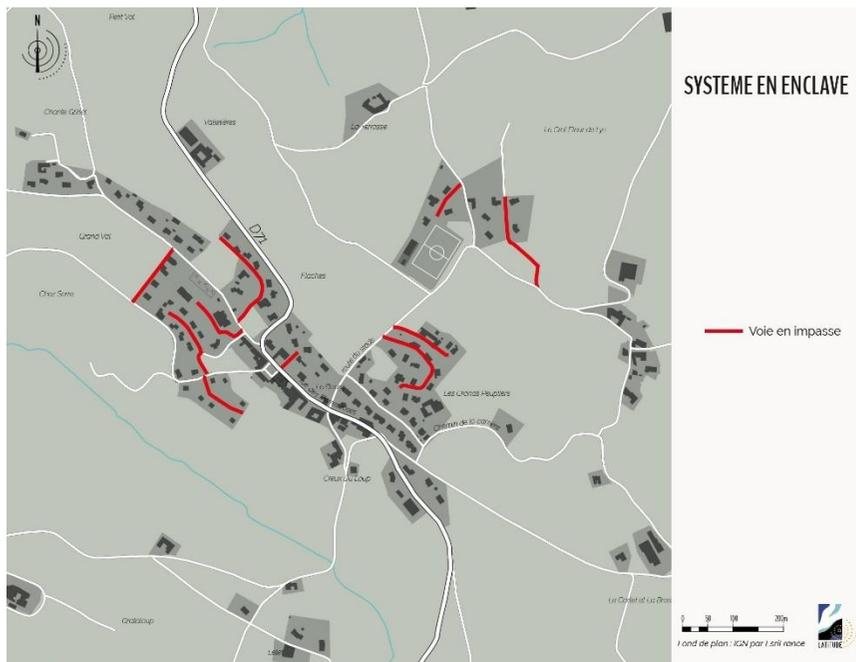
LA MOBILITÉ

Le réseau de voiries

Au cœur des Monts du Lyonnais Coise est situé à une trentaine de kilomètres de l'agglomération de Saint-Etienne, et de l'agglomération lyonnaise.

L'accès de la commune s'organise à partir de

- Les RD2 et RD311 qui permettent de relier St Martin en Haut à l'Est
- L'axe RD2/RD103 qui rejoint St Galmier à l'Ouest
- L'axe de la RD3 qui permet de relier la vallée du Gier au Sud

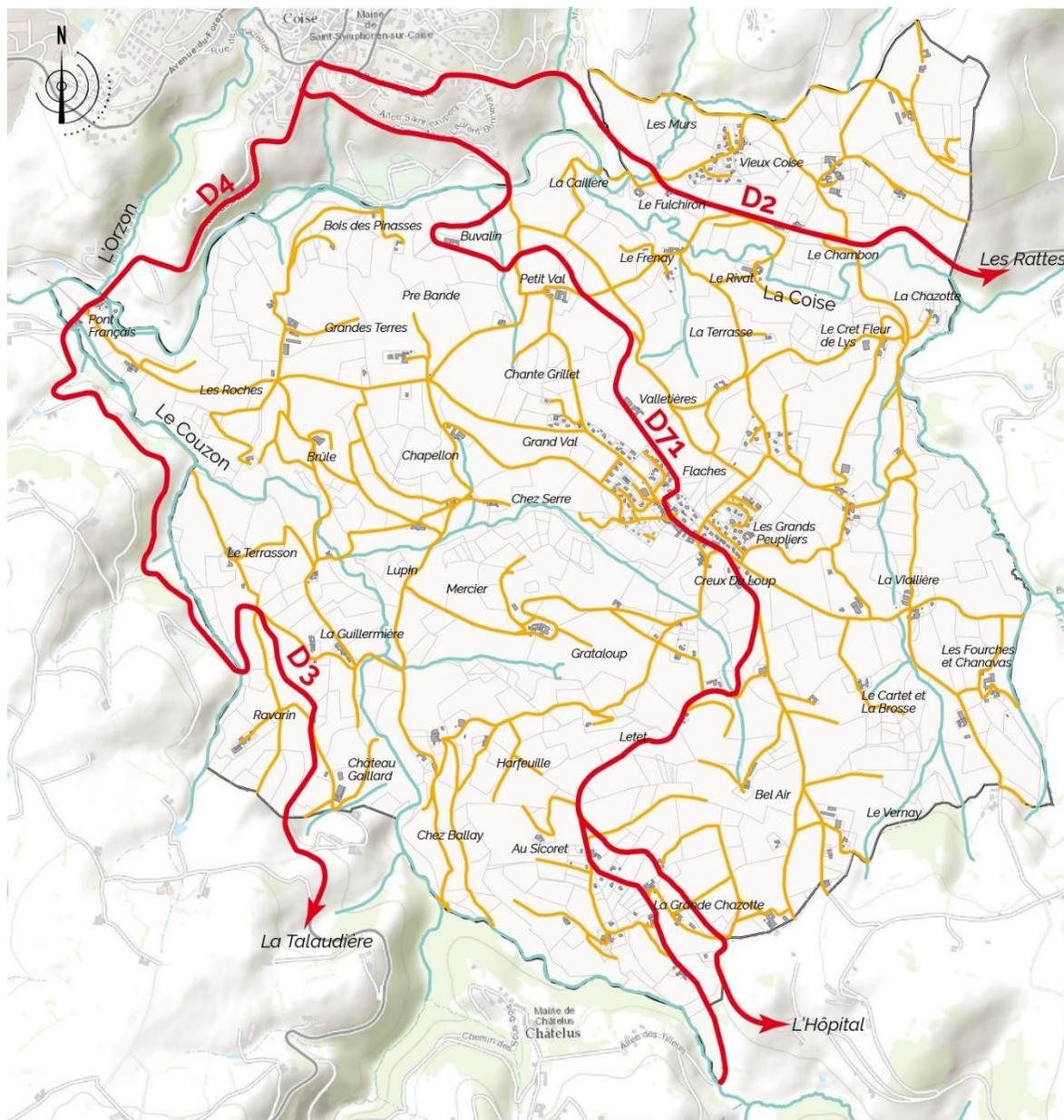


La desserte interne de la commune s'organise à partir :

- De la RD71 véritable axe structurant à l'échelle communale, et qui la relie à St Symphorien sur Coise au Nord. Cet axe joue un rôle de liaison entre les quartiers de la commune et le bourg
- Des voies de desserte résidentielle qui complètent cette armature viaire forment souvent des impasses. Ce système d'enclaves successives constitue le principal mode de fonctionnement des lotissements de la commune.

Dans l'espace bâti du bourg plusieurs systèmes viaires en impasse favorisent un cloisonnement entre les opérations de construction récente.





Trame viaire

- Voirie structurante
- Voirie secondaire



Fond de plan : IGN par EsriFrance



Les transports collectifs

Plusieurs lignes de transports en commun permettent de desservir la commune :

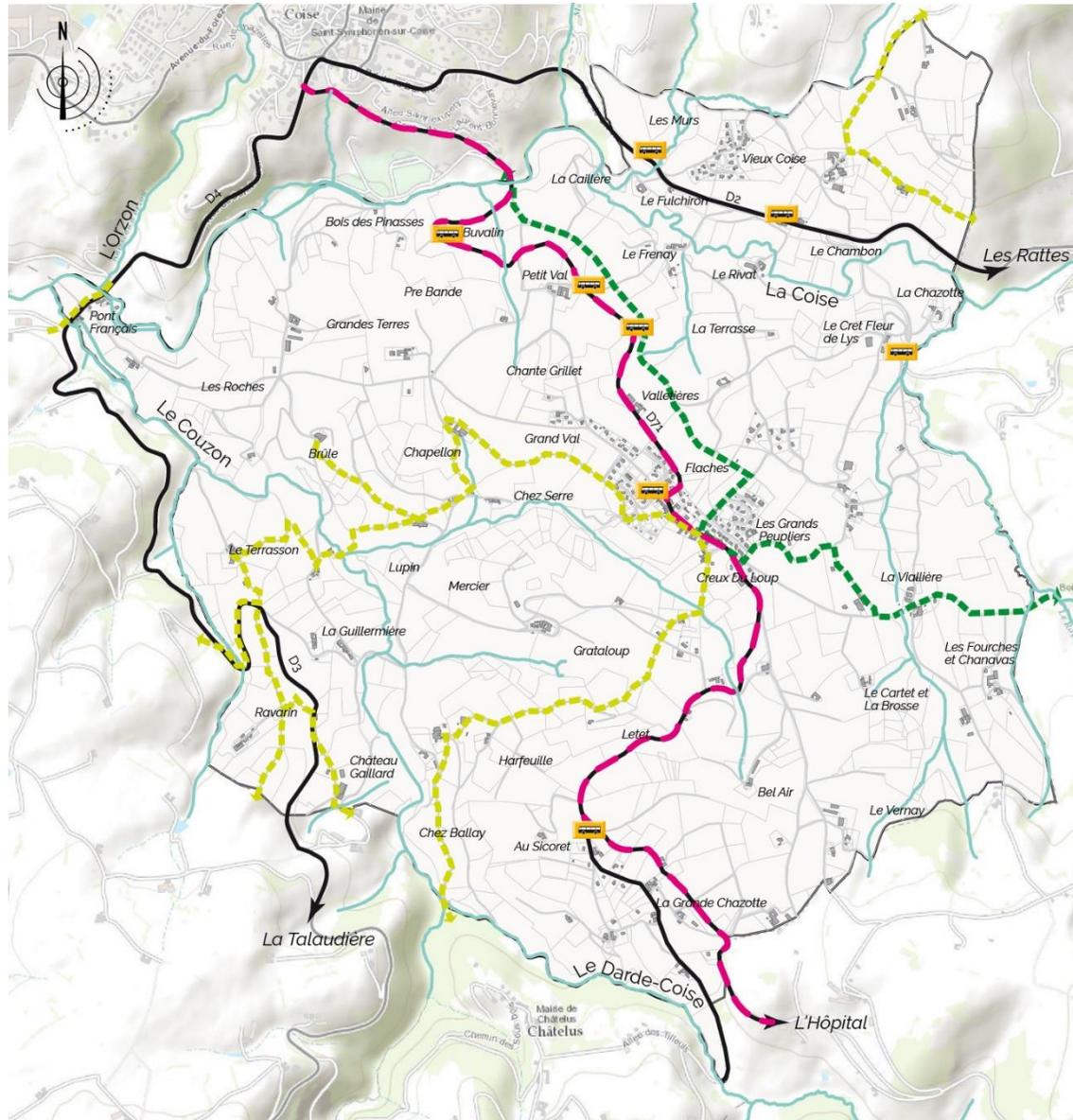
- (1A/R jour) - 7 points d'arrêt sur la commune.
- 530 : Coise- St Symphorien sur Coise du lundi au vendredi hors période estivale (1A/R jour) : 4 points d'arrêt sur la commune.
- 564 A : Mornant- Chazelle sur Lyon du lundi au vendredi hors période estivale (1A/R jour). 1 Arrêt à pont Colas.
- 564B Sainte Catherine - Saint-Symphorien-sur-Coise (arrêt à St Symphorien sur Coise)
- 572 A : St Maurice sur Dargoire- St Symphorien sur Coise du lundi au vendredi hors période estivale (1A/2R jour) - 2 points d'arrêt sur la commune.

Les déplacements piétonniers et cyclistes

Plusieurs boucles et itinéraires de randonnée traversent la commune de Coise :

- La boucle cyclo touristique du tour des hauts du Lyonnais.
- Le GR Tour des Monts du lyonnais.
- Plusieurs parcours de randonnées qui permettent de relier les communes voisine dans des usages de loisirs.





DÉPLACEMENTS DOUX

Boucle cyclotouristique
«Le tour des hauts du
Lyonnais»

Chemin de Grande Randonnée
«Tour des Monts du Lyonnais»

Principaux chemins de
randonnée

Arrêt des lignes fréquentes
(529, 530, 564A, 564B, 572A)



Fond de plan : IGN par EsriFrance



Inventaire des capacités de stationnements publics

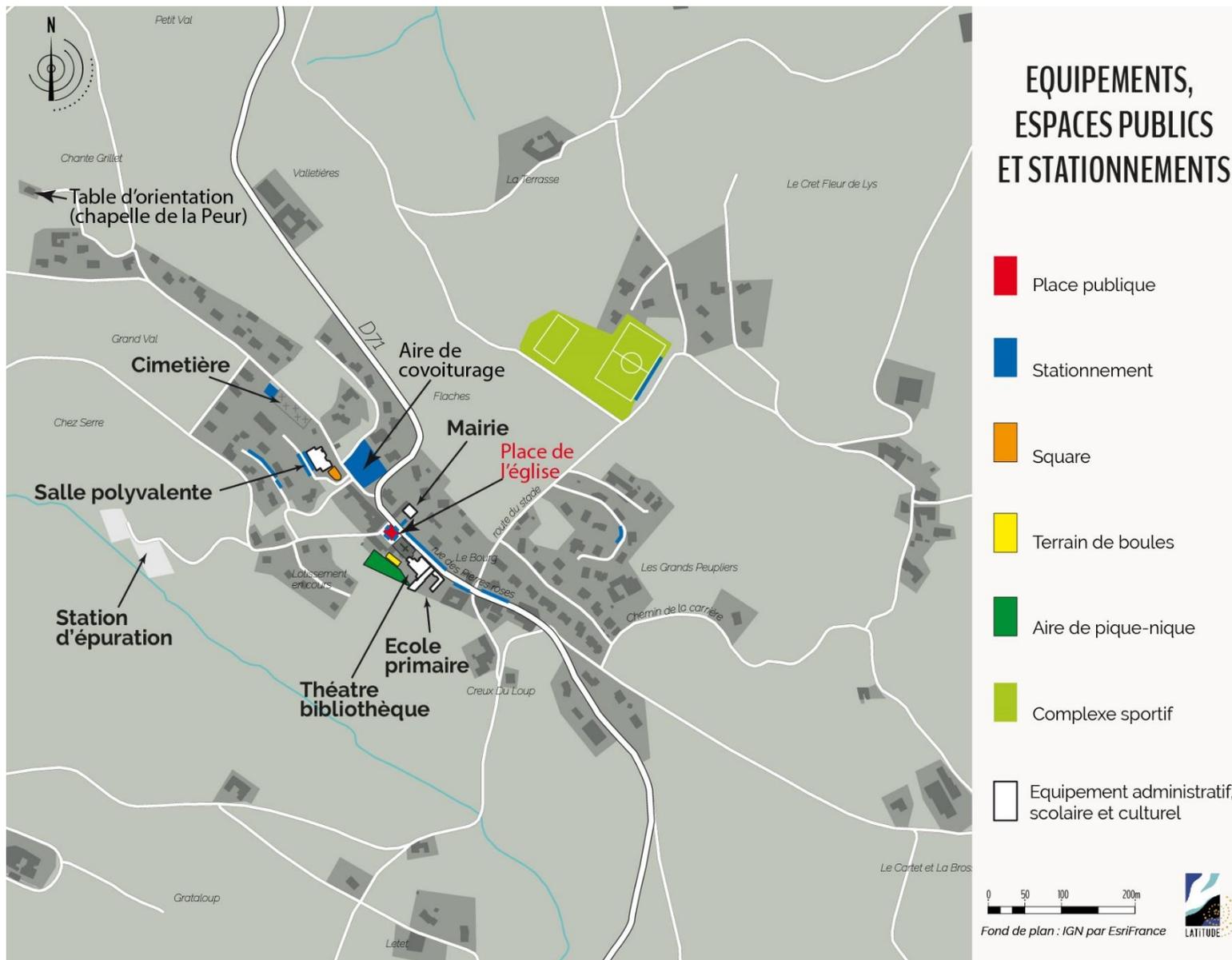


La commune dispose d'environ 120 places de stationnement marquées réparties entre la rue centrale, la place de l'église, sous la salle des fêtes et dans les lotissements « au soleil couchant », « Le Clos des peupliers », le stade. Il faut aussi ajouter de nombreuses capacités non marquées réparties entre l'esplanade parking en entrée Nord du bourg, et dans des rues de lotissement.

L'esplanade en entrée Nord du bourg dispose d'une très grande capacité de stationnement en face de la salle des fêtes et à 60m de la mairie. Elle permet aussi le stationnement des poids lourds et sert d'aire de covoiturage.

Il n'y a pas de stationnement branché électrique ni de stationnement vélo spécifique.





Le fonctionnement villageois

A l'échelle de la commune

La RD 71 constitue l'axe majeur permettant de relier le bourg à St Symphorien sur Coise qui constitue le pôle d'attractivité principal pour les commerces, services etc. Cette voie permet aussi de relier le quartier de la grande Chazotte. A l'échelle communale, les déplacements en modes doux dans un usage quotidien ne sont pas adaptés au regard des distances importantes entre le bourg, les quartiers excentrés et la polarité de St Symphorien sur Coise. À cette échelle le quartier du vieux Coise fonctionne avec St Symphorien sur Coise dont il est plus proche que du bourg de Coise.

A l'échelle du bourg

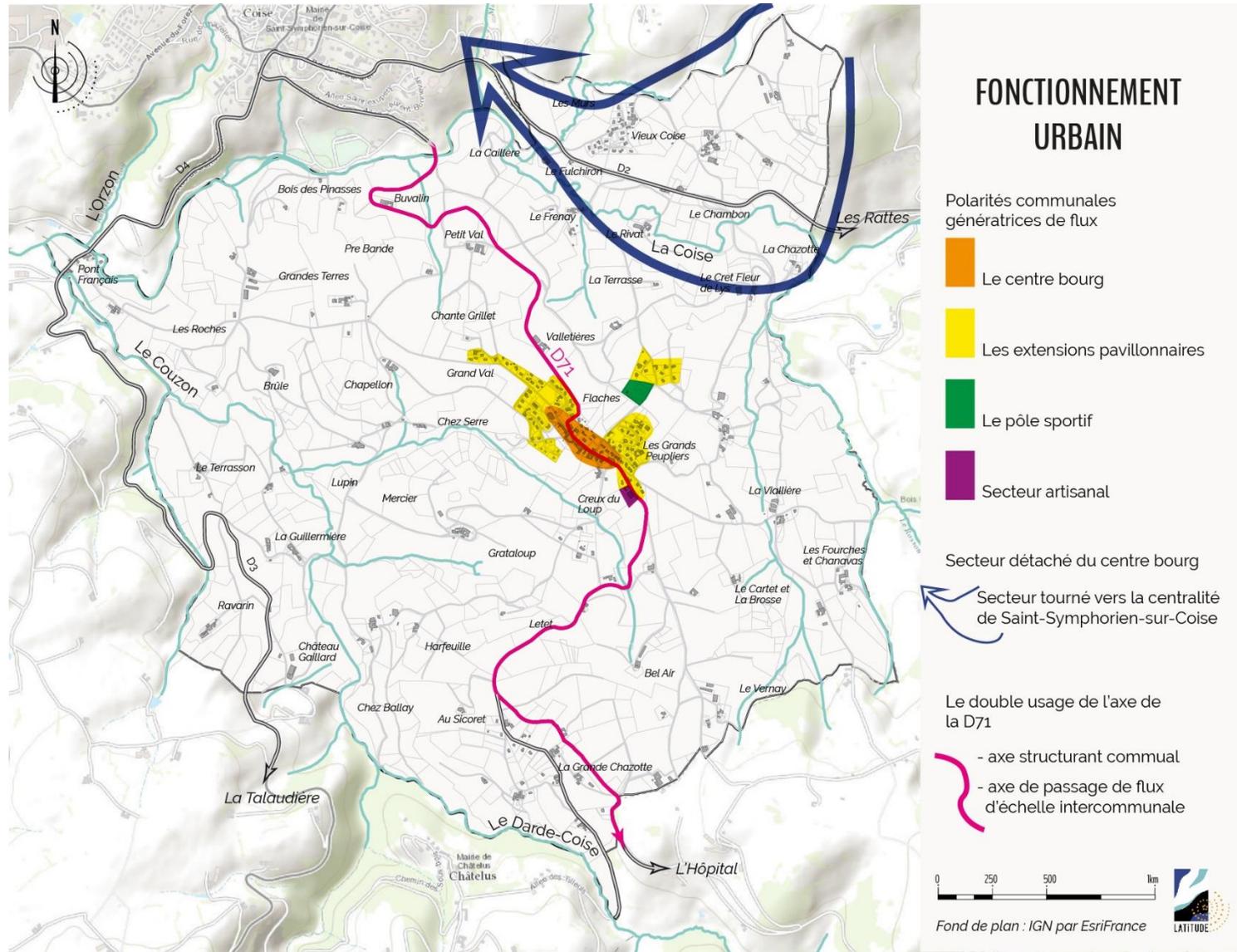
Le village est plutôt regroupé et de petite taille favorable aux déplacements piétons et vélos. Les distances entre l'école, les équipements et les quartiers d'habitat sont à l'échelle de ce type de déplacement. Le traitement de la voie départementale dans la traversée du bourg permet de sécuriser les déplacements des piétons (trottoirs confortables, plateau, stationnements écrans entre les trottoirs et la voie etc..) et d'apaiser la circulation automobile.

L'accès au stade par la route du stade a été sécurisé pour les piétons, le trottoir étant aménagé jusqu'au stade.



Les aménagements piétons dans la traversée du bourg





Bilan de la collecte

- **Ordures ménagères résiduelles**

Le tonnage global s'est élevé à 7 343 tonnes en 2018 soit globalement 85 tonnes de plus par rapport à 2017. Cela représente environ 178 kg/habitant à comparer à une moyenne de 350 kg/habitant au niveau national. On constate une certaine stabilité depuis 3 ans.

- **Tri sélectif**

Le tonnage sacs jaunes à l'échelle de la CCMDL représente 601.17 T. Les erreurs de tri représentent 20 % du tonnage collecté soit 123 T. Les tonnages de journaux, magazines s'élèvent à 708 T.

Les verres enlevés par les prestataires sur les lieux de dépôt des colonnes de tri représentent 1 397 T en augmentation de 73 T par rapport à 2017. Le tonnage global s'est élevé à 2 707 tonnes collectées pour 2 552.17 tonnes recyclées soit un refus de tri de 12.48 %.

- **Déchèteries**

8 229,22 tonnes de déchets ont été apportées à la déchèterie de Saint Martin en Haut et de Montrottier en 2018 contre 6 930,13 tonnes en 2017 pour un montant de 418 499 €.

Cette hausse de tonnage s'explique par les apports importants de déchets verts.

LES DÉCHETS

Le 1er janvier 2017 a vu la fusion de la Communauté de Communes des Hauts du Lyonnais avec la Communauté de Communes Chamousset en Lyonnais, ainsi que la dissolution du SIMOLY.

Cette nouvelle communauté de communes a repris la compétence collecte des déchets, ordures ménagères et assimilés non recyclables, des déchets ménagers recyclables et le traitement des déchets non recyclables et recyclables.

- **La collecte**

La collecte des déchets ménagers non recyclables est effectuée en régie directe par la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais sur 25 communes au moyen de deux ou trois camions benne à ordures ménagères et de l'équipage chargé de sa conduite et du chargement. La collecte est effectuée en porte à porte en sacs de collecte noirs, ou au moyen de conteneurs collectifs marrons pour les écarts et les points de regroupement. Les déchets ainsi collectés, sont acheminés au quai de transfert à Ste Foy l'Argentière, où ils sont ensuite repris et conduits au centre d'enfouissement de la Sita Mos à Roche la Molière.

La collecte des déchets recyclables, est effectuée en régie directe par la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais. La collecte est effectuée en porte à porte en sacs de collecte jaunes, ou au moyen de conteneurs collectifs jaunes et gris pour les écarts et les points de regroupement. Les déchets ainsi collectés sont acheminés au centre de transfert situé à Ste Foy l'Argentière où ils sont acheminés par au centre de tri de Firminy géré par Sita Mos.

- **Les déchèteries**

La déchèterie communautaire, située sur la commune de St Martin en Haut lieu-dit Lays, est en service depuis le 5 avril 2004 et celle située sur la commune de Montrottier lieu-dit Les Auberges est en service depuis le 20 septembre 2004.



LES RÉSEAUX

Eau potable

Compétence

Le Syndicat Mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier possède la compétence eau potable sur le territoire. Le service est exploité en affermage. Le délégataire est SUEZ (ex – Lyonnaise des Eaux) en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1er avril 2010. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 mars 2022.

Ressource

La ressource qui alimente le syndicat est issue :

- Du captage de l'île du Grand Gravier à GRIGNY, d'une capacité de production de 32 000 m³/jour → 5 706 419 m³ ont été prélevés en 2017
- De la source de Bussy à Montromant → 1736m³ ont été prélevés en 2017.

Une très faible part de la ressource est importée depuis les communautés de commune du Pilat Rhodanien, le SMEP Saône-Turdine et le SMEP Rhône-Sud (0,1%) et environ 10% du volume produit est exportée.

En 2017, les analyses effectuées par l'ARS révèlent un taux de conformité de plus de 99%.

La distribution

La commune compte 312 abonnés en 2017, pour un total de 33 879 abonnés à l'échelle du syndicat.

Le linéaire de réseau de distribution d'eau potable est de 2104 kilomètres sur l'ensemble du territoire géré par le syndicat. Le réseau d'eau potable présent sur la commune de Coise apparaît sur la carte suivante.

La défense incendie

Le maillage de la défense incendie concerne le bourg et les principaux quartiers de la commune. Les bornes incendies sont reportées sur la carte ci-après.

1. Points de prélèvement (année civile)

Ouvrage	Capacité de production [m ³ /j]	Prélèvement 2016 [m ³]	Prélèvement 2017 [m ³]	Variation 2016/2017
Captages de l'île du Grand Gravier à GRIGNY Prélèvement en nappe souterraine	32 000	5 122 476	5 706 419	11,4 %
Source du Bussy à Montromant	-	-	1 736	

2. Importations d'eau (année civile)

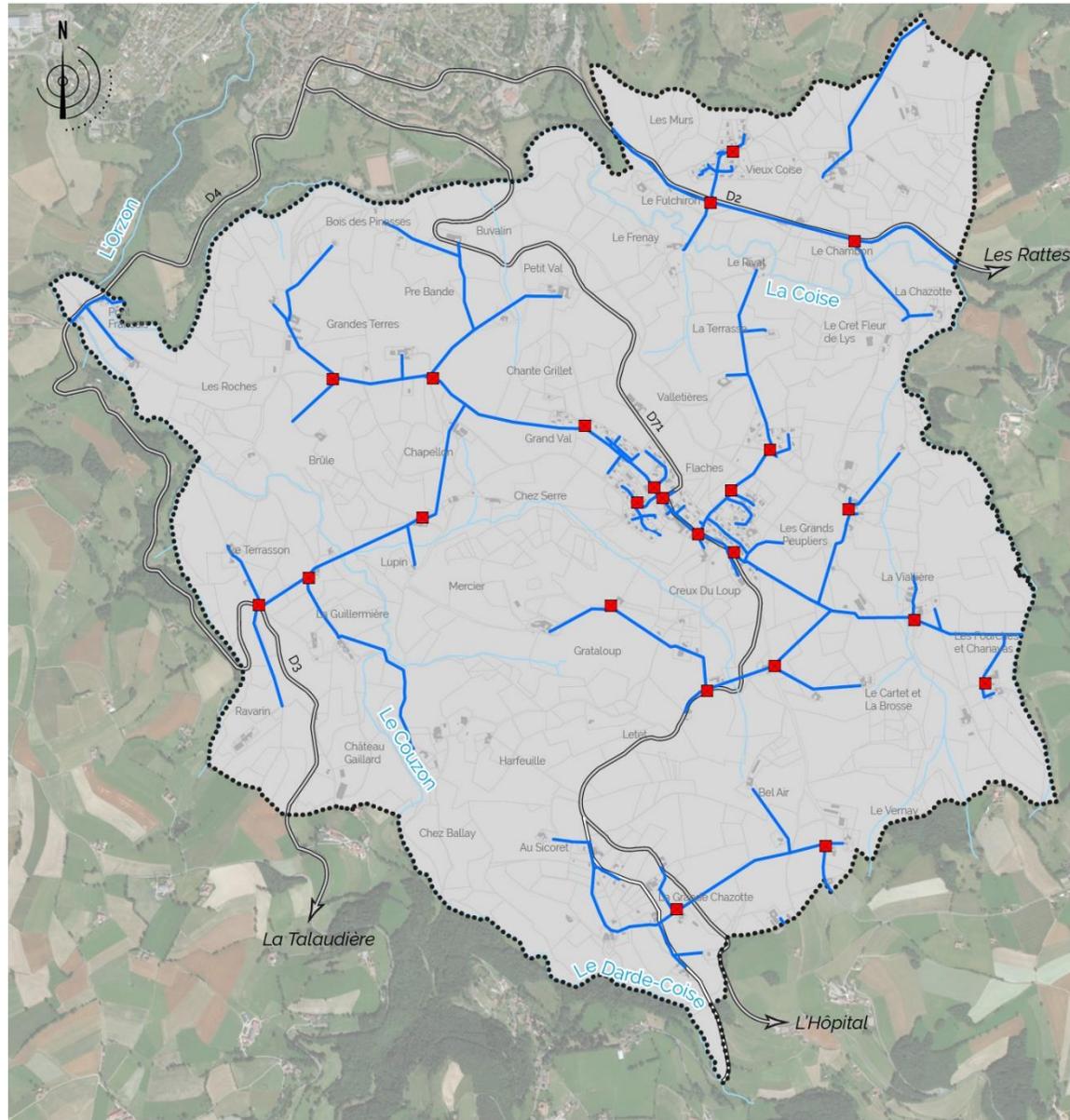
Import depuis	Importé en 2016 [m ³]	Importé en 2017 [m ³]
AMPUIS	0	0
CC du PILAT RHODANIEN	2453	2836
SMEP RHÔNE-SUD	0	750
SMEP SAÔNE-TURDINE	1713	4535

3. Total des volumes d'eau potable (année civile)

Total des ressources [m ³]	2016	2017	Variation
Ressources propres	5 122 476	5 708 155	+11%
Importations	4 166	8 121	+ 95 %
Total général	5 126 642	5 716 276	+11,5 %

	Nombre de prélèvements réalisés par l'ARS	Taux de conformité
Analyses bactériologiques	133	99,2 %
Analyses physico-chimiques	43	100 %





Eau potable

- Réseau eau potable
- Bouche à incendie

0 250 500 1000 m

Fond de plan : IGN par EsriFrance



Eaux usées

Assainissement collectif

- Compétence et gestion

La Communauté de Communes des Monts du Lyonnais, créée le 1er janvier 2017, et issue de la fusion de la CCHL et de la CCCL, exerce la compétence assainissement collectif pour les communes de l'ex-communauté de Communes des Hauts du Lyonnais depuis 2012 et depuis le 1^{er} janvier 2020 pour l'ensemble du territoire communautaire.

Le service public de l'assainissement collectif est géré en délégation de service public depuis le 01/07/2012 pour les communes de l'ex-Communauté de Communes des Hauts du Lyonnais. La gestion est assurée par Lyonnaise des eaux, devenue en mars 2015 Suez environnement, pour une durée de 10 ans. Le contrat concerne l'exploitation des réseaux d'eaux usées, réseaux unitaires ainsi que des ouvrages de traitement et le contrôle des branchements à la demande de la collectivité.

Trois systèmes d'assainissement desservent la commune de Coise :

- Le système d'assainissement du bourg qui dessert le bourg communal.
- Le système d'assainissement de la Grande Chazotte qui dessert le hameau de hameau « La Grande Chazotte ».
- Les hameaux du Vieux Coise et du Mas sont raccordés au système d'assainissement de Saint-Symphorien.

Les stations d'épuration présentes sur la commune, en 2018 sont conformes en équipements et en performance.

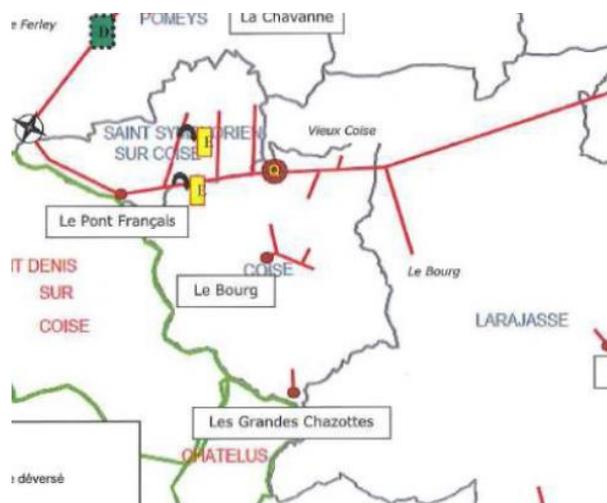
- La station de Coise a une capacité nominale de 350 EH, elle en traite 146.
- La station de Coise La Grande Chazotte a une capacité nominale de 110 EH, elle en traite 87.

Les deux stations ont donc encore des capacités de traitement.

Le réseau est séparatif et unitaire (7 km de réseaux d'eaux usées, 4,3 km de réseaux unitaires) et gravitaire.

Zonage d'assainissement

La commune est dotée d'un zonage d'assainissement collectif (carte ci-après).



COISE - GRANDE CHAZOTTE

Description de la station

Nom de la station : COISE - GRANDE CHAZOTTE
(Zoom sur la station)
Code de la station : 046906250003
Nature de la station : Urbain
Réglementation : Eau
Région : AUVERGNE-RHONE-ALPES
Département : 69
Date de mise en service : 01/06/2011
Service instructeur : DDT 69
Maitre d'ouvrage : COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DU LYONNAIS (CCML)
Exploitant : SUEZ EAUX FRANCE (Rillieux)
Commune d'implantation : COISE
Capacité nominale : 110 EH
Manuel d'autosurveillance validé : Oui
Traitement requis par l'arrêté national du 21/07/2015 :
- Traitement approprié
- Filières de traitement :
Eau - Filtres Plantés
Boue - Filtres plantés (autres)

Agglomération d'assainissement

Code de l'agglomération : 040000269062
Nom de l'agglomération : COISEGRANDE CHAZOTTE
Commune principale : COISE
Tranche d'obligations : Taille < 200 EH
Taille de l'agglomération en 2018 : 0 EH
Somme des charges entrantes : 0 EH
Somme des capacités nominales : 110 EH
- Liste des communes de l'agglomération :
COISE

Chiffres clefs en 2018

Chiffres clefs en 2017

Chiffres clefs en 2016

Charge maximale en entrée : 87 EH
Débit entrant : 18 m3/j
Production de boues : 0.00 tMS/an

Destinations des boues en 2016 (en tonnes de matières sèches par an) :



Absence de don

Chiffres clefs en 2015

Chiffres clefs en 2014

Chiffres clefs en 2013

Source : MTEs - ROSEAU - Décembre 2019

Milieu récepteur

Bassin hydrographique : LOIRE-BRETAGNE
Type : Eau douce de surface
Nom : REJET PRINCIPAL DE COISE
Nom du bassin versant : LOIRE-BRETAGNE

Zone Sensible : CM - La Loire en amont de sa confluence avec le Be
Sensibilité azote : Oui (Ar. du 22/02/2006)
Sensibilité phosphore : Oui (Ar. du 23/11/1994)

Voir le point de rejet (Double-cliquer sur le point pour l'effacer)

Respect de la réglementation nationale en 2018

Conforme en équipement au 31/12/2018 : Oui
Conforme en performance en 2018 : Inc

Respect de la réglementation en 2017

Respect de la réglementation en 2016

Respect de la réglementation en 2015

Respect de la réglementation en 2014

Respect de la réglementation en 2013

[précédent](#) | [suivant](#) | [accueil](#)

COISE

Description de la station

Nom de la station : COISE (Zoom sur la station)
Code de la station : 060969062001
Nature de la station : Urbain
Réglementation : Eau
Région : AUVERGNE-RHONE-ALPES
Département : 69
Date de mise en service : 30/10/2007
Service instructeur : DDT 69
Maitre d'ouvrage : COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DU LYONNAIS (CCML)
Exploitant : SUEZ EAUX FRANCE (Rillieux)
Commune d'implantation : COISE
Capacité nominale : 350 EH
Manuel d'autosurveillance validé : Oui
Traitement requis par l'arrêté national du 21/07/2015 :
- Traitement approprié
- Filières de traitement :
Eau - Filtres Plantés
Boue - Filtres plantés de roseaux

Agglomération d'assainissement

Code de l'agglomération : 060000169062
Nom de l'agglomération : COISE
Commune principale : COISE
Tranche d'obligations : [200 ; 2 000] EH
Taille de l'agglomération en 2018 : 146 EH
Somme des charges entrantes : 146 EH
Somme des capacités nominales : 350 EH
- Liste des communes de l'agglomération :
COISE

Chiffres clefs en 2018

Charge maximale en entrée : 146 EH
Débit arrivant à la station :
Valeur moyenne : 91 m3/j
Percentile95 : 0 m3/j
Débit de référence retenu : 190 m3/j
Production de boues : 0.00 tMS/an

Destinations des boues en 2018 (en tonnes de matières sèches par an) :



Absence de données

Chiffres clefs en 2017

Chiffres clefs en 2016

Chiffres clefs en 2015

Chiffres clefs en 2014

Chiffres clefs en 2013

Chiffres clefs en 2012

Chiffres clefs en 2011

Source : MTEs - ROSEAU - Décembre 2019

Milieu récepteur

Bassin hydrographique : LOIRE-BRETAGNE
Type : Eau douce de surface
Nom : Rejet Coise
Nom du bassin versant : la coise de sa source au bilai

Zone Sensible : CM - La Loire en amont de sa confluence avec le Be
Sensibilité azote : Oui (Ar. du 22/02/2006)
Sensibilité phosphore : Oui (Ar. du 23/11/1994)

Voir le point de rejet (Double-cliquer sur le point pour l'effacer)

Respect de la réglementation nationale en 2018

Conforme en équipement au 31/12/2018 : Oui
Conforme en performance en 2018 : Oui

Respect de la réglementation en 2017

Respect de la réglementation en 2016

Respect de la réglementation en 2015

Respect de la réglementation en 2014

Respect de la réglementation en 2013

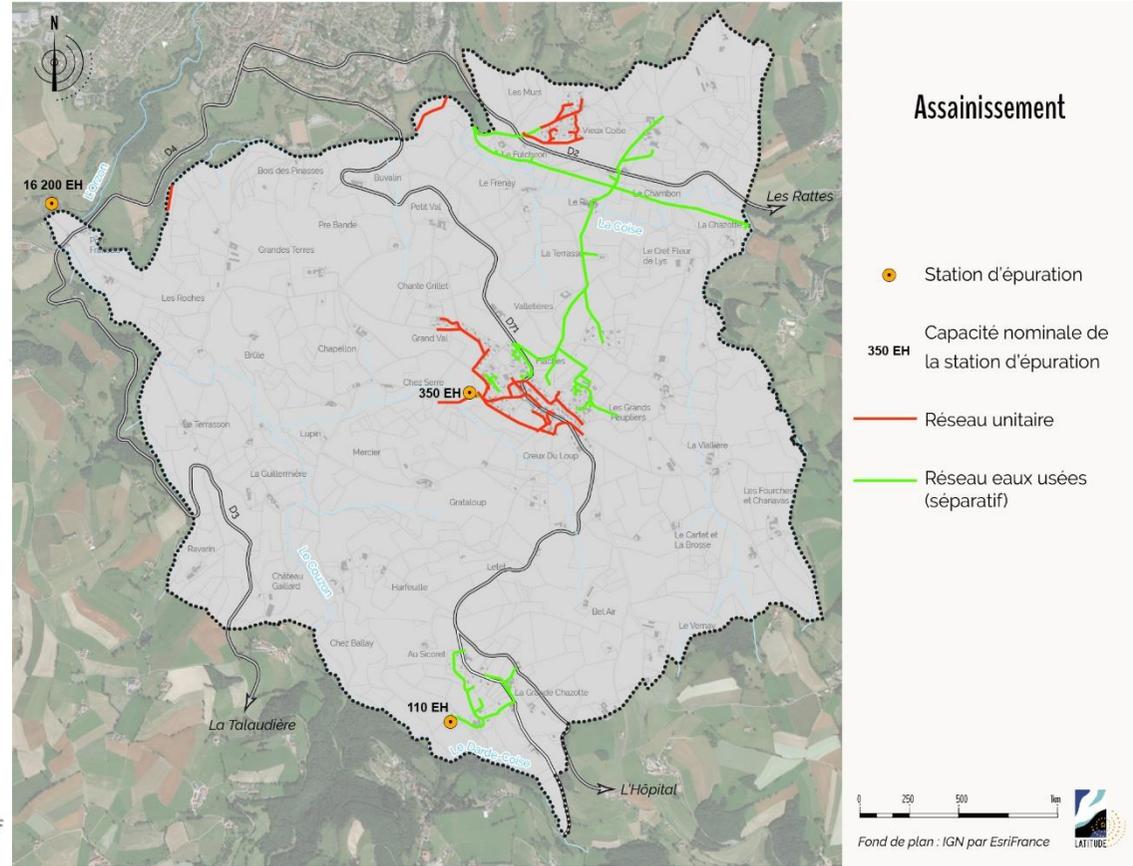
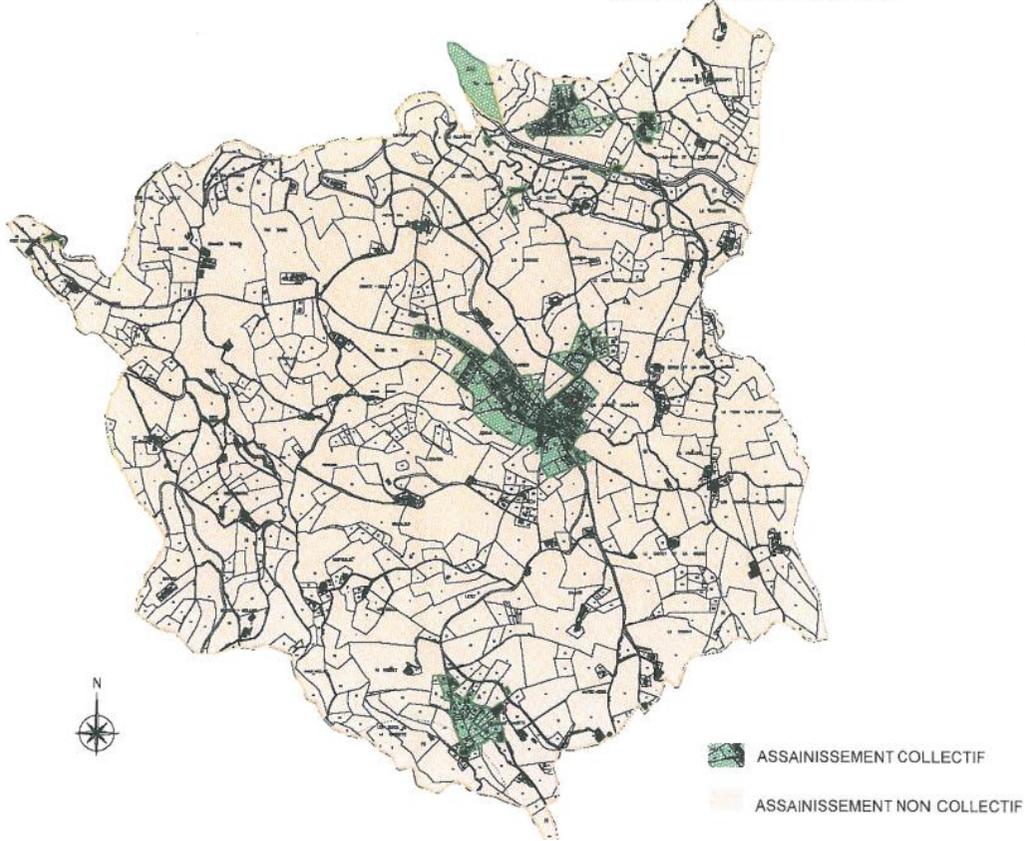
Respect de la réglementation en 2012

Respect de la réglementation en 2011

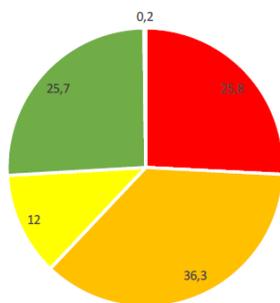
[précédent](#) | [suivant](#) | [accueil](#)



ZONAGE D'ASSAINISSEMENT



Bilan des contrôles ANC sur l'ensemble du territoire du SPANC au 31/12/2017



L'assainissement non collectif

Le SPANC est un service public local d'assainissement, à caractère industriel et commercial, qui fournit des prestations de service. Son rôle consiste à effectuer les contrôles obligatoires des dispositifs d'assainissement non collectif, c'est à dire :

- Examen préalable de la conception des installations neuves ou à réhabiliter,
- Vérification de l'exécution des travaux,
- Vérification périodique de fonctionnement et d'entretien et contrôle dans le cadre des ventes.

Le SPANC peut aussi prendre des compétences qui, aujourd'hui, sont facultatives :

- L'entretien des installations d'assainissement
- La réhabilitation des installations présentant des risques sanitaires et/ou environnementaux.

Cette compétence a été transférée au Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Aménagement de la Coise, le SIMA COISE, créé en 2005.

Sur la commune de Coise, 102 installations sont en ANC, 100 ont été contrôlées avec les résultats suivants :

- Avis défavorable, travaux obligatoires : 24
- Avis défavorable, travaux souhaités : 38
- Avis favorable, avec réserve : 14
- Avis favorable, conforme : 24



Le tableau ci-dessous présente la sensibilité de chacune des communes aux différentes problématiques évoquées précédemment.

Collectivité	Communes	Débordement				Sensibilité générale
		Erosion	Pollution	Mise en charge de réseaux	Ruissellement	
CCMDL	Aveize					
	Coise					
	Duerne					
	Grézieu-le-Marché					
	La-Chapelle-sur-Coise					
	Larajasse					
	Meys					
	Pomeys					
	Saint-Martin-en-Haut					
	Saint-Symphorien-sur-Coise					

Eaux pluviales

Un Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales a été mis en place sur le territoire de ex-communauté de communes des Hauts du Lyonnais.

Le diagnostic montre fait état sur la commune :

- D'une concentration des eaux pluviales dans la station du bourg.
- De l'absence de problématique de ruissellement pluvial en secteur urbain.
- D'érosion sur le secteur du Rivat mais ce phénomène est modéré à l'échelle du territoire intercommunal.
- La présence d'un linéaire de réseau pluvial de 3,3km et de 5 ouvrages de rétention.
- Les dysfonctionnements relevés sur la commune ne revêtent pas de caractère d'urgence et sont classés en priorité 3 dans leur majorité.

Il a été défini la politique de gestion des eaux pluviales suivante :

- Pour toute nouvelle urbanisation, la mise en œuvre de règles de gestion des eaux pluviales plus restrictives que le SAGE Loire en Rhône-Alpes, à savoir une occurrence de dimensionnement des ouvrages de gestion des eaux pluviales de 30 ans et un débit de fuite de 5 l/s.ha (excepté sur le bassin versant Brévenne-Turdine où les règles du PPRNPi s'appliquent, à savoir 100 ans et 5 l/s.ha) ;
- Pour tout aménagement s'inscrivant comme une amélioration de l'existant, la mise en œuvre des règles de gestion des eaux pluviales du SAGE Loire en Rhône-Alpes (excepté sur le bassin versant Brévenne-Turdine où les règles du PPRNPi s'appliquent).



Le schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN)

Le schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) du Rhône a été adopté le 6 décembre 2016. Il est le référentiel commun des actions publiques et privées pour l'équipement des 223 communes du territoire en très haut débit, à moyen et long terme

Cet ambitieux schéma visant à équiper tout le territoire rhodanien en technologie fibre optique de type FTTH (« fiber to the home » ou fibre optique jusqu'au domicile de l'utilisateur), est engagé en partenariat avec les opérateurs de communications électroniques et avec le soutien de l'État, au sein du plan national France Très Haut Débit.

Le SDTAN du Rhône a prévu d'équiper en très haut débit FTTH les 56 communes de la zone non AMII (Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement) à court-moyen-long terme, et solliciter le soutien de l'État prévu par le FSN (Fonds de la société numérique), ainsi que l'ensemble des acteurs publics et privés intéressés.

En parallèle de ce SDTAN, une convention privée avec Orange a été adoptée lors de l'assemblée départementale du 17 mars 2017 pour permettre de couvrir les 80% restants du territoire (166 communes) d'ici l'horizon 2022.

Les réseaux numériques

La commune n'est pas encore raccordée à la fibre. La carte du plan France très haut débit montre :

- Le bourg est en cours de déploiement*
- Les écarts sont programmés



LES DYNAMIQUES URBAINES



LE DEVELOPPEMENT URBAIN

Les dynamiques de développement



Bref historique (extrait de Rautenberg, Michel. *La Mémoire domestique. La maison rurale des Monts du Lyonnais*)

« Avant la Révolution, Coise, appelée alors plus souvent Saint-Étienne-de-Coise, était partie en Forez et partie en Lyonnais (Rolland (de), Clouzet, 1903). Elle dépendait de trois justices, celle des chanoines-comtes de Lyon, celle de La Fay à Larajasse, et celle de Châtelus.

Le déplacement du bourg vers le centre géographique de la commune a lieu en 1851. On y construit une nouvelle église pour remplacer la vieille église Saint-Étienne, un bâtiment pour servir de mairie et d'école, un cimetière et quelques maisons. Un peu plus tard, en 1876, la principale famille du village fait construire une chapelle pour remercier la Vierge d'avoir épargné un de ses fils parti à la guerre de 70 (il existe d'autres versions qui varient sur des détails). Elle est depuis lors nommée « la chapelle de la peur » et est devenue un lieu connu de pèlerinage.

Si l'on en croit les réponses faites par les curés du Lyonnais à l'Intendant Lambert d'Herbigny en 1697 (Garden, 1978, Coise), il y avait, à la fin du XVIIe siècle, 80 feux dans la paroisse. En 1762, d'après les estimations du curé Terrasson, la paroisse compte à peu près 290 individus. En 1790, il y aurait eu 375 habitants, 519 en 1801, puis leur nombre augmenta jusqu'à 711 en 1846, se stabilisant par la suite entre 650 et 690 jusqu'à la fin du siècle. La baisse fut plus forte et continue à partir de la guerre de 14/18 dont les conséquences, comme en bien d'autres régions, marquèrent la vie de la commune. Plusieurs fermes, par exemple, changèrent de main après la guerre, à la suite du décès de tous les enfants mâles. Pendant le XIXe siècle, et jusque dans les années 1950, la natalité est restée exceptionnelle, comme dans tous les Monts du Lyonnais.

Comme de nombreuses communes du Lyonnais, Saint-Étienne-de-Coise a rapidement connu une certaine complémentarité entre ses activités agricoles et artisanales. Voisine de Saint-Symphorien, elle a bénéficié du dynamisme industriel et commercial du bourg médiéval. Au Moyen Âge, il y avait au Rivat, sur les bords de la Coise, un moulin à tan, à foulon et à farine (Lorcin, 1973 : 502). La Viallière aurait abrité un atelier de corroyage au XVe siècle (Cochard, 1827). Il est également fort probable qu'au Pont-Français il y eut un moulin dès le XVIIe siècle. Vers 1750, on comptait 5 moulins sur le territoire de la paroisse, deux au Pont-Français, le moulin du Rivat et le Moulin Fulchiron sur le lit de la Coise,





Carte de Cassini



Carte d'Etat major 1886

Le moulin de la Guillermière sur le Couzon (appelé maintenant « Chez Pelossière »). Chose fréquente dans le sud des Monts du Lyonnais, Coise abritait une importante population de cloutiers : ouvriers artisans, maîtres artisans et marchands. Ils travaillaient sur des « pierres à mouchettes » qu'on trouve encore souvent dans les fermes où elles servent de piles aux poteaux des hangars.

Vers le milieu du XIXe siècle, cette activité d'appoint disparut, laissant la place, pour quelques décennies, au travail de la soie, réalisé sous le contrôle de contremaîtres pelauds travaillant pour l'industrie lyonnaise.

L'agriculture a bien entendu toujours été l'activité principale. »

Le développement urbain : une dynamique récente

Le développement urbain a commencé à partir des années 1980 avec des urbanisation linéaires (La Valetière). La Grande Chazotte est toujours constituée de fermes dispersées ne formant pas hameau, et le vieux Coise n'évolue pas.

Dans les années 1990 et 2000, le bourg s'épaissit par le Nord (lotissement de l'allée des Sources et du clos des peupliers). L'habitat dispersé se développe à la Grande Chazotte, les avancées urbaines du vieux Coise sont apparues.

C'est depuis les années 2010 que les extensions au Sud Ouest du bourg se réalisent.





Le bourg entre 1962 et 1972 : pas d'évolution



En 1984 : apparition des habitations à La Valletière



En 1999 : confortement de la Valletière, développement de l'allée des Sources et habitat diffus vers le stade un habitat diffus à la grande Chazotte, des lotissements au vieux Coise

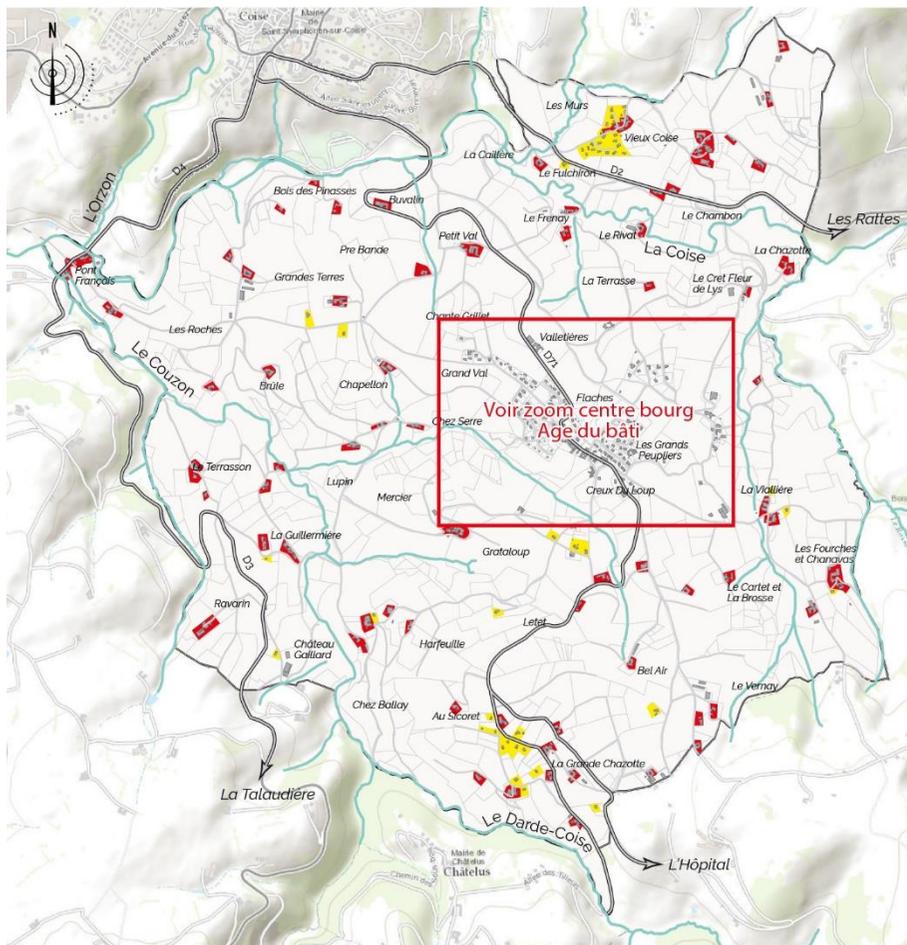


En 2008 : Poursuite de l'épaississement Nord du bourg



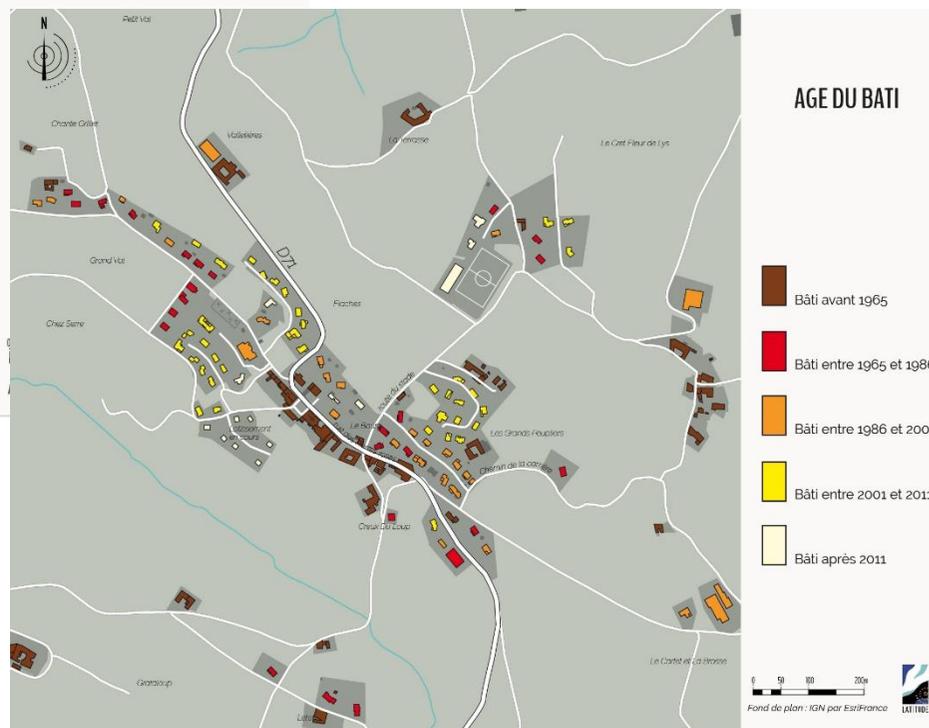
Aujourd'hui : Développement du creux du Loup





BÂTI ANCIEN ET RÉCENT

- Bâti ancien
- Bâti récent
- Autre (bâtiment agricole, serre...)



Bilan de la consommation foncière depuis 10 ans

Le bilan des développements urbains depuis 10 ans montre des développements hors de l'enveloppe bâtie constituée par :

- Une extension hors de l'enveloppe urbanisée du bourg d'environ 2ha au Creux du Loup dont une partie en cours de finalisation.
- Environ 0.5ha au stade

Pour l'habitat ce développement a représenté au global, une densité moyenne d'environ 10 à 12 logts/ha. (Pour mémoire le SCOT prévoit une densité moyenne de 20 logts/ha à intégrer dans le PLU futur pour calibrer le foncier à bâtir).

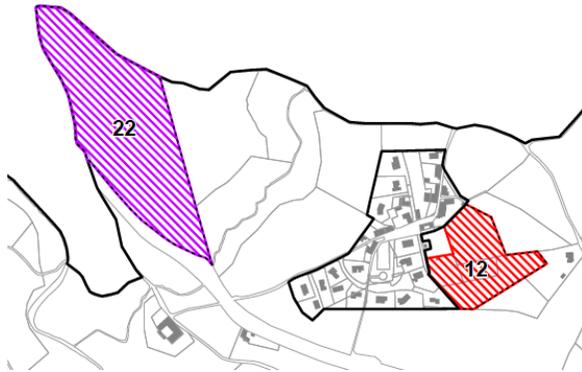
BILAN DU DOCUMENT D'URBANISME EN VIGUEUR AVANT LA RÉVISION

Les capacités du document d'urbanisme

Une analyse des secteurs potentiellement constructibles du document d'urbanisme a été réalisée. Elle fait apparaître les éléments suivants :

- Dans l'enveloppe actuellement bâtie du bourg (y compris le quartier du stade) il reste 4 parcelles totalisant 0.5 ha. Mais une partie de ces tenements est identifiée dans le diagnostic paysager comme un secteur porteur d'enjeux paysagers face à l'église.
- Hors de l'enveloppe bâtie du bourg (zones AU non bâties en extension urbaine) : environ 4,6 ha.
- Hors de l'enveloppe bâtie du vieux Coise environ 1,35 ha.
- Hors de l'enveloppe bâtie de la Grande Chazotte : 2,2ha.
- Environ 4,2 ha pour le développement économique répartis entre le bourg et la limite communale avec St Symphorien sur Coise.



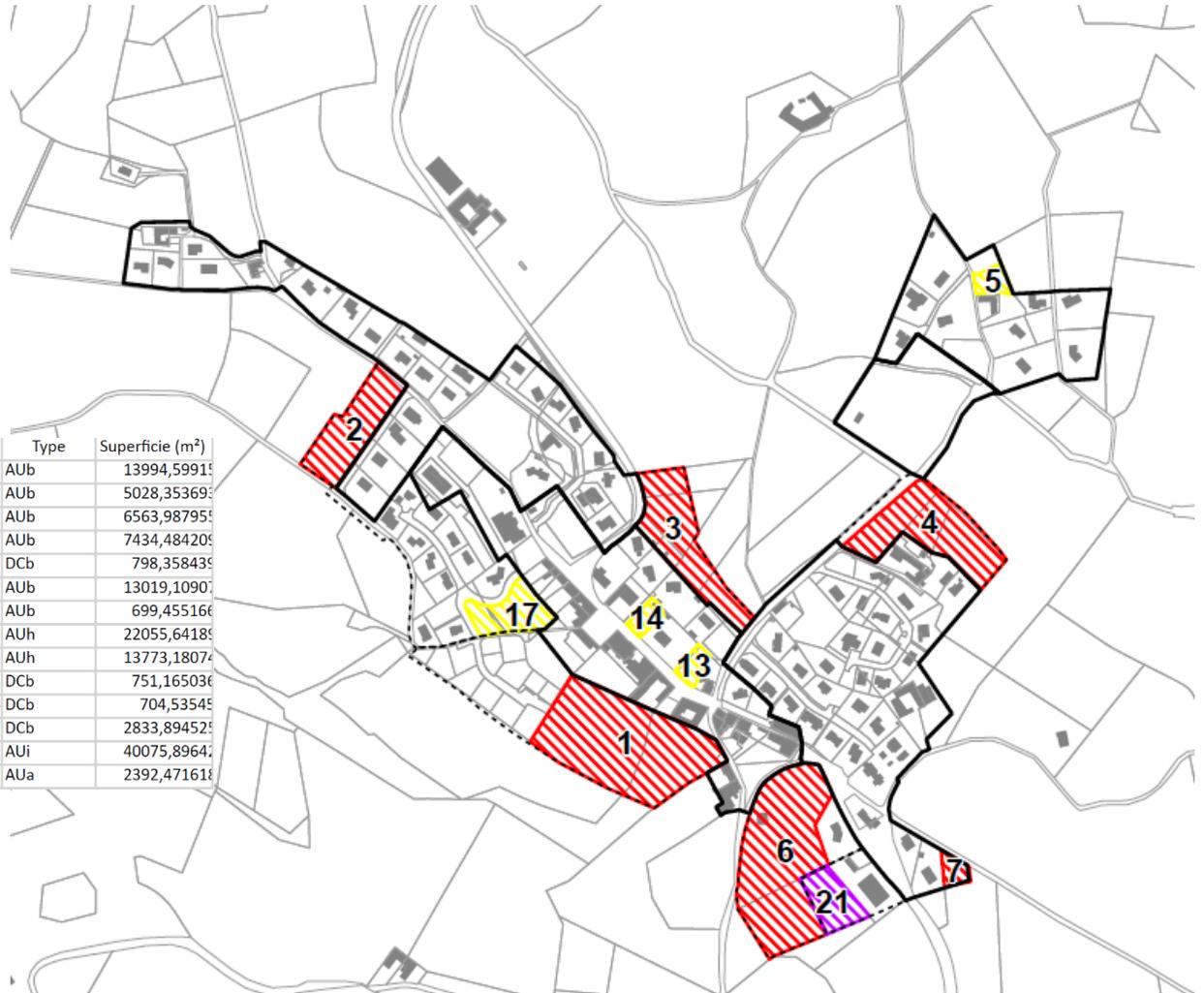


Les capacités du PLU au vieux Coise



Les capacités du PLU à la Grande Chazotte

N°	Type	Superficie (m²)
1	AUb	13994,59913
2	AUb	5028,35369
3	AUb	6563,98795
4	AUb	7434,48420
5	DCb	798,35843
6	AUb	13019,1090
7	AUb	699,45516
9	AUh	22055,6418
12	AUh	13773,1807
13	DCb	751,16503
14	DCb	704,5354
17	DCb	2833,89452
22	AUi	40075,8964
21	AUa	2392,47161



Les capacités du PLU au bourg



ORGANISATION URBAINE

Les typomorphologies urbaines et les densités

La structure urbaine communale est organisée à partir :

- Du bâti historique bourg aux caractéristiques traditionnelles.
- Des extensions pavillonnaires.
- De constructions isolées dans l'espace rural.



Les implantations à l'alignement en ordre continu du bourg historique



Le bourg historique

Il se structure le long de l'axe de la RD71 qui en constitue la colonne vertébrale.

Le bâti est orienté majoritairement avec des façades parallèles à la voie et plus ponctuellement perpendiculaires (essentiellement les anciennes dépendances).

Le bâti vient s'implanter en front de voie à l'alignement, majoritairement en ordre continu (d'une limite séparative à l'autre) et plus ponctuellement en ordre semi-continu (sur une limite séparative).

Les voies sont maillées et des passages et venelles amènent une certaine perméabilité à l'échelle du déplacement des piétons.

Le parcellaire s'étend en profondeur perpendiculairement à la voie. L'emprise au sol des constructions n'excède pas 30 % de la parcelle, les jardins sont majoritairement en arrière de la construction.

Les hauteurs sont comprises entre R+1 et R+2, les égouts de toits ne sont pas alignés (sauf sur la place de l'église) créant ainsi un rythme dans les fronts de rue.

Les densités moyennes de construction avoisinent 20 logements /ha.





Les extensions pavillonnaires

Depuis les années 1980 les développements urbains se sont essentiellement réalisés sous la forme d'un habitat pavillonnaire.

Les typomorphologies urbaines sont très similaires quelles que soient les années de construction :

- Implantation généralisée en retrait des voies et des limites séparatives ;
- Les hauteurs sont comprises entre RDC et R+1 ;
- Peu d'ordonnement des constructions vis-à-vis des voies.

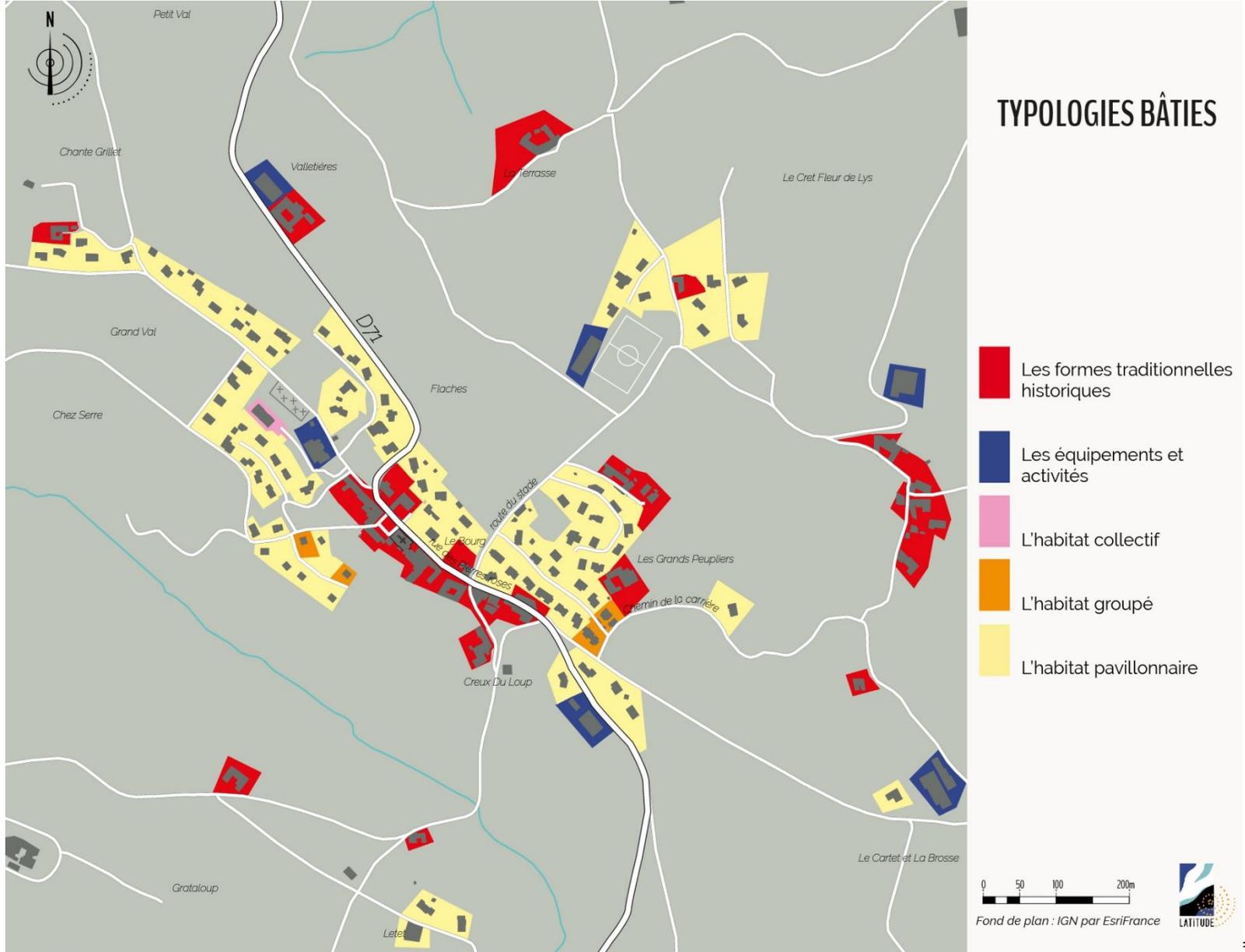
Toutefois il faut distinguer :

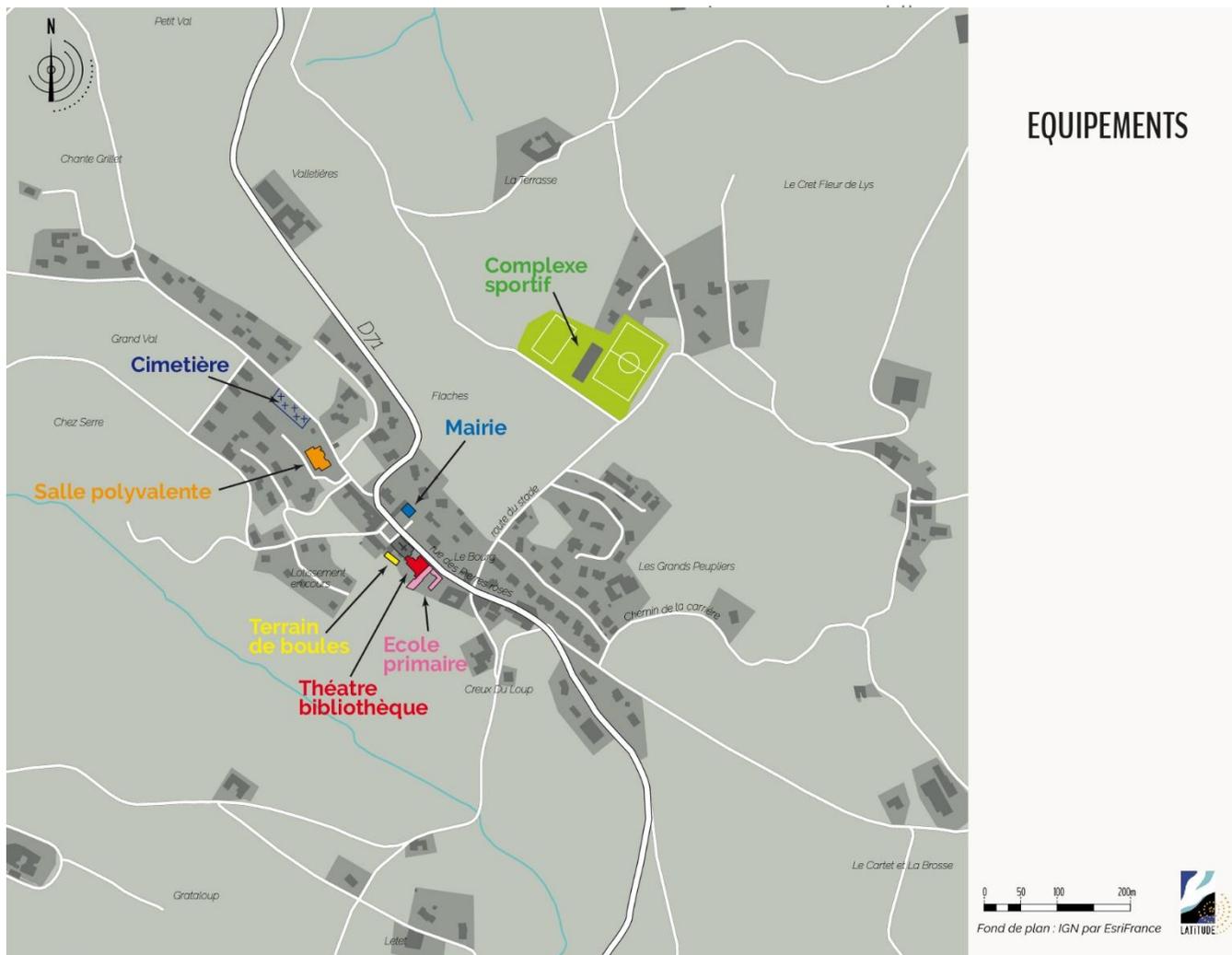
- Les opérations menées dans le cadre d'opérations globales (sous forme de lotissements ou de permis d'aménager) où la majorité des constructions présente une façade parallèle à la voie et où des espaces communs ont été aménagés. Le parcellaire est organisé par les découpages fonciers.
- Les opérations de constructions plus individualisées en particulier à la grande Chazotte. Le bâti ne présente pas d'ordonnement sur rue. Dans ces secteurs réalisés hors opération d'ensemble, les espaces communs sont inexistantes ou très réduits et contribuent à la faible lisibilité et à la perte de repère.

Dans ces secteurs, les emprises au sol des constructions principales ne dépassent pas 25 % de la parcelle et moins de 15% à la Grande Chazotte.

Ces quartiers pavillonnaires présentent une densité moyenne de 10 à 15 logts/ha dans les lotissements et moins de 10 logements/ha à la Grande Chazotte







EQUIPEMENTS

Le centre bourg dispose de plusieurs espaces publics structurants :

- La place de l'église réaménagée
- L'aire de loisirs/pique-nique

La commune dispose de plusieurs équipements structurants à l'échelle du bourg :

- Dans le cœur de bourg : Théâtre, bibliothèque, mairie, salle polyvalente, jeu de boules, école.
- Le complexe sportif en périphérie du bourg.

Les besoins déjà fléchés sont les suivants :

- Aménagement d'un parking en centre bourg proche de la mairie,
- Aménagement d'une liaison piétonne entre le bourg et la chapelle,
- Élargissement de la voie vers le cimetière.



LES CAPACITÉS DE DÉVELOPPEMENT



La détermination de l'enveloppe bâtie servant à l'analyse des capacités foncières est proposée sur la méthodologie suivante s'appuyant sur le SCOT :

Elle regroupe au moins 10 constructions à vocation d'habitat dans une continuité bâtie pour constituer une enveloppe urbaine. Pour juger de la continuité bâtie la règle retenue est la nécessité d'avoir une distance inférieure à 50 mètres entre 2 constructions ou entre constructions et équipements le stade étant considéré ici comme un espace urbain).

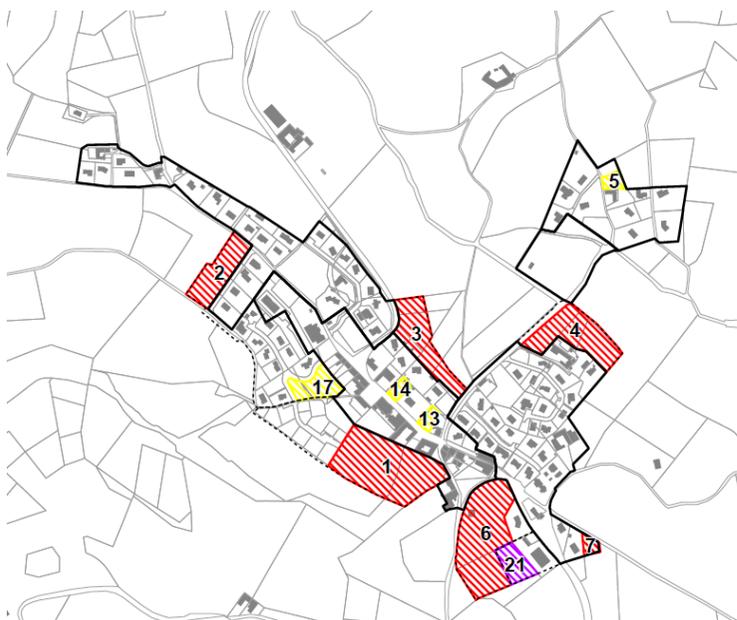
Une coupure d'urbanisation (route, rivière, voie ferrée, autoroute, canal, etc.) peut constituer un motif de rupture de l'enveloppe urbaine ; et ce même si la distance entre deux constructions est inférieure à 50 mètres.

Deux entités répondent à ces critères : le bourg et le hameau du Vieux-Coise.



Secteur en finalisation de développement urbain (PC en cours)





Les dents creuses

Il s'agit ici des capacités théoriques situées dans l'enveloppe bâtie. Seul le bourg dispose de 4 parcelles représentant au total 0.5 ha.

Il n'y a pas de capacités en foncier nu dans l'enveloppe bâtie au vieux Coise.

Les capacités de renouvellement urbain et de mutation du bâti

La vacance des logements est faible (3%), elle ne constitue pas un gisement pour la production de logements en considérant qu'il faut au moins 6% de vacance du parc de logements pour permettre une rotation et une fluidité du marché.

Il n'existe pas de friche sur la commune. Le caractère architectural du bâti historique du bourg et du vieux Coise ne se prête pas à la démolition de constructions existantes en vue de densification.

On rappelle que selon les prescriptions du SCOT (densité et programmation de logements), la production de 53 logements (à une échéance de 10 ans à la densité moyenne de 20 logements/ha), nécessite la mise sur le marché d'un foncier opérationnel de 2,7 ha.

On peut donc considérer que l'enveloppe bâtie actuelle ne permet pas la production de logements prévue par le SCOT. Il est nécessaire d'envisager des secteurs en extension de l'enveloppe bâtie pour permettre la production de logements.

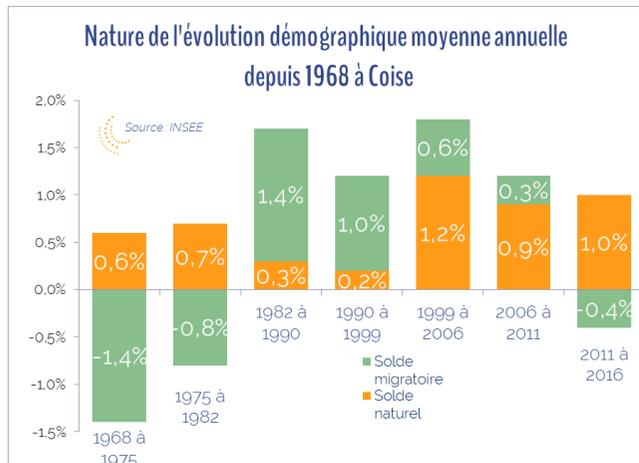
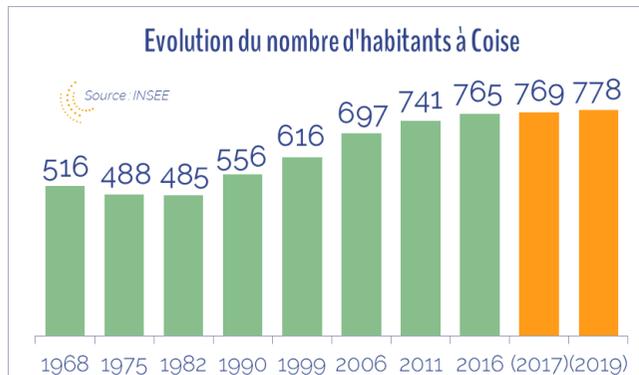
Plusieurs sites autour du bourg peuvent être envisagés (en rouge sur la carte). Leur surface globale est cependant supérieure au besoin. Le PLU devra donc hiérarchiser ces secteurs et réduire les capacités de constructions inscrites dans le PLU en vigueur.



LES ÉVOLUTIONS SOCIO-ÉCONOMIQUES



UN PROFIL ENCORE TRÈS FAMILIAL EN LIEN AVEC UN HABITAT INDIVIDUEL PRÉDOMINANT



765 habitants au 01/01/2016 (population municipale)

Une démographie dynamique

Après une légère baisse du nombre d'habitants observée pour la commune, de la fin des années soixante au début des années quatre-vingt, la croissance a été importante et régulière jusqu'en 2011, d'environ 1,5% par an en moyenne. Depuis, la croissance se poursuit mais à un rythme plus faible (0,6% par an de 2011 à 2016). La réactualisation par l'INSEE au 1^{er} janvier 2017 donne 769 habitants¹ et le recensement effectué sur la commune en 2019 est de 778 habitants en population municipale, soit une progression qui se poursuit au même rythme. Toutefois, la finalisation en cours de l'opération du Creux du Loup peut laisser penser que l'accroissement démographique pourrait être plus important.

POPULATION	1999	2011	Evolution annuelle 1999-2011	2016	Evolution annuelle 2011-2016	Evolution annuelle 1999-2016
Coise	615	741	1,6%	765	0,6%	1,3%
CCMDL	28494	33653	1,4%	35093	0,8%	1,2%
Rhône	1578423	1744236	0,8%	1835903	1,0%	0,9%
Loire	728870	749053	0,2%	761997	0,3%	0,3%
ARA	6954503	7142955	0,2%	7916889	2,1%	0,8%
France Métro.	58520688	63070344	0,6%	64468721	0,4%	0,6%

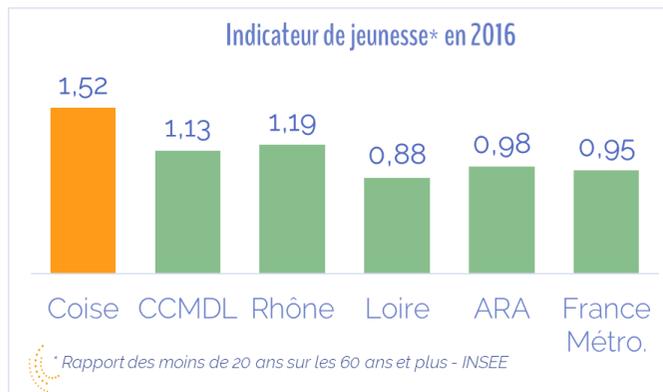
Source INSEE Population municipale, périmètres au 01/01/2019

Un solde migratoire négatif pour la période récente

La commune a connu une forte évasion de ses habitants durant la période 1968-1982, avant de renouer avec un solde migratoire positif jusqu'en 2011. Puis, le solde migratoire est de nouveau repassé en négatif. Durant toute cette période, le solde naturel a en revanche été positif, atténuant la perte d'habitants pour la période 1968-1982 et la compensant assez largement pour la période la plus récente (+1% par an en moyenne de 2011 à 2016 contre -0,4% pour le solde migratoire).

¹ Les autres données du recensement pour 2017 ne seront disponibles qu'en juillet 2020.





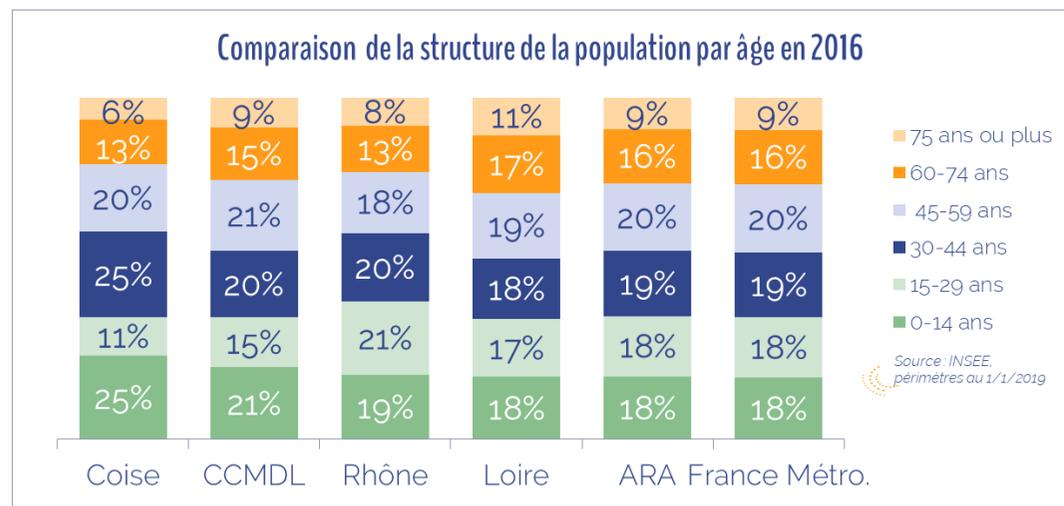
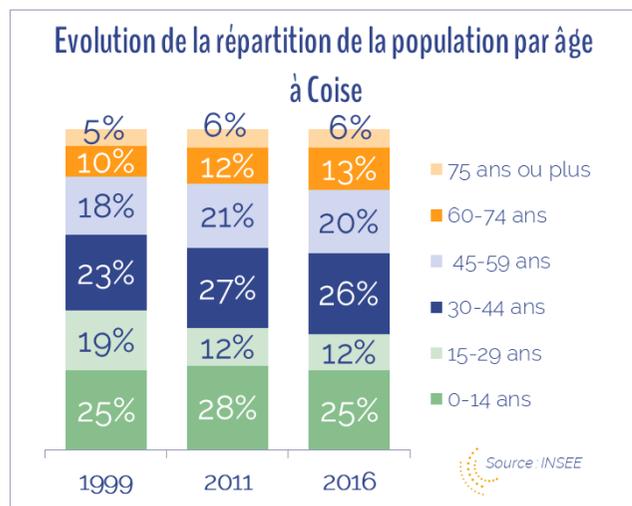
Un vieillissement démographique mesuré

Coise est une commune jeune, avec 152 jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes de 60 ans et plus. Cet indicateur de jeunesse positionne la commune comme un territoire nettement plus jeune que les territoires de comparaison, et notamment que la moyenne nationale.

La commune n'échappe cependant pas au processus de vieillissement observé au niveau national : La part des personnes de 60 ans et plus est passée de 15% en 1999 à 19% en 2016. Mais cette évolution est atténuée par la part des 0-14 ans qui se maintient à un niveau important, autour de 25%, en lien avec le solde naturel observé pour la commune.

En revanche, la part des 15-29 ans a fortement diminué, passant de 19% en 1999 à 12% en 2011 (se maintenant en 2016), en lien avec une mobilité accrue des jeunes en formation et à la recherche d'un premier emploi.

Le vieillissement, qui s'installe pour plusieurs décennies encore, pose la question des besoins croissants en logements des personnes vieillissantes et de l'accessibilité des équipements, commerces et services et du rôle que peut jouer la commune en ce sens.



Evolution de la taille moyenne des ménages à Coise



Source : INSEE

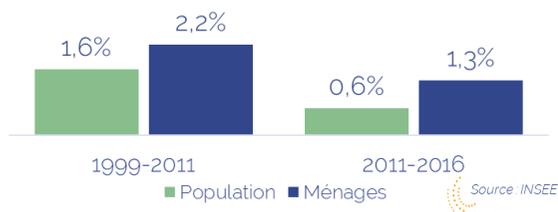
1968 1975 1982 1990 1999 2006 2011 2016

Un profil des ménages qui devient moins familial

Coise compte un peu moins de 300 ménages au 1^{er} janvier 2016. La taille moyenne des ménages tend à diminuer, passant de 3,9 personnes par ménage en 1968 à 2,6 pers. par ménage en 2016.

Cette diminution de la taille des ménages implique une croissance plus importante du nombre de ménages par rapport au nombre d'habitants (+1,3% par an pour la dernière période contre 0,6% pour la population).

Comparaison de l'évolution démographique et du nombre de ménages à Coise



■ Population ■ Ménages

Source : INSEE

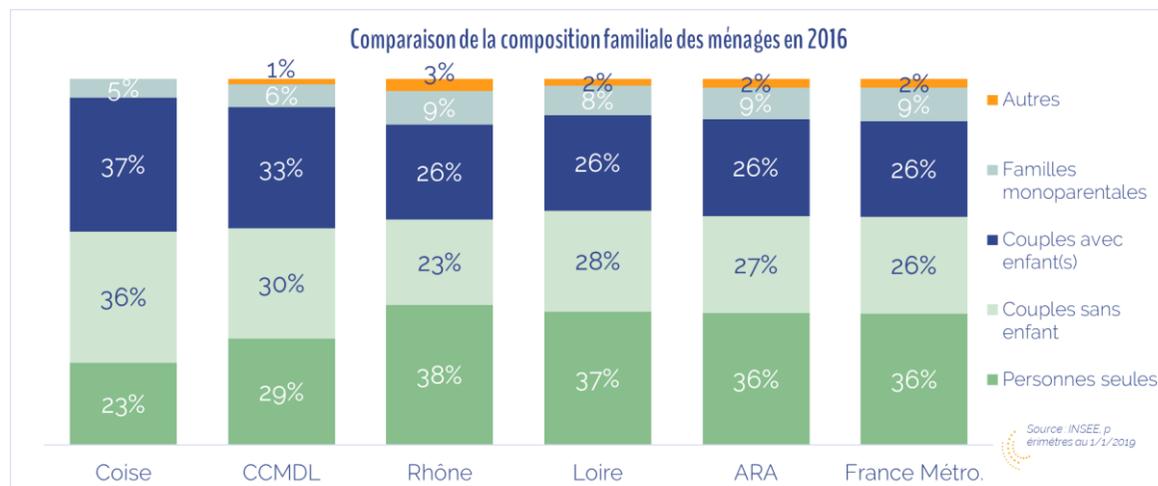
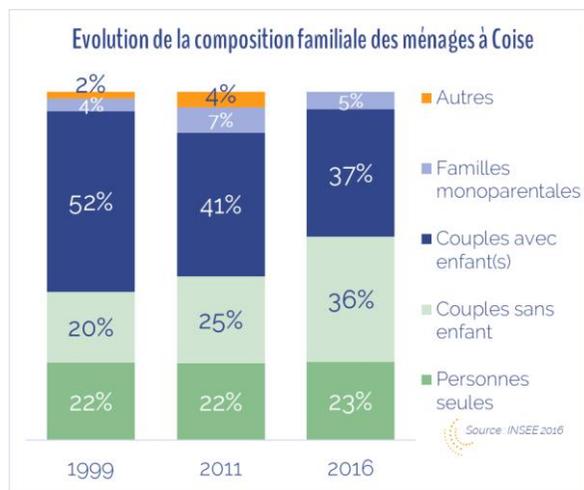
MENAGES	1999	2011	Evolution annuelle 1999-2011	2016	Evolution annuelle 2011-2016	Evolution annuelle 1999-2016
Coise	216	279	2,2%	298	1,3%	1,9%
CCMDL	10584	13217	1,9%	14237	1,5%	1,8%
Rhône	646577	757973	1,3%	810010	1,3%	1,3%
Loire	297759	326467	0,8%	337688	0,7%	0,7%
ARA	2830070	3066548	0,7%	3501972	2,7%	1,3%
France Métro.	23808072	27347573	1,2%	28495765	0,8%	1,1%

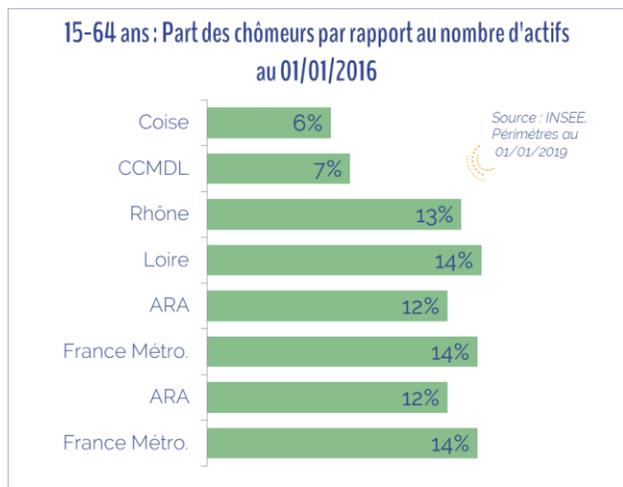
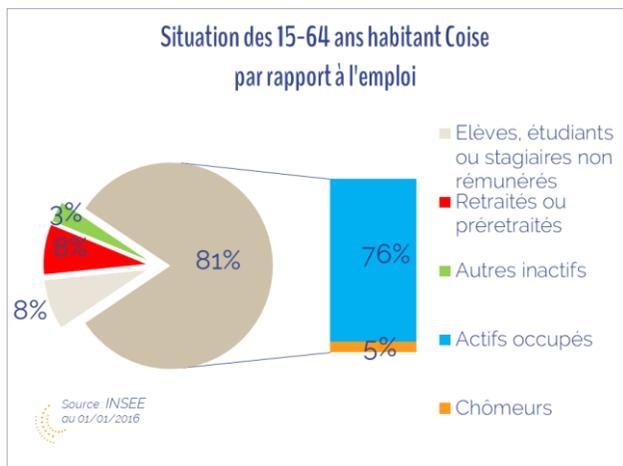


Ces constats traduisent l'évolution de la composition familiale des ménages :

- Entre 1999 et 2016, la part des couples avec enfant(s) est passée de 52% à 37% et celle des couples sans enfant de 20% à 36% ;
- Dans le même temps, la part des personnes seules est restée plutôt stable (23%) alors qu'elle a plutôt tendance à fortement augmenter au niveau national (36% en 2016). Cela s'explique par le caractère rural de la commune et une part importante de grands logements, contraignant les personnes seules (jeunes ménages, ménages en situation de séparation ou personnes dépendantes) à se loger en dehors de la commune.

Malgré ces évolutions, Coise se démarque toujours par un caractère plus familial que la moyenne intercommunale.





Un profil sociologique varié

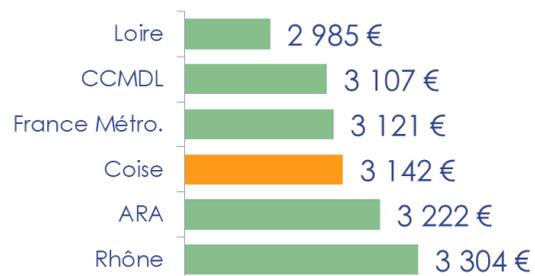
Plus de 8 habitants sur 10 sont des actifs à Coise. Seuls 6% des actifs sont inoccupés, soit 5% de la population des 15-64 ans, contre 13% pour le Rhône et 14% pour la France métropolitaine au 1^{er} janvier 2016.

Le taux des actifs inoccupés est en forte hausse pour la commune par rapport à 2011, en raison de valeurs absolues très faibles (la commune ne comptait aucun chômeur en 2011 et en compte 24 en 2016). Le taux est en hausse d'un point pour la CCMDL et le Rhône et de 2 points à l'échelle nationale.

La commune compte 19% d'inactifs (élèves/étudiants, retraités, autres), contre 23% pour la CC des Monts du Lyonnais.



Revenu mensuel médian pour un couple avec un enfant

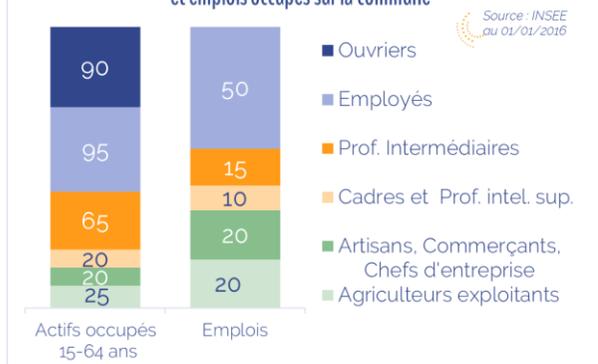


Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal 2016

Plafonds de ressources mensuels HLM hors Paris et IdF

Au 1/1/2020 (Source Ministère du Logement)	Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI)	Prêt locatif à usage social (PLUS)	Prêt Social de Location- Accession (PSLA)	Prêt locatif social (PLS)
Couple + 1 personne à charge ou jeune couple	2 011€	3 351€	3 816 €	4 357 €

Répartition entre actifs occupés habitant Coise et emplois occupés sur la commune



Un revenu médian plutôt élevé

Le revenu médian par unité de consommation² en 2016 est de 21 000 € pour la commune, soit 3 142 € par mois pour un couple avec un enfant. Ce revenu médian se situe dans la fourchette haute des territoires de comparaison (le revenu médian pour cette même composition familiale à l'échelle de la CC des Monts du Lyonnais est de 3 107 €).

Ce revenu médian montre que potentiellement plus de la moitié des ménages de la commune peuvent prétendre accéder à un logement locatif social financé au plafond ordinaire (PLUS).

Une bonne mixité sociale au sein des actifs habitant la commune

Coise compte 115 emplois selon l'INSEE au 1^{er} janvier 2016 et 315 actifs occupés qui habitent la commune.

Le taux de polarisation de la commune (nombre d'emplois pourvus par rapport aux actifs occupés habitant le territoire) est de 37% contre 69% pour la CC des Monts du Lyonnais et de 100% pour la France métropolitaine.

La comparaison entre les catégories socio-professionnelles employées au sein des entreprises de la commune et les actifs qui y habitent montre que la commune loge davantage d'ouvriers, d'employés et de professions intermédiaires, ce qui est le signe d'une certaine attractivité de la commune, (au moins il fut un temps) pour les ménages à ressources modestes.

² L'Unité de Consommation (UC) permet de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. L'échelle d'équivalence utilisée par l'INSEE (dite de l'OCDE) retient la pondération suivante :

- 1 UC pour le premier adulte du ménage ;
- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ;
- 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

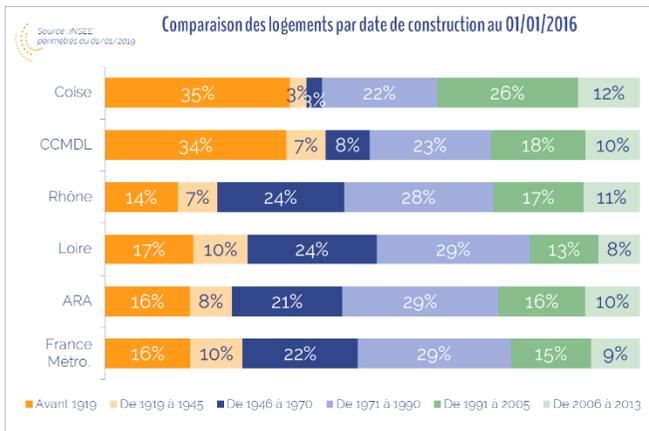
Le parc des 320 logements

Les objectifs du SCoT des Monts du Lyonnais pour 2017-2037 en matière d'habitat.

Coise est identifiée en tant que polarité des villages dans la hiérarchie urbaine du SCoT. Les prescriptions ou recommandations du SCoT visent notamment :

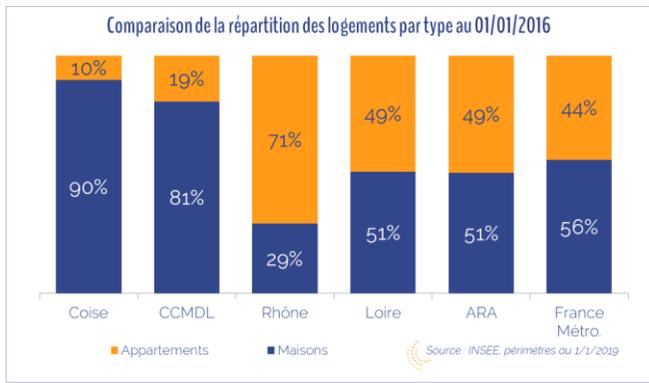
- À ne pas dépasser un développement démographique de l'ordre de 0,9% par an sur la période, soit 107 logements pour 20 ans avec une densité moyenne de 20 logements / ha ;
- À favoriser le développement dans le tissu existant (diminution de la vacance si elle est supérieure à 5%, favoriser les divisions immobilières avec stationnement adapté, favoriser les changements de destination pour les friches urbaines, réhabiliter ou rénover le bâti inadapté à la demande actuelle, favoriser la mobilisation des dents creuses) et généraliser les opérations d'ensemble sur les gisements de grande taille (au moins 5 000 m²) avec un objectif dans ce cas de 12 logts/ha au minimum ;
- À favoriser la production de petites typologies (T3 ou moins) notamment en logements accessibles financièrement ;
- À produire un habitat plus compact, plus économe en foncier en réseaux et en énergie : L'habitat individuel « pur » est limité à 30% de la production neuve ;
- À favoriser le développement des logements économes en énergie et ressources.





Une part de parc ancien qui reste importante

Comme à l'échelle de la Communauté de communes, le parc construit avant 1919 conserve un poids important (35%), ce qui est assez classique en secteur rural lorsque les communes ont, d'une part, connu un développement mesuré et, d'autre part, en raison d'un renouvellement urbain peu significatif, qui touche essentiellement les communes urbaines où la pression foncière est plus importante. Le parc construit entre 1946 et 1970 représente 25% de l'ensemble, ce sont les logements potentiellement les moins efficaces en termes de performances énergétiques.

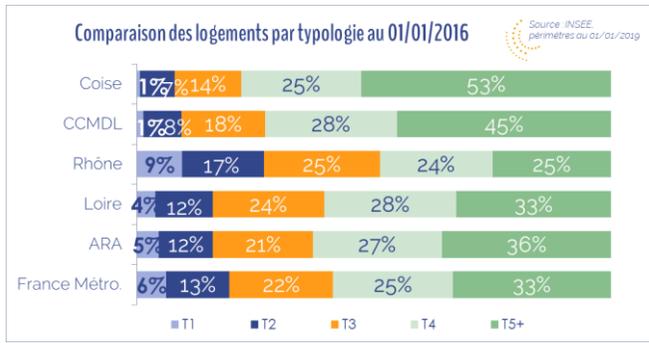


Très peu d'habitat collectif

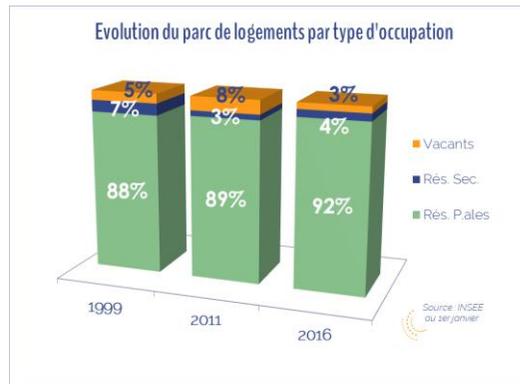
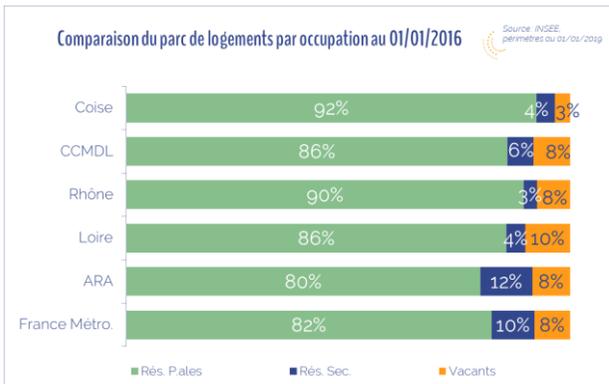
Le parc de logements ne compte que très peu de logements collectifs (10%, soit 1 point de plus qu'en 1999). À l'échelle de la CC des Monts du Lyonnais, la part de collectif n'est que de 19%, en lien avec le caractère rural du territoire. Elle est en augmentation de 3 points par rapport à 1999.

Un parc de grands logements

En lien avec la faible part de logements collectifs, les petites typologies sont peu représentées à Coise avec 8% de T1/T2, comme pour la Communauté de communes (9% contre 26% à l'échelle du Rhône et 16% pour la Loire). Les T3 sont également moins représentés que sur les territoires de comparaison, y compris à l'échelle de la Communauté de communes (14% contre 18%).



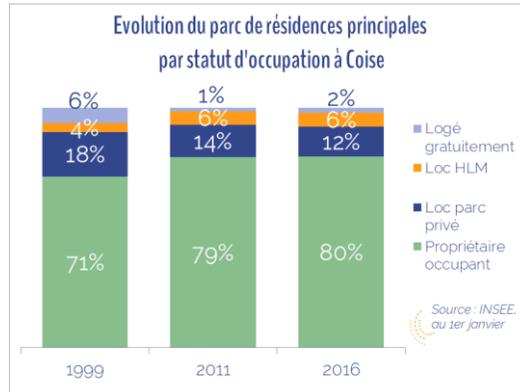
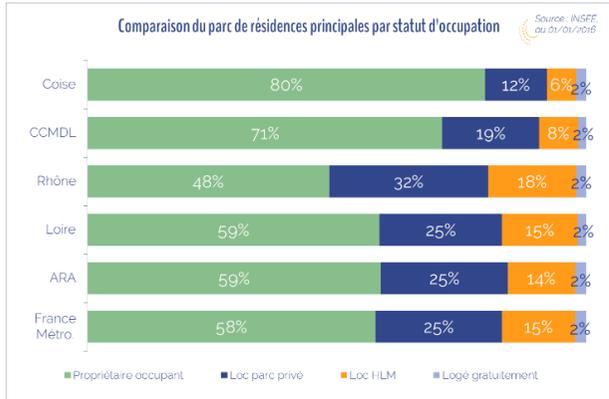
La présence de T2 et T3 permet une meilleure réalisation des parcours résidentiels au sein d'une commune, notamment pour les jeunes, mais également pour les personnes seules : cela peut répondre par exemple à une demande momentanée (séparation...). Le développement de ces typologies de logements est encouragé par le SCoT des Monts du Lyonnais.



Une vacance stable à un niveau faible

Les 320 logements de la commune se répartissent pour 92% en résidences principales (296 logements), pour 4% en résidences secondaires ou occasionnelles (13 logements) et pour 3% en logements vacants (11 logements).

La part de logements vacants diminue par rapport à 2011, où elle était montée à 8% de l'ensemble du parc, contre 5% en 1999. Le très faible taux de logements vacants que connaît la commune témoigne de sa forte attractivité.



8 ménages sur 10 sont propriétaires occupants

Au sein des 296 résidences principales, 80% des ménages sont propriétaires occupants en nette hausse par rapport à 1999 où elle n'était que de 71%, 12% sont locataires du parc privé (contre 18% en 1999), 6% sont locataires HLM (4% en 1999) et 1% sont hébergés gratuitement (6% en 1999). La part des ménages logés gratuitement diminue, comme au niveau national, en raison, d'une part de la disparition progressive des logements de fonction (notamment des fonctionnaires) et, d'autre part, du logement des apprentis par leur employeur.



Zoom : 16 logements locatifs sociaux

Au 1^{er} janvier 2018, selon le répertoire du parc locatif social, la commune compte 20 logements locatifs sociaux :

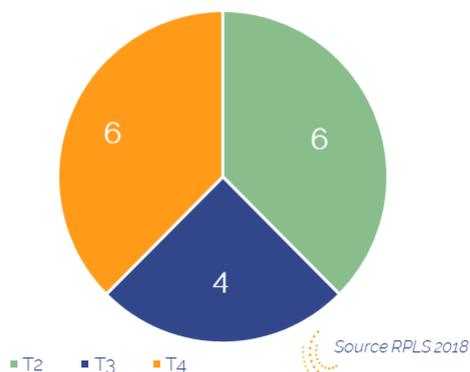
- 2 bailleurs : 3F-IRA et l'OPAC du Rhône ;
- 1 logement vacant ;
- 8 logements individuels 8 logements collectifs et 4 logements groupés (constructions récentes au Creux du Loup)

Les logements se répartissent en deux groupes :

- 1 groupe livré en 1996 (OPAC69) comprenant 6 logements individuels allée des Sources et 2 logements individuels rue de la Vallière ;
- 1 groupe livré en 2007 (3F-IRA) comprenant 8 logements collectifs dans le bourg.

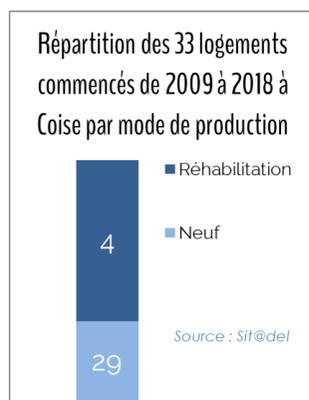
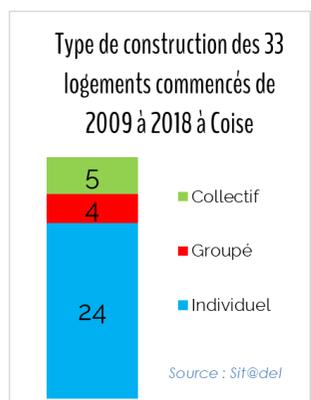
La demande locale concerne essentiellement des ménages monoparentaux qui remplissent les critères d'attribution, mais la Mairie regrette que les attributions favorisent des ménages extérieurs à la commune. D'autant plus que la rotation est très faible dans les logements et que les attributions sont rares.

Typologie du parc locatif social



Répartition des logements locatifs sociaux par type





3 logements produits par an depuis 10 ans

De 2009 à 2018, 33 logements ont été commencés à Coise, soit moins de 4 logements par an.

Ce rythme est faible par rapport aux objectifs permis par le SCoT (107 logements de 2017 à 2037 soit environ 5 à 6 logements par an). L'essentiel de la production (73%) a concerné de l'habitat individuel, 12% de l'habitat groupé et 15% de collectif. Pour mémoire, le SCoT fixe un objectif de limitation de l'habitat individuel « pur » à 30% de la production.

On compte 12% des logements qui ont été produits à partir de l'existant (4 logements).

Une offre immobilière très limitée

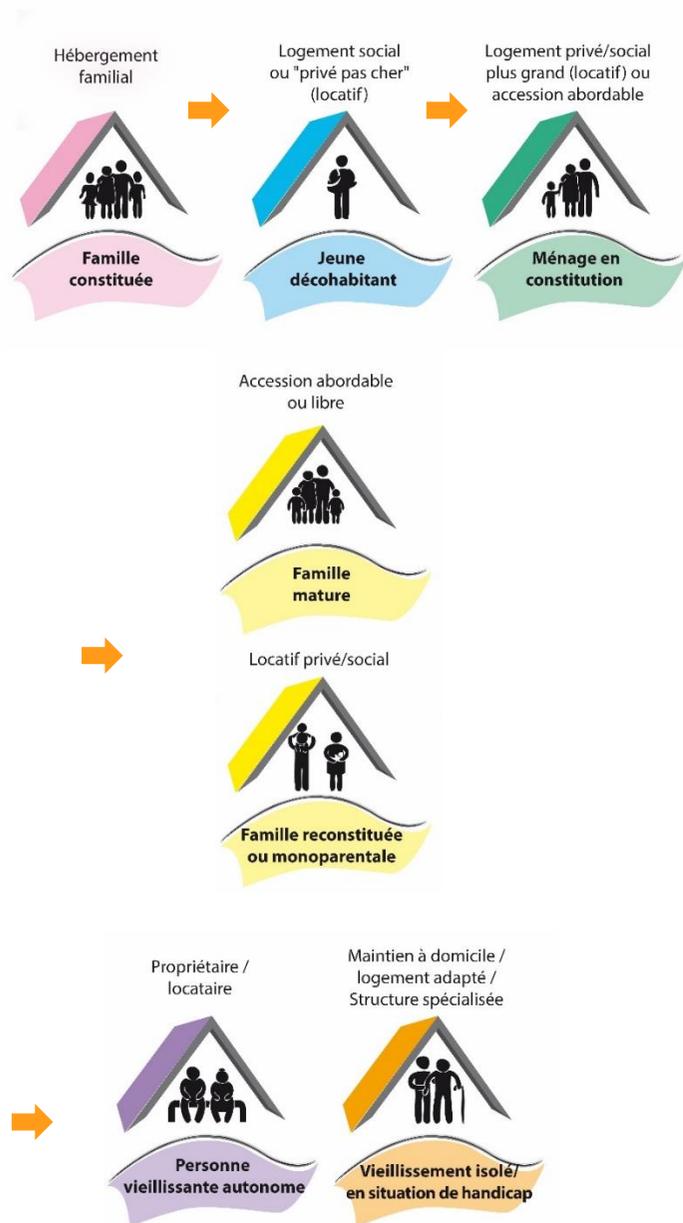
Selon les données des impôts, 18 transactions ont eu lieu de janvier 2014 à décembre 2018 à Coise pour des logements. L'année 2018 n'a connu aucune transaction. La médiane des transactions est de 202 050 € et la moyenne de 194 910 €, pour une surface habitable moyenne de 102 m² (4 pièces) et une superficie du terrain de 850 m².

Le prix des terrains à bâtir sont de l'ordre de 80 € / m² (les terrains du lotissement du Creux du Loup ont été commercialisés à 88 €/m²). Actuellement, seul un terrain est disponible à la vente sur la commune (800 m², derrière la mairie).

La demande porte essentiellement sur des produits de type villa avec 3 chambres sur un terrain de 600 à 700 m². Les terrains de plus de 1 000 m² ne sont plus recherchés aujourd'hui, car ils nécessitent trop d'entretien (et représentent un budget plus important).



La notion de parcours résidentiel



Les possibilités de parcours résidentiel

Le parcours résidentiel des demandeurs de logement est motivé par des raisons familiales (naissance, décohabitation, vieillissement) et par des raisons professionnelles (se rapprocher de son lieu de travail).

La taille du logement est fonction des évolutions de la structure familiale, du mode d'occupation (propriété ou location), des revenus. La localisation évolue suivant les modes de déplacement et l'autonomie. L'offre actuelle est encore peu variée sur la commune, centrée sur le produit historique que constitue l'habitat individuel en secteur rural. En conséquence, le parc peine à répondre à la demande des jeunes ménages et des personnes en perte de mobilité (vieillesse).

Cette situation provient à la fois du déficit :

- En logements intermédiaires, en accession « abordable » à la propriété ou en location sur de petites parcelles s'adressant aux jeunes ménages constitués ;
- En logements adaptés aux personnes âgées ;
- En logements locatifs abordables pour les jeunes actifs, les demandes issues de séparations familiales, etc.

Une diversification de l'offre sera recherchée en vue de mieux répondre à la demande en logements et d'intégrer les objectifs du SCOT :

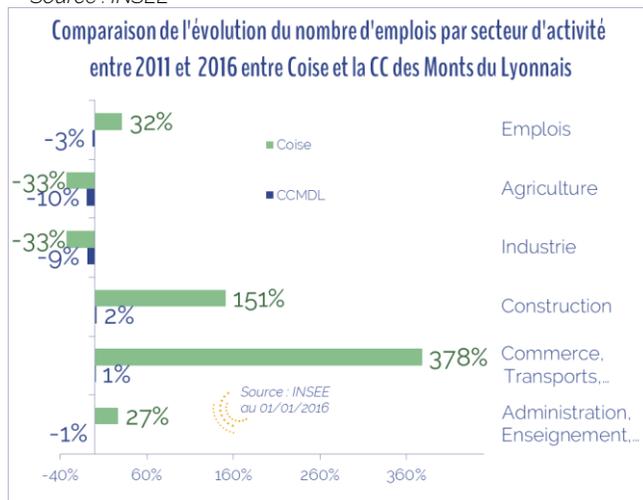
- En habitat de type intermédiaire, en location ou en accession ;
- En petits collectifs : via des produits de qualité, notamment lors de la réhabilitation de logements en centre-bourg afin de répondre à la demande des ménages aux ressources intermédiaires (jeunes et les personnes âgées) ou modestes ;
- La qualité résidentielle se manifeste par le confort donné, par l'espace disponible, avec une augmentation conjuguée du nombre de pièces par logement et par la baisse du nombre de personnes par logement et par l'efficacité énergétique.



QUELQUES PETITES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Les emplois par secteur d'activité	Au 01.01.16	
	Nombre	%
Ensemble	115	100%
Agriculture	25	22%
Industrie	5	4%
Construction	10	9%
Commerce, transports, services divers	35	30%
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	40	35%

Source : INSEE



115 emplois

La commune compte 115 emplois occupés pour 315 actifs occupés, ce qui lui confère un caractère résidentiel.

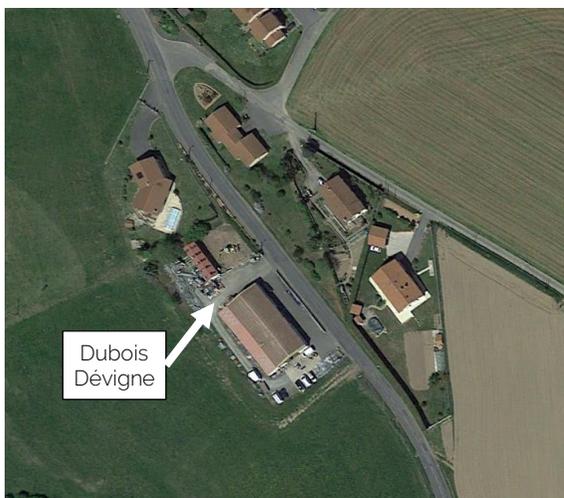
L'essentiel de ces emplois relève du secteur tertiaire (65%), mais l'emploi agricole représente encore une part importante (22%).

Entre 2011 et 2016, La commune a connu une création nette de 28 emplois (occupés) essentiellement dans le secteur des commerces, transports, hébergement et restauration (+28 emplois, les secteurs agricole et de l'industrie perdant 15 emplois durant la période). La Communauté de communes a perdu plus de 300 emplois (notamment en industrie et agriculture).



Nb d'établissements par secteur d'activité (31 décembre 2015)	Nombre	%
Ensemble	43	100%
Agriculture, sylviculture et pêche	15	34.9%
Industrie	4	9.3%
Construction	5	11.6%
Commerce, transports, hébergement et restauration	17	39.5%
Admin publique, enseignement, santé, action sociale	2	4.7%

Source : INSEE CLAP 2018



Un peu plus de 40 établissements en activité à fin 2015

L'essentiel des établissements sont des activités de commerce transport, hébergement ou restauration (17 établissements), ainsi que des exploitations agricoles (15 établissements).

La commune compte quelques artisans, commerçants et professions libérales (voir liste ci-après) et une petite zone artisanale

La commune compte une petite zone artisanale qui ne compte à ce jour qu'une seule activité (Ets Dubois-Dévigne, Motoculture et matériels divers).

Une activité touristique peu présente

Coise bénéficie du cadre privilégié des Monts du Lyonnais, propice au tourisme de plein air, notamment les randonnées de toute sorte. Des antennes de l'office de tourisme intercommunal sont présentes à Saint-Symphorien sur Coise et Saint-Martin en Haut pour les plus proches. Comme pour l'ensemble du secteur, la commune bénéficie surtout d'un tourisme de proximité, plutôt lié aux rassemblements familiaux ou amicaux les week-ends, bénéficiant notamment à la vente de produits du terroir.

La commune compte deux activités de chambres d'hôtes (dont 4 chambres labellisées Gîtes de France adossées à une activité de restauration).

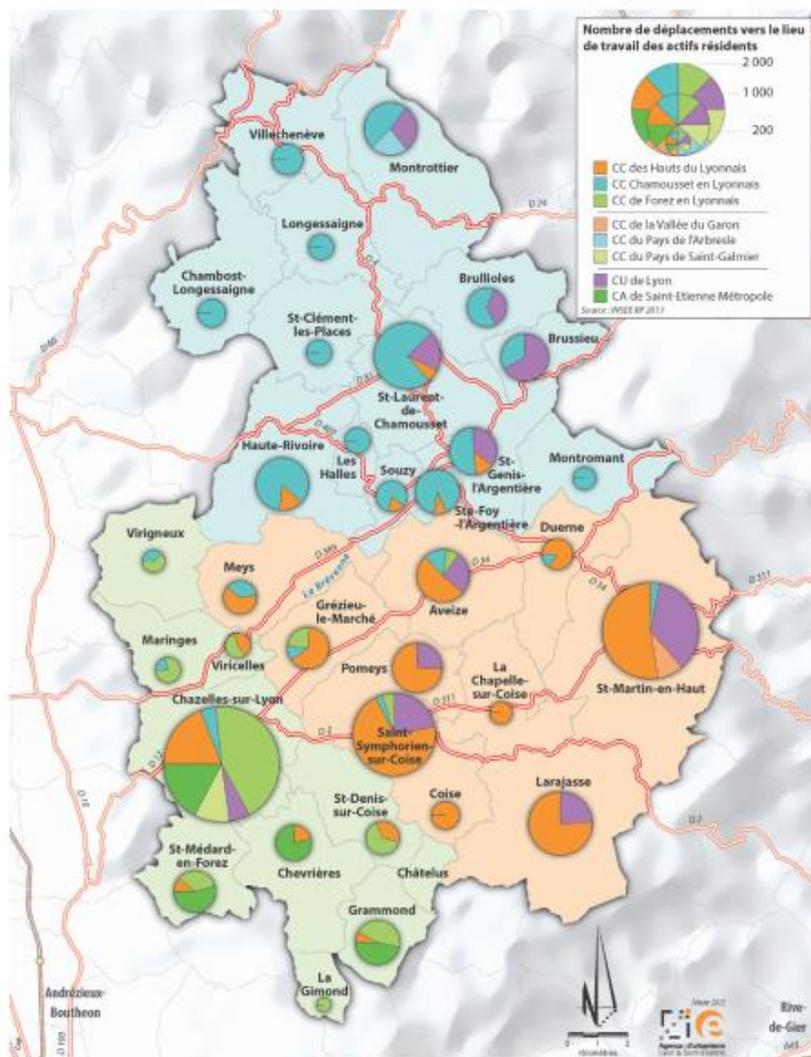
Le SCoT et le développement économique :

Dans la hiérarchie établie par le SCoT des Monts du Lyonnais, Coise s'inscrit dans le « tissu d'activités commerciales, artisanales et de services des centre-bourgs et noyaux villageois et des zones artisanales communales ».

L'accueil de nouvelles activités doit se faire en priorité en renouvellement urbain, densification et dans un secteur approprié en fonction des besoins et nuisances générés par l'activité.



Répartition des actifs de chaque commune selon leur lieu de travail



Seules les destinations engendrant au moins 100 déplacements par jour depuis chacune des communes des Monts du Lyonnais sont représentées.

Agility Magic cirk (A.Marie Pupier) animation spectacles magie, cirque, ballons, maquillage	Impasse de la mairie
Art paysage créations de jardins	Ancien Coise
Atelier Métallerie Durand ouvrages métalliques, serrurerie, verrières	Les Côtes de la Chazotte
Berne Gérard menuiserie	1, Chemin croix de fer
Buch Frédéric vente d'œufs légumes, volailles de chair	Harfeuille
Coiffure « L'air du temps »	5, Place de l'église
Dubois Dévigne motoculture petits matériels, matériel d'élevage, robotisation	26, rue des Pierres Roses
Farigoule et Serpolet restaurant, chambres d'hôtes	1, Place de l'église
GAEC des Pinasses vente directe viande limousine, œufs frais	Les Pinasses
Granjon Gilles plâtrerie, peinture, isolation	Le Vernay
Guyot Michel plâtrerie, peinture, isolation	Le Creux du Loup
Mestari Laurent animation, sonorisation	Les Flaches
Ostéopathe Coralie Peyron adultes, enfants, nourrissons	5, Place de l'église
Pavoux Sébastien terrassment, maçonnerie, toiture, assainissement individuel et mises aux normes	La Grande Chazotte
T.T. Environnement ergonomie au travail	Chemin Vieillère

Liste des commerces, professions libérales et artisans en cours d'actualisation par la commune



L'AGRICULTURE

Le diagnostic agricole réalisé dans le cadre du PLU s'appuie sur une compilation de données :

- Le recensement général agricole (RGA) en date de 2010. Celui-ci est réalisé tous les 10 ans et recense toutes les personnes ayant une activité agricole même anecdotique. Il permet une approche générale, mais ne donne pas une image de l'agriculture « professionnelle » ;
- Un questionnaire envoyé aux exploitants agricoles ayant leur siège d'exploitation sur la commune. Le retour est de 12 questionnaires (soit environ 50% des questionnaires envoyés) ;
- Un recensement agricole réalisé avec les exploitants agricoles de la commune, objet de la présente réunion. 8 agriculteurs étaient présents à cette réunion, représentant environ 1/3 des exploitations de la commune.

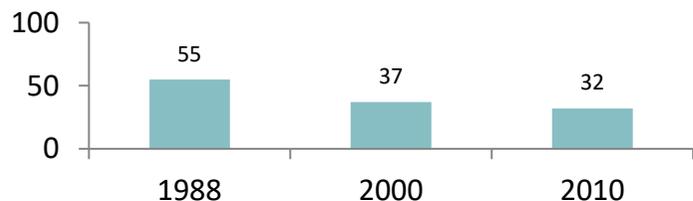
L'évolution de l'activité agricole sur la commune (données du RGA)

Entre 1988 et 2000, le nombre d'exploitations agricoles sur la commune a diminué de plus de 30%. La diminution entre 2000 et 2010 est moins importante passant de 37 à 32 exploitations.

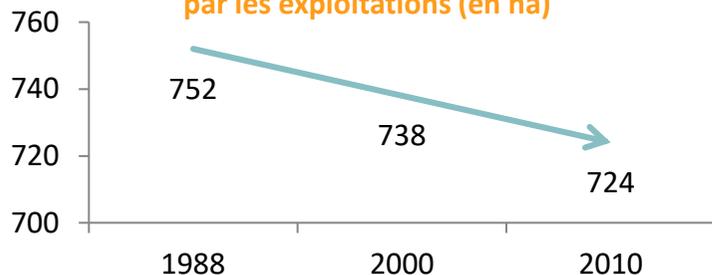
La SAU a connu une diminution moins importante, puisqu'elle est passée de 752 ha en 1988 à 724 ha en 2010, traduisant une augmentation de la taille des exploitations agricoles sur la commune.

On note dans les monts du Lyonnais une forte pression foncière agricole, qui rend difficile l'installation de nouvelles exploitations, notamment celles demandant de petites surfaces.

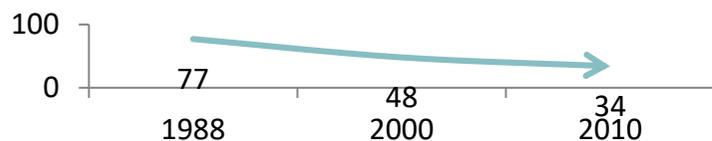
Evolution du nombre d'exploitations agricoles



Evolution de la surface agricole utilisée par les exploitations (en ha)



Evolution de la main d'oeuvre des exploitations (en UTA)



La main d'oeuvre des exploitations agricoles a également diminué de manière importante entre 1988 et 2010 (diminution de plus de moitié).

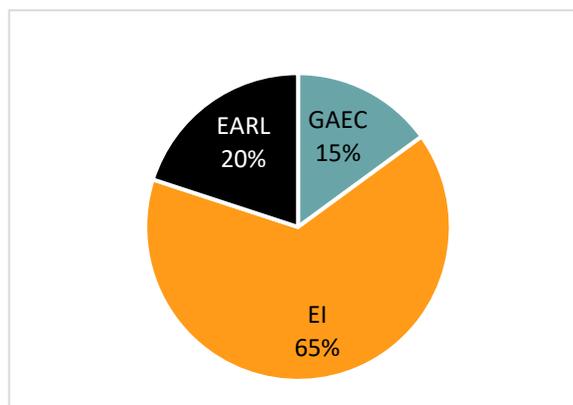
L'activité agricole communale

Les exploitations agricoles

En 2019, le diagnostic agricole réalisé dans le cadre du PLU révèle que la commune de Coise compte 23 exploitations agricoles en activité dont 2 vont cesser leur activité dans les mois à venir pour cause de départ à la retraite. Une seule exploitation agricole relève du statut installation classée pour la protection de l'environnement (périmètre de réciprocité de 100 m), les autres exploitations d'élevage relevant du règlement sanitaire départemental (périmètre de réciprocité de 50 mètres). Les périmètres identifiés figurent sur la carte ci-après

La majorité des exploitants de la commune ont le statut d'exploitants individuels (65%). La commune compte également 20% d'EARL et 15% de GAEC.

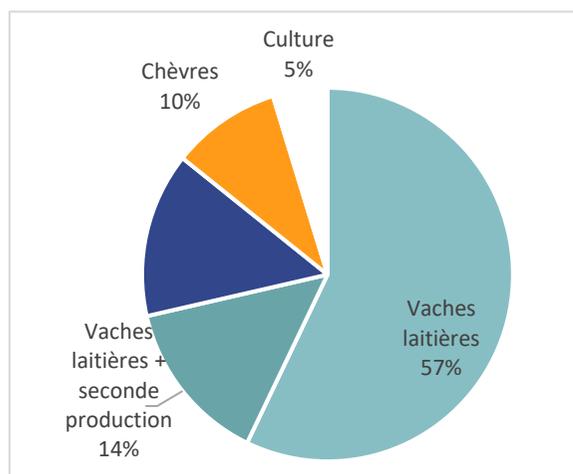
La commune compte 2 chefs d'exploitation double-actifs.



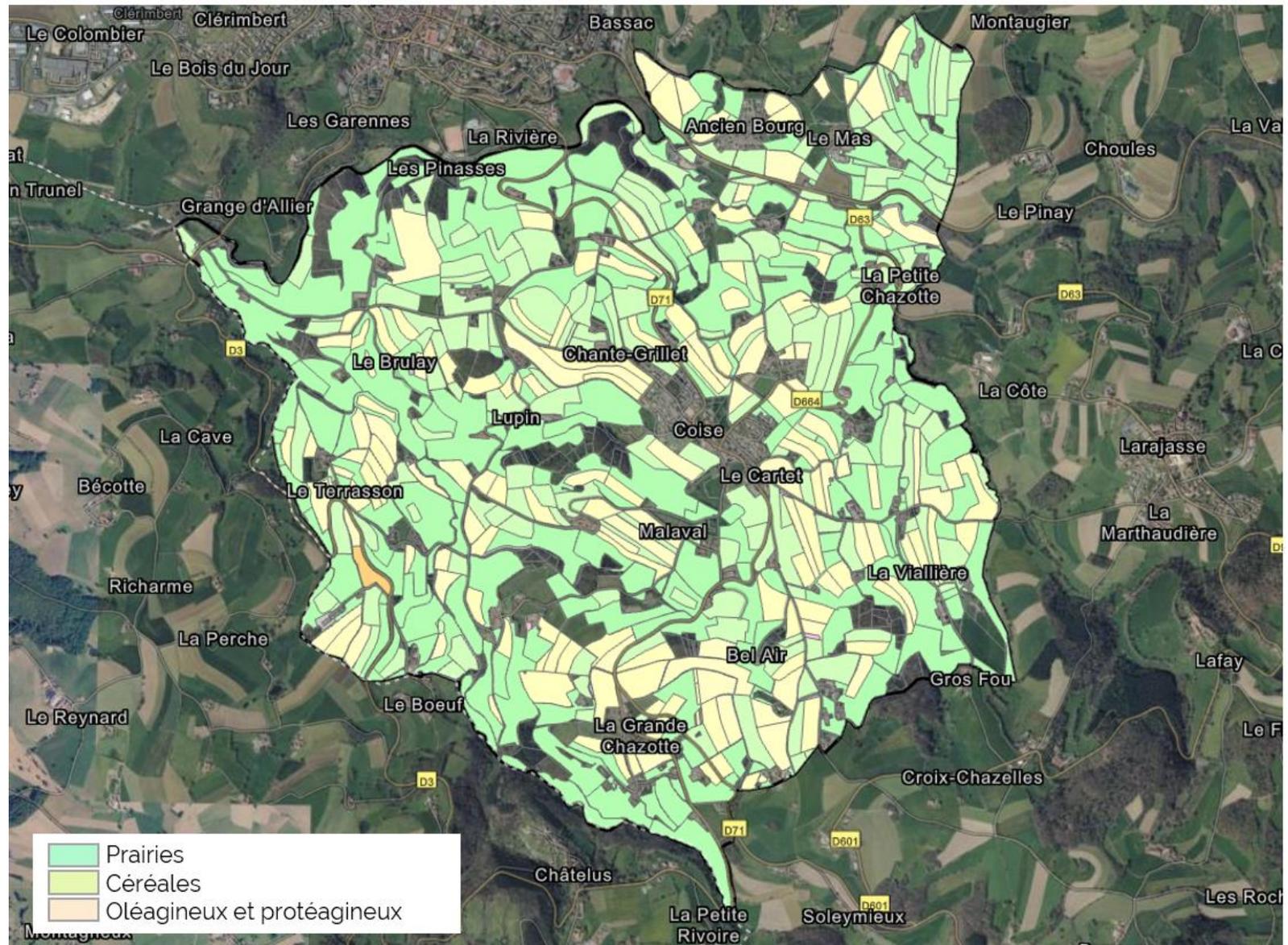
Les productions

La production majoritaire sur le territoire est l'élevage de vaches laitières. Cette production concerne plus de 70% des exploitations agricoles de la commune. La production secondaire est l'élevage de vaches allaitantes (14% des exploitations agricoles de la commune). Enfin, deux exploitations caprines et une exploitation céréalière ont été recensées sur la commune.

La commune compte une exploitation en agriculture biologique et deux exploitations agricoles en réflexion de conversion.



Les données PAC 2017





La commercialisation

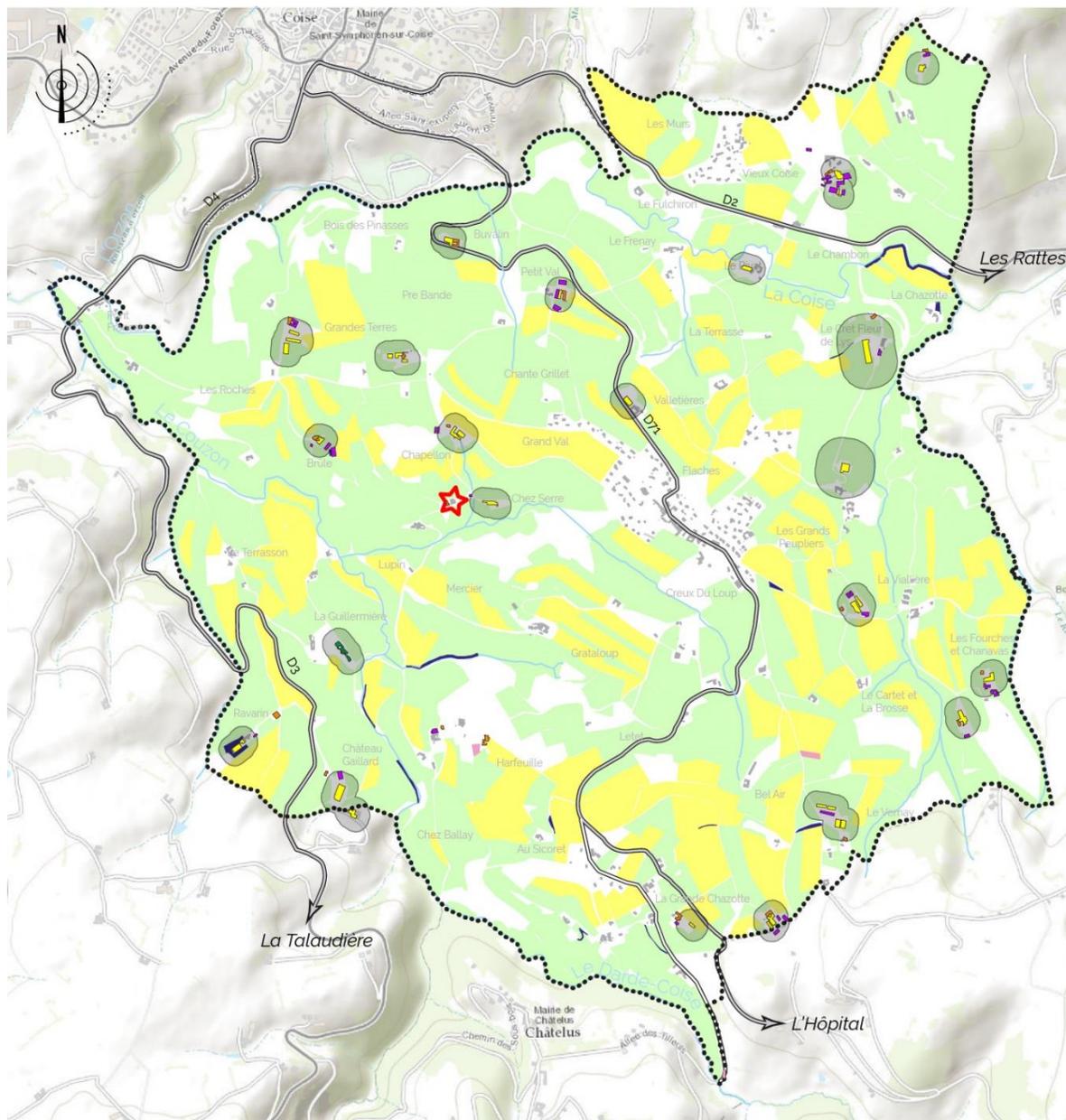
La grande majorité des agriculteurs commercialisent leur production via des filières traditionnelles (coopératives laitières, abattoir). 6 exploitations agricoles pratiquent de la vente en circuit court.

L'avenir de l'agriculture sur la commune

3 agriculteurs ont indiqué avoir des projets de construction ou d'extension de bâtiments. 1 agriculteur a indiqué un projet de création de gîte rural.

L'âge moyen des agriculteurs sur la commune est de presque 50 ans. 8 chefs d'exploitation ont plus de 55 ans. Aucune reprise ne semble assurée pour ces exploitations, les agriculteurs ayant indiqué que le projet de succession est encore à l'étude.



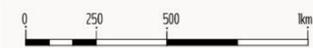


AGRICULTURE

- Habitation
- Elevage
- Habitation+stockage
- Stockage
- Périmètre de réciprocité
- ★ Projet (création d'un gîte rural)

Les données PAC 2017

- Culture
- Prairie
- Fleur, légume
- Divers



Fond de plan : IGN par EsriFrance



LA SYLVICULTURE

Contexte régional

La forêt en Auvergne-Rhône-Alpes représente 2 500 000 hectares, soit 37 % de la surface du territoire, dont 80 % appartiennent à des propriétaires privés. Elle représente un potentiel économique et socio-environnemental à développer.

Les feuillus recouvrent la plus grande surface, mais la récolte totale de bois (5 millions de m³/an, soit 14% de la récolte française) est principalement axée sur les résineux du Rhône, département le moins boisé, à l'Ardèche, le plus boisé, la forêt présente des peuplements d'essences et de qualités très variées. La part de feuillus est plus importante dans l'Allier (avec plus de 25 % des volumes régionaux de chênes de qualité bois d'œuvre récoltés), mais aussi dans l'Isère, l'Ain et le Cantal. La Loire, le Puy-de-Dôme et la Haute-Loire, avec les massifs du Livradois-Forez et du Pilat, concentrent plus de 38 % des volumes résineux de la région, essentiellement constitués de sapin. C'est par contre dans le massif alpin que l'on trouve plus de 60 % des volumes d'épicéa. L'Ardèche et le Sud de la Drôme sont dominés par le pin sylvestre et le chêne pubescent, avec des enjeux liés notamment à la récolte de bois énergie et d'industrie, mais aussi à la trufficulture. La diversité de ces forêts en fait une région avec de forts enjeux environnementaux.

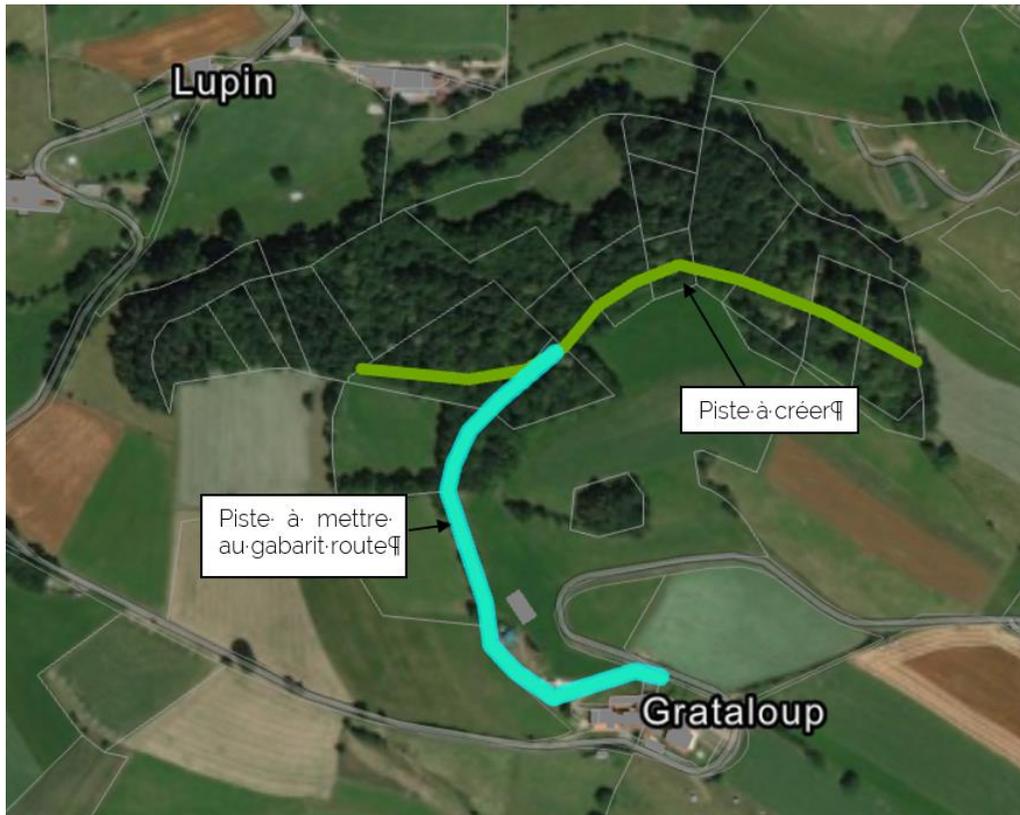
Un enjeu majeur pour la gestion des forêts privées, est la nécessité de renouveler les peuplements vieillissants (notamment les sapinières et les peuplements feuillus). D'autres défis majeurs sont à relever (données du CRPF, 2019) :

- Rendre accessible la ressource dans une région où 2/3 des surfaces sont en zone de montagne ;
- Lutter contre le morcellement des parcelles, avec actuellement plus de 600 000 propriétaires dont seulement 1/3 possèdent plus de 1 hectare.

La filière forêt bois de la nouvelle région est une force pour le développement du territoire, avec un tissu de 18 000 entreprises qui emploient plus de 50 000 personnes.

La récolte de bois d'œuvre (3/4 du bois récolté) est en constante progression. Le Puy-de-Dôme contribue à lui seul à 23 % de la récolte régionale de bois. Avec 3,6 millions de m³ la région Auvergne-Rhône-Alpes se classe au second rang avec 20 % du total national.





Extrait du schéma de desserte forestière

Sur le territoire

Un schéma de desserte forestière a été élaboré à l'échelle de la communauté de communes. Il identifie sur la commune de Coise la nécessité de créer une piste forestière et de mettre une voie au gabarit route sur le massif forestier situé à l'Est du Bourg (lieu-dit Lupin).

Légende :

Priorité du massif :
I, II ou III

Mises au gabarit :

▣▣▣ Piste à mettre au gabarit piste

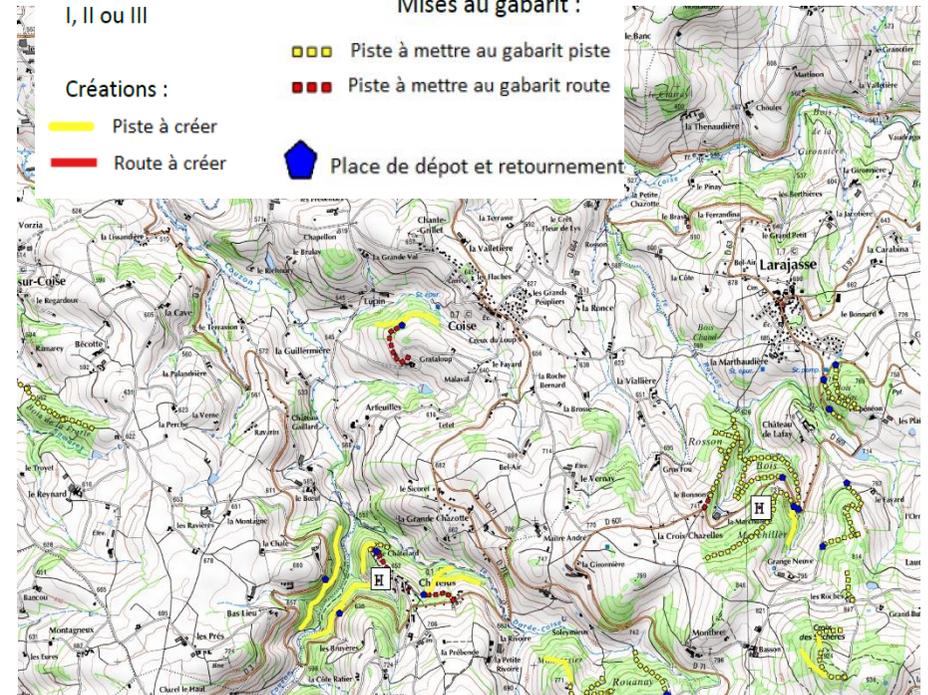
▣▣▣ Piste à mettre au gabarit route

Créations :

▬ Piste à créer

▬ Route à créer

▣ Place de dépôt et retournement



La gestion durable de la forêt

La gestion durable des forêts garantit leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour l'avenir, leurs fonctions économique, écologique et sociale.

Les documents de gestion durable des forêts privées, qui attestent de sa prise en compte, ont été créés par la loi d'orientation forestière de 2001, et permettent de justifier d'une garantie de gestion durable nécessaire pour l'obtention de toute aide ou réduction fiscale.

Il existe différents types de documents de gestion durable :

- Le Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS)
- Le Plan Simple de Gestion (PSG)
- Le Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS)
- Le Règlement Type de Gestion (RTG)

Sur la commune :

- L'exploitation de la ressource est réalisée au coup par coup par des petits propriétaires privés. Il y a très peu de gestion concertée sur la commune ;
- Le Sud de la commune est concerné par un massif boisé plus important (le Châtelard) qui est lié au château ;
- Il n'existe aucun boisement communal sur Coise ;

Aucune donnée concernant l'existence de plans de gestion n'a été communiquée à la commune dans le cadre du présent diagnostic.

Aucune entreprise sylvicole ou de transformation bois n'a été recensée sur le territoire communal et aucun projet en la matière n'a été porté à la connaissance de la collectivité.

L'économie sylvicole et la filière bois sont peu développées sur la commune, les enjeux économiques apparaissent ainsi plutôt réduits. La forêt présente aussi d'autres usages à préserver :

- Rôle écologique.
- Usage de loisirs particulièrement important dans la proximité de la métropole lyonnaise.



An abstract graphic on the left side of the page. It features a cluster of orange dots at the top left, with a blue shape below it and a black shape above it, both curving to the right. The dots are scattered across these shapes and extend slightly above the blue shape.

LES ENJEUX DU DEVELOPPEMENT COMMUNAL

Les enjeux sont importants tant sur le plan des modes et localisations du développement que sur la qualité du cadre à construire et de la préservation des valeurs paysagères et naturelles présentes.

Répondre aux besoins en logements en maîtrisant le développement et en diversifiant l'offre résidentielle

La commune a connu un développement démographique et résidentiel dynamique.

L'enjeu du PLU est de poursuivre un accueil démographique, en le maintenant à l'échelle d'un village que la collectivité peut accompagner dans le temps par le confortement des services et équipements dans un équilibre financier.

La maîtrise du rythme de la construction est un enjeu important qui en découle.

La diversification de l'offre résidentielle vers des produits adaptés aux demandes des jeunes ménages et des personnes âgées autonomes plus proches du bourg et avec des produits qualitatifs constitue aussi un enjeu pour diversifier l'accueil démographique et mieux lisser les effets « des à-coups » de développement liés aux opérations de lotissement classique.

La question se pose de la typologie et de la qualité de l'offre en logements à produire :

- Quels produits pour les primo-accédants, en matière d'habitat compact mais qui reste familial ?
- Quels produits pour des personnes âgées et les jeunes ménages en début de parcours résidentiel ?
- Quelle qualité résidentielle, environnementale et énergétique correspondant aux aspirations actuelles ?



Maintenir un équilibre entre développement démographique et emplois

La situation de la commune n'est pas forcément propice au développement de zones d'activités structurantes qui peuvent trouver leur place sur des territoires plus proches des infrastructures routières. Mais il existe une demande locale liée aux petites activités artisanales et des services, que la commune pourrait accueillir à son échelle dans une armature de proximité.

Cela pose les questions :

- Des typologies d'accueil : services et commerces dans le bourg proche des habitants, localisation d'un accueil artisanal de proximité en lien avec la ZA existante
- De la diversification de la ressource économique notamment par la valorisation touristique, et de loisirs. Dans ce domaine la commune dispose de nombreux atouts à valoriser à travers la chapelle, les espaces de nature.

La qualité du cadre de vie

La commune bénéficie d'une bonne attractivité par la qualité de son cadre de vie lié à son patrimoine, ses paysages, et la proximité des services et des zones d'emplois.

Les enjeux sont donc multiples :

En termes de services et d'équipements :

- L'accompagnement du développement par un niveau de services et d'équipements en cohérence avec le développement démographique, ou le lien renforcé vers la ville centre mitoyenne.



En termes de paysage :

- Les valeurs paysagères à préserver et à valoriser : le patrimoine historique du bourg et des fermes traditionnelles : quelle protection par le PLU ?
- Quelles limites paysagères pour l'enveloppe urbaine et plus particulièrement celle aux abords des voies départementales en entrée de bourg : quel paysage donne-t-on à voir ? Quel traitement à envisager des transitions entre paysage urbanisé et paysage agricole pour éviter les phénomènes de dilutions urbaines actuelles le long des voies ?
- Quel paysage construire dans les secteurs de développement alliant optimisation de la consommation foncière et maintien des espaces de « respiration » et de transition urbaine ?
- Comment renforcer la cohérence urbaine et paysagère des secteurs pavillonnaires en favorisant leur investissement sans surdensification et en cohérence avec les capacités des réseaux et des voies ?

En termes de mobilité :

- Poursuivre le maillage des parcours en modes actifs notamment entre le quartier du stade et le centre historique dans des usages quotidiens propices aux déplacements en modes doux ou actifs.

Les valeurs écologiques : une ressource pour l'attractivité de la commune

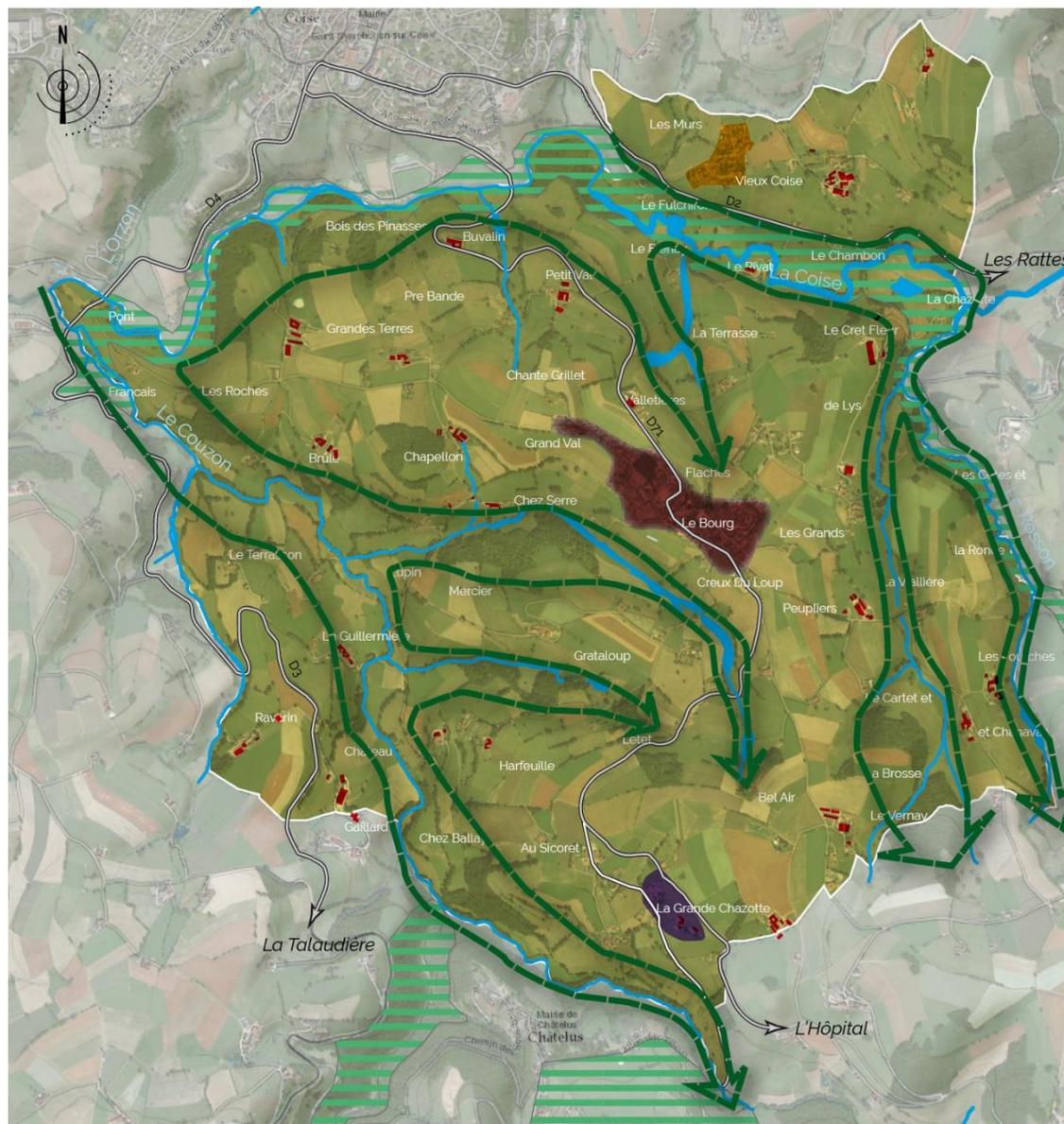
La commune bénéficie d'espaces naturels d'intérêt écologique à proximité immédiate des espaces urbanisés.

Plusieurs types d'enjeux apparaissent :

- Le niveau de protection et la valorisation des fonctionnalités écologiques (grandes trames vertes des boisements et bleues liées au chevelu hydrographique.
- Le renforcement des espaces de nature ordinaire de proximité dans l'espace villageois : quelles exigences en la matière pour les nouveaux aménagements et nouvelles constructions ?

La cartographie suivante établit une synthèse des enjeux du PLU à l'échelle communale et à l'échelle du bourg.





Synthèse des enjeux à l'échelle communale

Paysage et environnement
 → Préservation et valorisation des grandes coulées vertes

▨ Préservation des principales fonctionnalités écologiques

▨ Préservation des trames bleues

Agriculture

▨ Préservation du potentiel de production agricole

▨ Préservation des bâtiments et exploitations agricoles

Développement urbain

▨ Conforter et animer le bourg

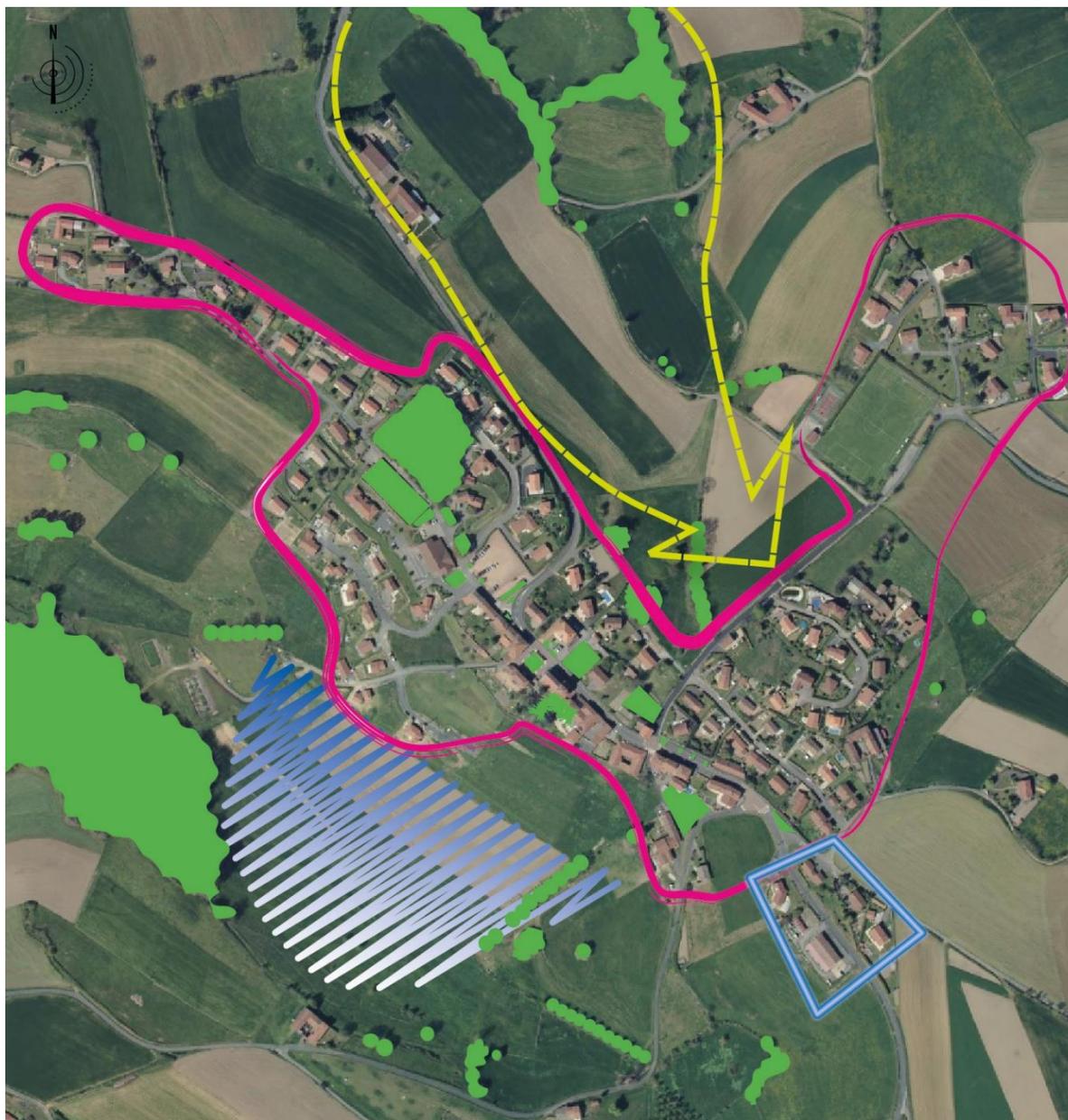
▨ La Grande Chazotte : maîtriser la dynamique de mitage

▨ Le vieux Coise : intégrer la transition paysagère dans les dynamiques de construction



Fond de plan : IGN par EsriFrance





Synthèse des enjeux à l'échelle du bourg

 Conforter le bourg en structurant
les liaisons inter-quartiers

 Valoriser l'entrée de bourg Sud
dans le cadre du confortement
de la zone d'activités

 Valoriser et maintenir la coulée
verte paysagère

 Conserver les motifs végétaux
du paysage villageois

 Valoriser et maintenir le glacis



geoportail.gouv.fr/photographies-aeriennes



